Rapport financier

GROUPE CRÉDIT MUTUEL - 2020

Édition 2021

Crédit Mutuel

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL **P 4**

Contexte économique et financier p 4
Activité et résultats du groupe p 6
Analyse par secteur d'activité p 8
Résultats par activité et ***reporting*** par pays p 9
Fonds propres et exposition aux risques p 11

ÉTATS FINANCIERS **P 30**

Bilan p 30
Compte de résultat p 32
Tableau de variation des capitaux propres p 34
Tableau des flux de trésorerie nette p 36
Annexes P 39

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS **P 124**

RAPPORT DE GESTION

du conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel sur les comptes consolidés de l'exercice 2020

Éléments financiers et extra-financiers

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

UNE ANNÉE 2020 SOUS LE SIGNE DE L'ÉPIDÉMIE

La crise sanitaire, sans précédent, a frappé l'économie mondiale en 2020. L'évolution des contaminations au coronavirus a rythmé l'activité économique tout au long de l'année. Les mesures strictes de confinement mises en place au premier semestre dans plusieurs pays ont entraîné l'arrêt des activités et un choc puissant sur la croissance mondiale. Si celle-ci a pu rebondir avec les déconfinements, la difficulté à maîtriser l'épidémie en l'absence de solutions médicales a contraint certains pays à de nouvelles restrictions durant l'automne. Dans ce contexte, les États, associés aux banques centrales, ont dû intervenir massivement. Ils ont mis en place des plans de soutien budgétaire ou des politiques monétaires ultra-accommodantes pour soutenir les entreprises et les ménages. Le lancement des campagnes de vaccination, l'amélioration de la visibilité sur le plan politique avec l'élection aux États-Unis de Joe Biden, l'accord sur le Brexit et la validation du plan de relance européen ont apporté, en fin d'année, quelques lueurs d'espoirs.

ÉTATS ET BANQUES CENTRALES AU CHEVET DES ÉCONOMIES FACE À LA PANDÉMIE

En zone euro, le premier confinement a entraîné une chute brutale de l'activité et une récession historique au premier semestre. Si la croissance a rebondi très fortement grâce au déconfinement au cours de l'été, l'embellie n'a été que de courte durée. Le retour de l'épidémie à l'automne a conduit au renforcement des contraintes sanitaires jusqu'en fin d'année. Les économies européennes ont toutefois su s'adapter à ces restrictions. L'impact a été nettement moins fort qu'au printemps, avec un découplage plus marqué entre les différents secteurs d'activités. Afin de limiter les faillites et les licenciements, les États ont déployé des soutiens budgétaires sans précédent via des mesures d'urgence ou des coopérations inédites entre les pays membres. Le plan de relance intra-européen validé de 750 Mds€ est constitué de prêts, de subventions et d'un endettement commun. Cependant, ces actions vont inéluctablement creuser la dette publique. C'est pourquoi la Banque centrale européenne a mis en place une politique monétaire ultra-accommodante largement renforcée pour limiter les conséquences sur les taux d'intérêts. Une nouvelle enveloppe d'achats d'actifs (PEPP) a été déployée – et relevée à plusieurs reprises, pour assurer des conditions de financement extrêmement favorables et soutenir la liquidité pour les banques et les investisseurs.

Aux États-Unis, les mesures sanitaires mises en place au premier semestre ont été moins strictes qu'en zone euro, induisant un creux économique moins important. La situation sanitaire est cependant restée très inégale en fonction des États, et plusieurs vagues épidémiques se sont succédées nécessitant le maintien de restrictions. L'économie américaine a néanmoins surpris par sa résilience avec des aides aux ménages et aux entreprises qui ont joué un rôle crucial. Le premier plan de relance massif validé au printemps (plus de 3 000 Mds$, soit environ 15 % du PIB) a poursuivi ses effets sur l'économie jusqu'au quatrième trimestre, en partie grâce à la consommation portée par l'effet de traîne de la hausse des revenus des ménages. Pour autant, face à la dissipation progressive de ce soutien budgétaire et au risque de rechute de la croissance en pleine recrudescence de l'épidémie suite aux fêtes, le Congrès américain a approuvé en décembre une nouvelle enveloppe de relance de 892 Mds$. La Fed a aussi apporté un soutien monétaire historique, avec la baisse de ses taux directeurs (- 150 pb à [0 % ; 0,25 %]), des achats d'actifs massifs ou encore des programmes inédits pour le financement des entreprises et des collectivités locales. Si l'institution n'a pas eu à assouplir davantage sa politique monétaire au second semestre, elle a inscrit son soutien dans la durée.

Premier pays touché par l'épidémie, la Chine a progressivement retrouvé son rôle de locomotive de la croissance mondiale grâce à une bonne gestion sanitaire et la hausse de la demande mondiale. Un retour progressif à la normale a permis à la Chine de retrouver son niveau de PIB d'avant-crise dès le second trimestre et finir l'année avec un taux de croissance positif. Le pays a également contribué à porter les secteurs industriels des pays développés et de ses voisins, dont les pays membres du nouvel accord de libre-échange Asie-Pacifique « RCEP » conclu mi-novembre. Pour les autres pays émergents, la maîtrise de l'épidémie reste très difficile. Les contraintes sanitaires mises en place pèsent cependant moins lourdement sur leur économie que dans les pays développés. S'ils n'ont pas tous bénéficié à parts égales de la locomotive chinoise, les pays émergents ont pu profiter du regain de confiance au second semestre, d'un soutien budgétaire encore important et de la remontée du prix des matières premières.

Après une chute très marquée, jusqu'en avril, due au passage temporaire de la référence américaine WTI en négatif et aux tensions sur les capacités de stockage et d'effondrement de la demande, les cours du pétrole ont retrouvé des couleurs. Cette reprise a été portée par la réouverture progressive des économies et la forte réduction de la production mondiale. Le dynamisme de la demande en Asie, et surtout en Chine, a contribué à la forte progression des cours du Brent, en fin d'année, pour s'installer autour de 50 $/b. La hausse s'explique surtout par la détermination de l'OPEP+ (OPEP + Russie) à rester durablement en soutien des cours, en faisant preuve de flexibilité dans ses coupes de production.

L'ANNÉE 2020 OFFRE UNE MEILLEURE VISIBILITÉ SUR LE CONTEXTE POLITIQUE INTERNATIONAL

Aux États-Unis, le démocrate Joe Biden a remporté l'élection présidentielle. Le parti démocrate a conservé sa majorité à la Chambre des représentants, avant de finalement remporter le Sénat suite aux élections en Géorgie le 5 janvier 2021. Joe Biden va traiter en priorité les dossiers de la lutte contre l'épidémie, la validation d'un nouveau plan de relance, des investissements massifs dans les infrastructures et la lutte contre le réchauffement climatique. À l'international, l'axe est mis sur la réduction des risques commerciaux, notamment avec les pays développés. La Chine restera au cœur de la politique étrangère de Washington.

En Europe, après une année de discussions chaotiques laissant planer une sortie brutale du Royaume-Uni de l'Union européenne, un accord a été trouvé le 24 décembre, sept jours avant la fin de la période de transition du Brexit. Afin de valider un traité de libre-échange sur les biens qui permet d'éviter la mise en place de droits de douane, Londres et Bruxelles ont fait des compromis sur les points bloquants comme la pêche et le maintien d'un niveau de concurrence équitable. Plusieurs éléments ont toutefois freiné l'impact positif sur la Livre sterling. En effet, les contrôles aux frontières resteront nécessaires, l'accord ne couvre pas les services, et l'arrivée d'un nouveau variant de la Covid- 19 a obligé le pays à se reconfiner. Le coût économique et logistique sera important pour le Royaume-Uni et les entreprises.

EN FRANCE, RÉCESSION HISTORIQUE SUR FOND D'ÉPIDÉMIE

En France, les mesures de confinement, en place dès le 17 mars, ont conduit à une chute du PIB très marquée au premier semestre. En zone euro, la France a été l'un des pays les plus impacté en termes de croissance en raison d'une période de confinement plus longue entrainant une perte d'activité d'environ – 30 % en avril. Le déconfinement, à partir de mi-mai, et les mesures de soutien gouvernementales ont permis à la croissance de rebondir très fortement pendant l'été. Pour préserver l'emploi, le pouvoir d'achat des ménages et limiter les faillites, le gouvernement a mis en place le chômage partiel, des prêts garantis par l'Etat, des fonds de solidarité, en attendant le déploiement du plan de relance de 100 Mds€ destiné à préparer l'après-crise. L'automne a toutefois sonné le glas de l'embellie économique avec la forte reprise de l'épidémie et le retour des restrictions sanitaires, induisant un deuxième confinement fin octobre. S'il s'est avéré moins pénalisant pour l'activité que le premier (- 12 % de perte d'activité en novembre), il a durement touché certains secteurs comme les services. La décrue du rythme de nouveaux cas de Covid- 19 n'a pas été aussi forte qu'espérée, entrainant un retard dans le programme de réouverture de certaines activités après la levée du confinement le 15 décembre.

L'année 2021 restera marquée par l'évolution de l'épidémie et son impact sur l'activité économique. La montée en puissance de la vaccination, si l'efficacité des vaccins contre les différents variants du virus est confirmée, sera la clé pour permettre à la croissance mondiale de rebondir au second semestre puis de retourner progressivement vers son niveau d'avant-crise. Pour autant, la reprise se fera à plusieurs vitesses en fonction des pays. La Chine restera la locomotive mondiale, suivie par les États-Unis portés par les plans de relance budgétaires qui pourraient être votés par le nouveau Congrès, tandis que l'Europe restera à la traîne, avec une levée des restrictions seulement très graduelle. Un virus sous contrôle et la montée en puissance des plans de relance seront déterminants en vue d'un rebond conjoncturel au sein du vieux continent. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne restera en soutien, ce qui devrait limiter le rythme de remontée des taux souverains européens.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

Le conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel a décidé d'établir des comptes consolidés au niveau national en référentiel IFRS, tel qu'adopté par la Commission européenne, bien qu'il ne soit pas côté.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa séance du 4 mars 2021, qui a soumis également le présent rapport à l'approbation de l'assemblée générale.

Les principales modifications du périmètre de consolidation sont liées à :
- la cession d'El Telecom à Bouygues,
- la déconsolidation de Younited Crédit (perte d'influence notable),
- la cession de La Française Investment Solutions (LFIS),
- la consolidation, du fait de l'accroissement de leur taille, de 4 entités de capital développement du groupe CIC déjà détenues (CIC Capital Canada Inc, CIC Capital Suisse SA, CIC Capital Deutschland Gmbh, CIC Capital Ventures Québec).

LA MARGE D'INTÉRÊT (8 379 M€) PROGRESSE DE 5,3 % (+ 420 M€)

La baisse du coût de refinancement explique principalement cette évolution, la marge clientèle étant en léger recul (- 0,8 %), les volumes (hors PGE ne permettant pas de compenser l'effet taux.
Le coût des opérations avec les établissements de crédit/ Banques centrales diminue, sous l'effet des dispositifs de type *Tiering* et TLTRO et de l'effet des taux, qui impacte également le coût des titres émis, les volumes étant en légère progression.

DÉPÔTS CLIENTÈLE (522,1 MDS€) (SOIT + 18,8 %)

Les variations ont été très significatives sur certaines catégories :
- les comptes ordinaires créditeurs (236,0 Mds€), augmentent de 56,7 Mds€, sous l'effet des PGE et de l'épargne de précaution constituée par les clients du fait du confinement et en anticipation de la crise économique ;
- pour les mêmes raisons, l'épargne réglementée à vue progresse (+ 147,2 Mds€, + 9,1 %), notamment les livrets bleus et A (54,2 Mds€, + 11,7 %), et les LDD (19,0 Mds€, +10,7 %). Le taux de centralisation des dépôts réglementés (livrets bleu, A, LDD, LEP) auprès de la CDC est de 55,6 % contre 50,4 % en 2019;
- les livrets ordinaires sont également très dynamiques (50,3 Mds€, + 9,5 %);
- les dépôts à terme (127,2 Mds€) progressent de 5,8 %, notamment les plans épargne logement (47,0 Mds€, + 4,3 %).

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE (530,6MDS€) (SOIT + 8,3 %, HORS PGE : 4,0 %)

L'encours total progresse de 8,3 % (+40,4 Mds€), à 530,6 Mds€, grâce aux PGE (20,6 Mds€) ; hors PGE, la hausse serait deux fois moindre mais reste dynamique (+ 4,0 %). Elle provient notamment des crédits à l'habitat (271,1 Mds€, + 7,6 %), et des crédits à l'équipement (121,7 Mds€, + 4,5 %).

Les crédits à l'habitat (271,1 Mds€, soit 51 % des crédits) ont gardé le même rythme élevé de croissance qu'en 2019 (+ 7,6 %), dans un contexte de ralentissement de l'activité sur ce marché lié à la crise sanitaire et à la mise en œuvre des recommandations du HCSF.
Les crédits à l'équipement (121,7 Mds€ ; 23 % du total des crédits) progressent de 4,5 % (+7,3 % en 2019).
Les crédits de trésorerie (38,5 Mds€), sont en hausse exceptionnelle (+ 89,5 %) du fait du PGE (20,6 Mds€).
Les encours de crédits à la consommation totalisent 50,7 Mds€ (+ 2,6 %), lié au confinement, à la modification du comportement des clients (aversion au risque, épargne de précaution). Sur les réseaux, l'encours est en léger recul (- 0,9 %), tandis que les filiales progressent (+ 4,5 %).
Le coefficient d'engagement est de 101,6 %, en amélioration de 987 pb (111,5 % fin 2019), compte tenu de la très forte progression des dépôts.

Les commissions sont en légère progression (+ 1 %). Plusieurs effets se compensent : les commissions sont particulièrement en retrait sur la clientèle et les prestations de services en lien avec les différents confinements tandis que les commissions sur titres progressent de plus de 13 %, du fait de la forte activité boursière des clients. Les commissions sur opérations de change et sur engagements de garantie clientèle sont également en hausse.

PORTEFEUILLES TITRES ET DÉRIVÉS

Le portefeuille « actifs financiers Juste valeur par capitaux propres - JVCP » (48,1 Mds€) s'accroît de 5,0 Mds€ (titres à revenu fixe). Les titres au coût amorti (4,2 Mds€ augmentent de 0,2 Md€.
Le portefeuille « Juste valeur par résultat - JVPR » (31,0 Mds€) baisse de 4,2 Mds€, dont 3,9 Mds€ liés à la baisse des pensions.

Le gain net sur le portefeuille JVPR (78 M€) est en fort recul (- 766 M€), du fait de l'évolution des marchés financiers (dérivés/titres/change). La valorisation des participations (capital développement notamment sont prudentes dans ce contexte malgré de belles plus-values réalisées. Le gain net sur le portefeuille est également en baisse du fait d'importantes plus-values obligataires en 2019.

Les **PRODUITS NETS SUR LES AUTRES ACTIVITÉS** (4 642 M€) baissent de 143 M€ (- 3,0 %), notamment du fait de l'assurance (3 281 M€, - 8,4 %), principalement en lien avec les dispositions prises au bénéfice des assurés (prime de relance mutualiste). Les assurances ont également connu une diminution de l'activité. En effet, les primes sont en recul, la Vie étant en retrait tandis que la Non Vie progresse mais dans une moindre mesure. Les produits nets des autres activités (hors assurances, 1 361 M€) augmentent de 12,9 % suite à de moindres provisions pour risques et à la progression du pôle EI.

CONDUISANT À UNE BAISSE DU PRODUIT NET BANCAIRE (17,5 MDS€, - 2,9 %)

LES FRAIS GÉNÉRAUX (11 280 M€) RECULENT DE 2,7 %.

Les évolutions sont contrastées selon les composantes : diminuent les charges de personnel et les autres charges générales d'exploitation tandis qu'augmentent les dotations nettes sur amortissements et provisions des immobilisations.

Les **CHARGES DE PERSONNEL** 6 710 M€, - 1,3 %) diminuent de 92 M€. L'intéressement/participation recule en lien avec la baisse du résultat. La signature d'un nouvel accord de retraite complémentaire d'un groupe régional, dans le cadre la loi a également joué positivement, les droits n'étant plus acquis avant le départ à la retraite. Ces baisses sont, compensées partiellement par la hausse des salaires en lien avec les augmentations générales et les primes « Covid ».

L'**EFFECTIF MOYEN** du groupe Crédit Mutuel s'établit à 83 194 personnes en 2020 (en équivalent temps plein), en hausse de 0,5 %.

Les **AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION** diminuent de 329 M€, en lien avec la crise (baisse forcée sur les déplacements/AG, ou choisie compte tenu du contexte, moins d'évènementiel/communication, décalage de projets), du fait de la baisse des loyers (43 M€), liée à l'application d'IFRS 16 (contrepartie en dotations aux amortissements). Les impôts/ taxes s'accroissent de 73 M€ (dont FRU = + 50M€ à 235 M€, FGDR : + 17 M€).

Les **DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS** (919 M€, + 12,6 %) augmentent de 103 M€, dont 74 M€ sur les immobilisations corporelles, lié à IFRS16 (amortissements complémentaires). L'incorporel progresse aussi (+ 28 M€), en lien avec les développements informatiques (digitalisation notamment).

Au final, le **COEFFICIENT D'EXPLOITATION** est quasi stable à 64,3 % contre 64,2 % en 2019.

Dans le contexte de crise et en vue d'anticiper les défauts et la dégradation des portefeuilles, **LE COÛT DU RISQUE (2 635 M€)** a plus que doublé du fait des provisions sur encours sains (1 507 M€, +1 378 M€), le risque avéré progressant seulement de 57 M€ (+ 5,3 %). Les provisions S2 s'accroissent de 1 169 M€ suite au durcissement du scenario pessimiste sur les particuliers, l'accroissement de la pondération du scénario pessimiste, la mise en place d'un provisionnement sectoriel concentré sur les secteurs vulnérables et des dispositions régionales. Les provisions S1 s'accroissent de 209 M€ (x1,5, 324 M€) du fait de la production des encours de crédits et surtout du durcissement des paramètres évoqués plus haut. En matière de qualité des risques :
- le taux de crédits douteux s'établit à 2,82 % contre 3,00 % fin 2019,
- le taux de couverture individuel s'établit à 52,3 % contre 53,7 % fin 2019,
- le taux de couverture global s'établit à 67,0 % contre 62,3 % fin 2019.

Les **GAINS NETS SUR AUTRES ACTIFS** sont de 687 M€ (+ 368 M€) du fait principalement de la cession d'El Telecom, de la perte d'influence notable sur Younited, contre, en 2019, les plus-values constatées sur les cessions de Primonial, RMA, Leasecom et CD Partenaires.

La **QUOTE-PART DES ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE** atteint - 16 M€ en 2020 contre 3 M€. La variation de - 19 M€ provient principalement de Banque de Tunisie, et de RMA du fait de sa déconsolidation fin 2019.

La **VARIATION DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION** est - 13 M€ (0 en 2019), due à des dépréciations de *goodwill*.

La **CHARGE FISCALE** (1 167 M€) baisse de 575 M€ (- 33,0 %) du fait de la baisse du résultat, de plus-values faiblement fiscalisées, et des impôts différés.

SE TRADUISENT PAR UN RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) EN DIMINUTION (3 070 M€, - 18,7 %).

LES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE POURSUIVENT LEUR PROGRESSION 62 149 M€ (+ 5,1 %)

Cette progression provient essentiellement de :
- une augmentation du capital de 299 M€ (11 090 M€, + 2,8 %),
- l'incorporation du résultat annuel 2019 en réserves, hormis la part transformée en capital,
- le résultat 2020 : 3 070 M€ et,
- les plus-values nettes latentes du groupe (1 531 M€, quasi stable contre 1 526 M€ en 2019), qui cachent des disparités. Progressent les portefeuilles obligataires et les actions, tandis que sont en recul les réserves de conversion, et les avantages postérieurs à l'emploi. Le groupe a ainsi plus que récupéré la baisse des marchés financiers supportée sur 2020.

Il convient de rappeler que l'impact sur les fonds propres prudentiels est différent, compte tenu des méthodes de consolidation divergentes pour certaines entités (assurances surtout).
À noter que le taux de rendement des actifs calculé en application de l'article R. 511- 16- 1 du CoMoFi est de 0,30 % contre 0,41 % en 2019.

Cette solidité financière est confirmée par l'agence de notation Standard and Poor's qui évalue le groupe Crédit Mutuel, avec les notes long terme « A » (Dette Senior) et « A+ » (Contrepartie). La perspective négative a été attribuée en avril 2020 dans le contexte de la crise sanitaire et économique et d'actions de notations groupées des banques européennes.

ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Les secteurs d'activité retenus correspondent à l'organisation du groupe Crédit Mutuel et sont au nombre de cinq.

La banque de détail regroupe le réseau des fédérations régionales du Crédit Mutuel et celui des banques régionales du CIC. Ce secteur inclut également une partie des activités spécialisées dont les produits et services sont commercialisés dans le réseau comme le crédit-bail, l'affacturage, les métiers de l'immobilier (investissement, aménagement, gestion, distribution, promotion) et la gestion collective des produits distribués dans le réseau.

L'assurance, compte tenu de son importance dans l'activité du groupe, premier bancassureur historique puisqu'il a démarré cette activité en 1970, fait l'objet d'un secteur d'activité propre qui regroupe l'assurance-vie et l'assurance-dommages.

La banque des grandes entreprises et la banque d'investissement comprend les activités de financement des grandes entreprises et des institutionnels, les financements à valeur ajoutée, le capital-développement, l'international ainsi que les activités de marché au sens large, qu'elles soient exercées pour compte propre ou pour celui de la clientèle, y compris l'intermédiation boursière.

La gestion d'actifs et la banque privée regroupent les filiales de banque privée dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger, ainsi que les activités de gestion d'actifs et d'épargne salariale.

Le secteur autres rassemble les activités non affectables à un autre secteur ainsi que les filiales à vocation purement logistique dont, en principe, les charges sont refacturées aux autres entités, et notamment les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation, la presse et les sociétés informatiques du groupe.

RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ ET *REPORTING* PAR PAYS

Il est à noter que le poids des données par pôle d'activité est calculé avant élimination des opérations inter-secteurs.

BANQUE DE DÉTAIL

EN MILLIONS D'EUROS	2020	2019	VARIATION 2020/2019
Produit net bancaire	13 260	13 325	- 0,5 %
Résultat brut d'exploitation	4 545	4 256	6,8 %
Résultat avant impôt	2 288	3 415	- 33,0 %
Résultat net part du groupe	1 452	2 203	- 34,1 %

Le **PNB** de la banque de détail (13 260M€) baisse de 65 M€ (- 0,5 %). Son évolution provient principalement de celle de la marge d'intérêt, et des gains nets sur les portefeuilles en juste valeur par capitaux propres compensée par la hausse des commissions.

Le groupe compte 34,6 millions de **clients** en fin d'année 2020, en progression de 1,2 %

Les frais généraux (8 715 M€) reculent quant à eux, de 354 M€ (- 3,9 %). Les frais de personnel diminuent en lien avec la baisse l'intéressement/participation et à la cristallisation de la complémentaire retraite (art 39) d'un groupe Crédit Mutuel dans le cadre de la loi Pacte. Les charges générales d'exploitation baissent également, conséquence de la volonté de maitrise des charges dans le contexte et gel forcé (moindres déplacements, AG, évènementiel…).

Le coefficient d'exploitation ressort ainsi à 65,7 % contre 68,1 % un an plus tôt.

Le **coût du risque** augmente de 1 273 M€ pour atteindre 2 328 M€, essentiellement sur le risque non avéré en lien avec la crise sanitaire, en vue d'anticiper les défauts et la dégradation des portefeuilles à venir.

À noter que les **gains / pertes nets sur autres actifs et MEE** diminuent de 143 M€ s'expliquant principalement en 2020 par la déconsolidation de Younited Credit contre, en 2019, la cession de Primonial.

L'**IS** atteint 798 M€ en baisse de 351 M€ (- 30,5 %).

Au final, le **résultat net part du groupe** baisse de de 751 M€ pour atteindre 1 452 M€.
La part de la banque de détail dans le résultat part du groupe se maintient à 47,3 % en 2020, contre 58,4 % en 2019.

ASSURANCE

EN MILLIONS D'EUROS	2020	2019	VARIATION 2020/2019
Produit net bancaire	1 856	2 237	- 17 %
Résultat brut d'exploitation	1 097	1 485	- 26,1 %
Résultat avant impôt	1 097	1 582	- 30,7 %
Résultat net part du groupe	736	1 097	- 32,9 %

Le **PNB** atteint 1 856 M€, et baisse de 17,0 % par rapport à 2019 (2 237M€), notamment du fait des dispositions prises au bénéfice des assurés (prime de relance mutualiste). Les assurances ont également connu une diminution de l'activité. En effet, les primes sont en recul, la Vie étant en retrait tandis que la Non Vie progresse mais dans une moindre mesure. Les charges de prestations sont en revanche stables.

En 2020, le **chiffre d'affaires assurance** du groupe Crédit Mutuel s'est élevé à 14,9 Mds€ (- 15,5 %), pénalisé par la branche vie à l'instar du marché dans le contexte de la crise sanitaire et économique ; la branche risques (assurances de biens et de personnes) est restée orientée à la hausse, avec un chiffre d'affaires en progression de 3,1 %.

Le **nombre d'assurés** totalise 16,5 millions (soit + 1,4 %), représentant un **nombre de contrats** en portefeuille de 42,9 millions (+ 1,8 %).

Les **frais généraux** (759 M€) restent stables. Les charges de personnel s'accroissent ainsi que les dotations/reprises sur amortissements compensées par la baisse des charges générales d'exploitation.

Les **gains nets sur autres actifs et mises en équivalence** (0 M€) sont en baisse (- 97 M€), principalement en raison de la cession en 2019 de Royale Marocaine d'Assurances.

Au total, le **résultat net part du groupe** atteint 736 M€ (- 32,9 %).
L'assurance représente 24 % du résultat net part du groupe (29,0 % en 2019).

BANQUE GRANDES ENTREPRISES - BANQUE D'INVESTISSEMENT

EN MILLIONS D'EUROS	2020	2019	VARIATION 2020/2019
Produit net bancaire	953	1 029	- 7,4 %
Résultat brut d'exploitation	537	627	- 14,4 %
Résultat avant impôt	271	490	- 44,7 %
Résultat net part du groupe	238	471	- 49,5 %

Le **PNB** atteint 953 M€, en baisse de 76 M€ (- 7,4 %), sur les 3 composantes : capital développement, activités de marché et banque de financement. Sur le capital développement, la baisse provient du portefeuille en JVPR, en lien avec la valorisation prudente des portefeuilles, malgré des plus-values réalisées.

Les **frais généraux** (416 M€) augmentent de 3,5 % (+ 14 M€), sur le capital développement, la banque de financement tandis qu'ils baissent sur les activités de marché.

Le **coût du risque** est de 270 M€ (+ 132M€), la hausse concerne principalement les activités de financement (+ 147 M€). Le risque non avéré augmente de (+167 M€) alors que le risque avéré est en baisse de (- 35 M€) du fait d'un dossier de Place en 2019.

L'**IS** atteint 33 M€ contre 19 en 2019.

Le **résultat net part du groupe** est de 238 M€, en baisse de 233 M€.

GESTION D'ACTIFS ET BANQUE PRIVÉE

EN MILLIONS D'EUROS	2020	2019	VARIATION 2020/2019
Produit net bancaire	893	867	3,0 %
Résultat brut d'exploitation	284	235	20,9 %
Résultat avant impôt	267	261	2,3 %
Résultat net part du groupe	209	209	0,0 %

Les encours d'**épargne financière bancaire** (hors assurance-vie) progressent de 3,5 % pour atteindre 291 milliards, bénéficiant d'un bon niveau de collecte et de la remontée des indices boursiers et ce, malgré un effet périmètre défavorable (déconsolidation de La Française Investment Solutions).

Le **PNB** augmente pour s'établir à 893 M€ (+ 26 M€, + 3,0 %). La banque privée augmente de 54 M€ (notamment la marge et les commissions en lien avec le développement de l'épargne financière). La gestion d'actifs baisse de 28 M€, liée aux variations de périmètre.

Les **frais généraux** (609 M€) baissent de 3,6 % (- 23 M€) en lien avec les variations de périmètre. Elle résulte de la banque privée (- 0,7 M€) et la gestion d'actifs (- 22,9 M€).

Le **coût du risque** est à - 35 M€ en 2020 contre + 6 M€ en 2019.

Les **gains nets sur autres actifs et mises en équivalence** sont de + 18 M€ contre + 20 M€.

La ligne « **Impôts et autres** » (55 M€) comprend :
- l'impôt sur les bénéfices qui atteint 59 M€, en hausse de 8 M€,
- les gains nets sur activités abandonnées qui concernent LFIS.

Au final, le **résultat net part du groupe** reste stable à 209 M€.

AUTRES

EN MILLIONS D'EUROS	2020	2019	VARIATION 2020/2019
Produit net bancaire	1 607	1 688	- 4,8 %
Résultat brut d'exploitation	- 209	- 142	- 47,2 %
Résultat avant impôt	354	- 165	NS
Résultat net part du groupe	435	- 205	NS

Le **PNB** atteint 1 607 M€ en baisse de 81 M€ (- 4,8 %).

Les **frais généraux** s'établissent à 1 816 M€ (- 0,8 %)

Le **coût du risque** est en baisse (2 M€ contre 13 M€ en 2019).

Les **gains/pertes nets sur autres actifs et mises en équivalence** atteignent 565 M€ contre - 10 M€ en 2019, la hausse s'explique principalement par la cession de EIT.

L'**impôt sur le résultat et les gains/pertes sur activités abandonnées** atteignent 84 M€ en 2020 contre - 39 M€ en 2019.

Au final, le **résultat part du groupe** du secteur est de + 435 M€ contre – 205 M€ en 2019, en progression de 640 M€.

FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

*Les données présentées dans les tableaux des pages suivantes sont exprimées en millions d'euros. Les chiffres qui figurent dans ce chapitre sont audités sauf ceux expressément indiqués par un **.*

FONDS PROPRES**

En application des dispositions du règlement UE n°575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement UE n°648/2012 (dit « CRR »), les réseaux d'établissements dotés d'un organe central doivent respecter les ratios de gestion sur base individuelle (pour chacun des groupes de Crédit Mutuel), mais aussi consolidée au niveau national (risques de marché et risque de crédit, grands risques, participations).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du groupe Crédit Mutuel sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment des entreprises d'assurance, consolidées comptablement par intégration globale et prudentiellement par mise en équivalence.

Le ratio de solvabilité définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1 comprenant les titres super subordonnés à durée indéterminée), des fonds propres de catégorie 2 (comprenant les TSR et TSDI éligibles) et des déductions réglementaires (parmi lesquelles : les immobilisations incorporelles, la différence négative entre les provisions et les pertes attendues, les positions de titrisations à 1 250 %, les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente , les impôts différés actif dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires,...).

À compter du 1er janvier 2018 et en raison de la fin de clauses transitoires appliquées aux plus-values latentes (hormis les titres en *cash-flow-hedge*), celles-ci ne sont plus filtrées et sont désormais intégralement retenues dans les fonds propres de base

Le groupe Crédit Mutuel a été autorisé par le SGACPR et sous réserve du respect des conditions énoncées à l'article 49 du CRR, à retenir la méthode dite de la « VME » consistant à pondérer la valeur mise en équivalence des titres détenus dans des entités d'assurance filiales du groupe, plutôt qu'à les déduire des fonds propres de base de catégorie 1.

À ce titre, le groupe se conforme aux obligations déclaratives résultant de la surveillance des conglomérats financiers. Cela se traduit, entre autres, par la surveillance complémentaire de la couverture par les fonds propres consolidés du cumul des exigences de fonds propres bancaires et de marge de solvabilité des compagnies d'assurance.

Le groupe Crédit Mutuel respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

RATIO DE SOLVABILITÉ

Phase transitoire

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2020	31.12.2019
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	**55 711**	**52 682**
Capital	11 094	10 805
Réserves éligibles avant ajustements	50 936	48 606
Déductions des fonds propres de base de catégorie 1	- 6 319	- 6 728
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	**490**	**782**
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	**9 029**	**8 724**
TOTAL DES FONDS PROPRES	**65 229**	**62 188**
Emplois pondérés au titre du risque de crédit	270 379	261 269
Emplois pondérés au titre des risques de marché	3 605	3 017
Emplois pondérés au titre des risques opérationnels	24 376	23 646
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS	**298 360**	**287 932**
RATIOS DE SOLVABILITÉ		
Ratio Common Equity T1 (CET1)	18,7 %	18,3 %
Ratio Tier one	18,8 %	18,6 %
Ratio global	21,9 %	21,6 %

Données avec clauses transitoires incluant le résultat.

CIBLE

RATIOS DE SOLVABILITÉ		
Ratio Common Equity T1 (CET1)	18,6 %	18,2 %
Ratio Tier one	18,6 %	18,3 %
Ratio global	21,8 %	21,5 %

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Le processus d'identification, d'analyse et de hiérarchisation des risques du groupe Crédit Mutuel au vu de son profil de risque est effectué annuellement au travers de l'analyse et la validation au plus haut niveau de la cartographie globale des risques du groupe. Celle-ci couvre les risques d'activité et de rentabilité, de capital, liquidité, les risques de taux d'intérêt du portefeuille bancaire, de crédit, de marché, risques opérationnels, les risques inhérents à l'activité du conglomérat (et notamment le risque assurance) ainsi que les risques non financiers.

RISQUE DE CRÉDIT

La politique de gestion des risques de crédit du groupe Crédit Mutuel poursuit plusieurs objectifs :
- mesurer les exigences de fonds propres ;
- aider au pilotage par la maîtrise des engagements dans le respect des limites et plus largement de l'appétence aux risques du groupe Crédit Mutuel ;
- réduire le coût du risque dans la durée ;
- répondre efficacement à la réglementation Bâle 3 ainsi qu'à la réglementation sur le contrôle interne, et assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire.

Conformément au cadre général d'appétence aux risques validé par le conseil d'administration de la Confédération, les stratégies et prises de risques sont de la responsabilité des groupes régionaux. Celles-ci doivent néanmoins être prises dans le respect des principes du cadre d'appétence aux risques validé par les instances dirigeantes nationales et des politiques de tolérance aux risques validées par les instances dirigeantes régionales. La politique de tolérance aux risques des groupes régionaux est par suite déclinée dans des procédures qui précisent notamment les règles d'octroi, les principales orientations retenues pour l'activité de crédit (notamment en matière de segment de clientèle), la définition et le suivi des limites. Les limites de financement sont fixées de telle sorte qu'elles soient adaptées à la politique de risques et aux fondamentaux financiers de l'entité concernée et cohérentes avec le dispositif national.

Les procédures nationales et régionales s'appuient sur le système de notation interne, établi dans le respect des exigences réglementaires de Bâle 3. Ce système est commun à l'ensemble des entités du groupe et permet de noter les contreparties éligibles aux approches notation interne. Il se fonde sur des modèles statistiques différents selon les segments de clientèle pour la banque de masse et sur des grilles de cotation élaborées par des experts pour les contreparties bancaires, les grandes entreprises et les marchés spécialisés. Toutes les contreparties éligibles aux approches internes sont positionnées sur une échelle de cotations, déclinée sur neuf positions saines en complément du défaut, et reflétant la progressivité du risque.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et déclassent les créances saines vers les créances douteuses en intégrant la notion de contagion au niveau d'un tiers. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties et est ajustée par les gestionnaires en fonction de l'évaluation de la perte finale. Depuis novembre 2019, le groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables. La procédure portant sur la définition du défaut a été révisée afin d'y intégrer les nouveaux principes de déclassement en statut défaut et de reclassement en statut sain.

Les outils nationaux de pilotage et de restitution du calcul des risques pondérés sont la source des cartographies sur les risques de crédit qui ventilent les engagements sur les axes principaux du système de notation interne. Ces états et les tableaux de bord plus détaillés qui les complètent, réalisés à l'échelle nationale et déclinés par entité régionale, permettent de suivre la qualité des engagements et le respect des limites nationales sur les risques de crédit. Les dirigeants des groupes régionaux (directeurs généraux, directeurs des risques et directeurs des engagements), ainsi que les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en sont destinataires.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS ET CRÉANCES

EXPOSITION	31.12.2020	31.12.2019
Prêts et créances		
Établissements de crédit	61 587	52 961
Clientèle	541 789	500 151
Exposition brute	**603 376**	**553 112**
Dépréciations	**- 11 679**	**- 10 496**
Établissements de crédit	- 5	- 5
Clientèle	- 11 674	- 10 491
Exposition nette	**591 697**	**542 616**

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES ENGAGEMENTS DONNÉS

EXPOSITION	31.12.2020	31.12.2019
Engagements de financement donnés	**94 703**	**86 523**
Établissements de crédit	1 560	957
Clientèle	93 143	85 566
Engagements de garantie donnés	**30 947**	**27 430**
Établissements de crédit	5 333	4 609
Clientèle	25 614	22 821
Provision pour risques sur engagements donnés	**394**	**167**

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES TITRES DE CRÉANCE

EXPOSITION	31.12.2020	31.12.2019
Titres de créance		
Effets publics	48 260	49 142
Obligations	127 591	123 037
Instruments dérivés	6 676	7 259
Pensions & prêts de titres	5 269	4 504
Exposition brute	**187 796**	**183 942**
Dépréciation des titres	- 236	- 222
Exposition nette	**187 560**	**183 720**

VALEUR COMPTABLE BRUTE DES EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE ET PAR FOURCHETTE DE PD (PRÊTS À LA CLIENTÈLE)

31.12.2020 **Par tranche de PD 12 mois IFRS9**	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues à terminaison	Dont créances clients relevant d'IFRS 15	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine
< 0.1	0	118 934	804	0	0
0.1 - 0.25	0	147 492	730	0	0
0.26 - 0.99	1	104 156	1 141	0	0
1 - 2.99	3	72 605	8 766	0	0
3 - 9.99	6	41 842	12 816	0	0
≥ 10	204	7 639	10 033	0	15 099
Total	**214**	**492 669**	**34 289**	**0**	**15 099**

31.12.2019 **Par tranche de PD 12 mois IFRS9**	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues à terminaison	Dont créances clients relevant d'IFRS 15	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine
< 0.1	0	157 168	1 476	0	0
0.1 - 0.25	0	71 537	386	0	0
0.26 - 0.99	0	94 086	1 007	0	0
1 - 2.99	0	61 070	5 857	0	0
3 - 9.99	0	22 095	7 703	0	0
≥ 10	204	52 720	10 508	0	14 829
Total	**204**	**463 502**	**26 937**	**0**	**14 829**

VALEUR COMPTABLE BRUTE DES EXPOSITIONS SPPI DES ENTITÉS D'ASSURANCE PAR *RATING* EXTERNE

31.12.2020 **Par *rating* externe**	Valeur brute comptable des actifs SPPI
AAA à AA+	11,5 %
AA à AA-	32,7 %
A+ à A	14,0 %
A-	8,6 %
BBB+ à BBB	19,0 %
BBB-	1,8 %
BB+ à BB	1,0 %
BB- À B+	0,4 %
B à B- et CCC+ à CCC-	0,5 %
NN *	10,5 %
Total	**100 %**

** Non côté.*

31.12.2019 **Par *rating* externe**	Valeur brute comptable des actifs SPPI
AAA à AA+	12,5 %
AA à AA-	34,1 %
A+ à A	13,5 %
A-	9,4 %
BBB+ à BBB	16,5 %
BBB-	1,1 %
BB+ à BB	0,8 %
BB- À B+	0,4 %
B à B- et CCC+ à CCC-	0,2 %
NN *	11,3 %
Total	**100 %**

** Non côté.*

STRUCTURE DES ENCOURS INTERBANCAIRES ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS INTERBANCAIRES

	31.12.2020 en %	31.12.2019 en %
Structure des encours interbancaires par note (périmètre IRBA - encours bruts sains)		
A+	27,8 %	12,5 %
A-	16,7 %	37,3 %
B+	24,0 %	19,0 %
B-	24,0 %	23,6 %
C et en dessous (hors cotation défaut)	7,6 %	7,7 %

Source : Périmètre consolidé groupe Crédit Mutuel - Calculateur Bâlois.

La structure des expositions interbancaires du groupe Crédit Mutuel, par note interne, reste de bonne qualité à fin 2020, avec plus de 90 % des encours notés entre A et B.

	31.12.2020 en %	31.12.2019 en %
Répartition géographique des prêts interbancaires		
France	53,33 %	59,67 %
Allemagne	5,54 %	3,03 %
Europe hors France et Allemagne	23,54 %	21,60 %
Autres pays	17,59 %	15,69 %

Par zone géographique, les expositions interbancaires du groupe restent principalement localisées en Europe, notamment en France et en Allemagne.

RISQUES DE CRÉDIT AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE

	31.12.2020 en %	31.12.2019 en %
Répartition des crédits par type de clientèle		
A - Administrations et banques centrales	26,5 %	20,7 %
B - Établissements (institutions)	6,2 %	7,6 %
C - Entreprises (*corporate*)	20,4 %	21,5 %
D - Clientèle de détail (*retail*)	46,9 %	50,2 %

Source : Périmètre consolidé groupe Crédit Mutuel - Calculateur Bâlois.

Le groupe Crédit Mutuel est essentiellement positionné sur la banque de détail dont le poids dans les expositions clientèle est stable.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RISQUES CLIENTÈLE

	31.12.2020 en %	31.12.2019 en %
Répartition géographique des risques clientèle		
France	82,98 %	81,56 %
Allemagne	5,90 %	6,26 %
Europe hors France et Allemagne	6,31 %	6,85 %
Autres pays	4,82 %	5,33 %

CONCENTRATION DES RISQUES BRUTS

	31.12.2020	31.12.2019
Concentration des risques bruts clientèle		
Engagements dépassant 300 M€		
Nombre	97	109
Bilan en M€	39 434	40 497
Hors bilan en M€	29 199	26 675
Engagements compris entre 200 M€ et 300 M€		
Nombre	73	54
Bilan en M€	11 914	8 594
Hors bilan en M€	6 037	4 616

Tout engagement confondu, les 98 plus gros risques dépassant 300 millions représentent un montant unitaire moyen de 873 millions d'euros (890 millions d'euros en 2019), alors que les 73 plus gros risques entre 200 et 300 millions représentent un montant unitaire moyen de 246 millions d'euros (245 millions d'euros en 2019).

QUALITÉ DES RISQUES

	31.12.2020	31.12.2019
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle	15 296	15 034
Dépréciation individuelle	- 2 257	- 1 285
Dépréciation collective des créances	- 7 996	- 8 077
Taux de couverture global	**52,3 %**	**53,7 %**
Taux de couverture (dépréciation individuelle seulement)	**67,0 %**	**62,3 %**

ARRIÉRÉS DE PAIEMENT ET ENCOURS DÉPRÉCIÉS BÉNÉFICIANT DE GARANTIES REÇUES

31.12.2020	Arriérés de paiement (S1+S2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
EN M€	**≤ 30 JOURS**	**> 30 JOURS ≤ 90 JOURS**	**> 3 MOIS**	**TOTAL**	
Instruments de dette	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Prêts et avances	**5 194**	**1 292**	**176**	**5 400**	**12 062**
Administrations centrales	136	59	0	26	221
Établissements de crédit	14	8	0	1	23
Autres entreprises financières	80	5	2	114	201
Entreprises non financières	3 577	846	152	3 062	7 637
Particuliers	1 387	374	22	2 197	3 980
Total	**5 194**	**1 292**	**176**	**5 400**	**12 062**

31.12.2019	Arriérés de paiement (S1+S2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
EN M€	**≤ 30 JOURS**	**> 30 JOURS ≤ 90 JOURS**	**> 3 MOIS**	**TOTAL**	
Instruments de dette	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Prêts et avances	**3 924**	**1 490**	**250**	**5 150**	**10 814**
Administrations centrales	44	40	3	21	108
Établissements de crédit	10	3	0	0	13
Autres entreprises financières	105	4	4	58	171
Entreprises non financières	2 477	436	219	2 695	5 827
Particuliers	1 288	1 007	24	2 376	4 695
Total	**3 924**	**1 490**	**250**	**5 150**	**10 814**

RÉPARTITION SECTORIELLE DES RISQUES

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS BRUTES PAR SECTEUR	31.12.2020 en %	31.12.2019 en %
Particuliers	40,0 %	42,4 %
Administrations publiques et Banques centrales	24,9 %	19,8 %
Banques et Établissements financiers	4,8 %	5,7 %
Immobilier autres (dont location et foncières)	3,0 %	2,9 %
Promotion immobilière	1,4 %	1,2 %
Distribution	2,7 %	2,8 %
Entrepreneurs individuels	2,5 %	2,7 %
Batiment & matériaux de construction	2,3 %	2,3 %
Agriculteurs	1,6 %	1,7 %
Autres act. financières	1,9 %	1,8 %
Biens & services industriels	1,9 %	1,9 %
Holdings, Conglomérats	1,5 %	1,6 %
Agro-alimentaire & boissons	1,1 %	1,2 %
Transport industriel	1,3 %	1,3 %
Voyages & loisirs	1,1 %	1,1 %
Pétrole & gaz, Matières premières	0,7 %	0,8 %
Technologies de pointe	0,8 %	0,7 %
Industrie automobile	0,8 %	0,8 %
Services aux collectivités	0,5 %	0,5 %
Santé	0,6 %	0,6 %
Media	0,4 %	0,4 %
Associations	0,3 %	0,4 %
Produits ménagers	0,5 %	0,5 %
Autres filiales groupe*	2,7 %	4,2 %
Divers	0,3 %	0,3 %
Télécommunications	0,2 %	0,2 %
Chimie	0,3 %	0,3 %

Source : Périmètre consolidé groupe Crédit Mutuel - Calculateur Bâlois.
(*) dont entités de leasing et d'affacturage rachetées à General Electric pour les expositions autres qu'Administrations publiques, Banques et Particuliers.

EXPOSITIONS LIÉES À LA CRISE FINANCIÈRE (DONNÉES FSB)

TITRISATION

Les encours présentés sont en millions d'euros.

SYNTHÈSE	VALEUR COMPTABLE 31.12.2020	VALEUR COMPTABLE 31.12.2019
RMBS	1 163	1 562
CMBS	6	662
CDO/CLO	3 448	3 561
Autres ABS	2 214	2 185
CLO couverts par des CDS	0	0
Autres ABS couverts par des CDS	0	0
Lignes de liquidité des programmes ABCP	0	0
Total	**6 831**	**7 971**

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 31 décembre 2020

VALEUR COMPTABLE	RMBS	CMBS	CLO	AUTRES ABS	TOTAL
JVR (FVPL)	309	-	65	329	704
CA (Amortized Cost)	45	-	355	598	998
JV Autres (FV Others)	1	-	-	-	1
JVCP (FVOCI)	808	6	3 027	1 287	5 128
TOTAL	**1 163**	**6**	3 448	**2 214**	6 831
France	532	-	545	590	1 668
Espagne	97	-	-	252	349
Royaume Uni	47	-	281	116	445
Reste de l'Europe	317	-	256	895	1 468
USA	25	6	2 365	232	2 628
Autres	145	-	-	128	273
TOTAL	**1 163**	**6**	**3 448**	**2 214**	**6 831**
US Agencies	-	-	-	-	-
AAA	992	6	3 242	1 248	5 487
AA	144	-	144	458	746
A	12	-	51	-	63
BBB	7	-	-	-	7
BB	5	-	-	-	5
Inférieur ou égal à B	3	-	-	7	10
Non noté	-	-	11	502	513
TOTAL	**1 163**	**6**	**3 448**	**2 214**	**6 831**

Expositions au 31 décembre 2019

VALEUR COMPTABLE	RMBS	CMBS	CLO	AUTRES ABS	TOTAL
JVR (FVPL)	487	-	65	506	1 059
CA (Amortized Cost)	55	-	300	534	888
JV Autres (FV Others)	8	-	-	-	8
JVCP (FVOCI)	1 013	662	3 196	1 145	6 016
TOTAL	**1 562**	**662**	3 561	**2 185**	7 971
France	336	-	571	606	1 513
Espagne	112	-	-	189	301
Royaume Uni	256	-	136	84	476
Reste de l'Europe	470	-	247	774	1 490
USA	198	662	2 608	254	3 722
Autres	190	-	-	279	468
TOTAL	**1 562**	**662**	**3 561**	**2 185**	**7 971**
US Agencies	194	659	-	-	853
AAA	1 163	4	3 410	1 070	5 646
AA	169	-	96	582	848
A	17	-	44	-	60
BBB	7	-	-	25	31
BB	8	-	-	7	15
Inférieur ou égal à B	4	-	-	-	4
Non noté	-	-	11	502	513
TOTAL	**1 562**	**662**	**3 561**	**2 185**	**7 971**

LE DISPOSITIF BÂLE 3 – RISQUE DE CRÉDIT

Afin de mieux prendre en compte la dimension de la qualité de l'emprunteur, un dispositif d'adéquation des fonds propres, incluant notamment la mise en place d'un système de notation interne propre à chaque établissement, a été instauré par le Comité de Bâle et par la Commission européenne.
Trois piliers encadrent cette réglementation bâloise :
- le **pilier I** introduit des exigences minimales de fonds propres, se matérialisant par le calcul d'un ratio de solvabilité incluant le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel ;
- le **pilier II** impose aux banques de conduire leur propre appréciation du « capital économique » et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique ;
- le **pilier III** consiste à renforcer la discipline de marché par la publication d'un niveau élevé d'informations sur le profil de risque de chaque établissement assujetti. Pour y répondre, le groupe Crédit Mutuel met chaque année à disposition du public un rapport dédié sur son site internet institutionnel.

Concernant les exigences minimales de fonds propres (pilier I), les évolutions majeures par rapport au ratio Cooke sur le risque de crédit portent sur la modification du calcul des risques pondérés relatifs aux pertes inattendues (ou « *Unexpected loss* » = UL) au dénominateur du ratio et la correction éventuelle des fonds propres sur la base du différentiel entre pertes attendues (ou « *Expected loss* » = EL) et provisions au numérateur du ratio.

Trois approches d'une sensibilité croissante à l'égard du risque sont proposées aux banques pour la mesure du risque de crédit, sous autorisation et contrôle de leurs superviseurs : l'approche standard, l'approche notation interne fondation et l'approche notation interne avancée. Chaque établissement choisit le mécanisme qu'il estime le mieux convenir, en fonction du stade de développement des activités et de son organisation. L'utilisation des méthodes dites de notations internes est soumise à l'autorisation préalable du superviseur.

L'APPROCHE STANDARD

La méthode dite standard est proche de l'accord « Bâle I » dans le sens où celle-ci repose sur l'application de coefficients de pondération fixes associés aux différentes catégories d'expositions réglementaires. Les principales modifications concernent la possibilité de différencier les pondérations applicables sur la base des notations fournies par des organismes externes reconnus, et l'élargissement de l'éventail des sûretés (garanties) et dérivés de crédit pouvant être pris en compte par les banques.

Avec l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, les expositions sur les souverains et les collectivités locales du groupe Crédit Mutuel resteront durablement traitées selon cette méthode. Ces deux portefeuilles relèvent de la possibilité laissée aux groupes bancaires d'utiliser partiellement la méthode standard (« PPU » pour Permanent Partial Us).

LES APPROCHES NOTATIONS INTERNES (« IRB »)

Ces approches sont plus sophistiquées. Le risque de crédit est fonction des caractéristiques de chaque exposition (ou lot d'expositions) à partir des quatre paramètres suivants : la probabilité de défaut du débiteur à un an, la perte en cas de défaut, le facteur de conversion en équivalent crédit pour les engagements de hors-bilan et la durée*. L'utilisation de ces approches est conditionnée au respect d'un certain nombre d'exigences quantitatives et qualitatives visant à assurer l'intégrité du processus ainsi que l'estimation des paramètres utilisés pour le calcul des fonds propres réglementaires.

Deux grandes approches existent:
- **IRB Fondation** : dans cette première approche, les établissements doivent fournir leurs estimations internes de probabilité de défaut. Les paramètres LGD, CCF et M sont définis règlementairement.
- **IRB Avancée** : dans cette seconde approche, les établissements fournissent leurs propres estimations internes des paramètres PD, CCF, LGD et M, ce qui nécessite un historique long sur une base statistique suffisante.

Le groupe Crédit Mutuel s'est orienté vers les formes les plus avancées de l'accord Bâle 3 en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a ainsi autorisé le Crédit Mutuel à utiliser son système de notation interne pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :
- en méthode avancée, à partir du 30.06.2008, pour le portefeuille de la Clientèle de détail ;
- en méthode fondation, à partir du 31.12.2008, puis en méthode avancée, à partir du 31.12.2012 pour le portefeuille Banques;
- en méthode avancée, à partir du 31.12.2012, pour le portefeuille *Corporate*.

Le groupe Crédit Mutuel a par ailleurs reçu l'autorisation d'appliquer la méthode interne sur le périmètre promotion immobilière à compter du 31.03.2018. Enfin, dans le cadre du plan de « *roll out* », les projets d'utilisation de la méthode avancée sur les périmètres des filiales d'affacturage du groupe Crédit Mutuel en France, de Cofidis France, de Targobank AG et de Beobank sont bien engagés.

Dans le cadre de l'exercice TRIM (revue ciblée des modèles internes), la Banque centrale européenne a confirmé l'autorisation donnée au groupe Crédit Mutuel, sur le portefeuille des crédits habitat de la clientèle de détail en 2018 et sur le portefeuille des entreprises et sociétés civiles de la clientèle de détail en 2019 et sur les portefeuilles des banques et des grands comptes *corporate* en 2020.

En tant que banque coopérative appartenant à ses sociétaires clients, le groupe Crédit Mutuel n'est pas axé sur la redistribution d'un gain éventuel de fonds propres à ses actionnaires. En optant pour l'approche notation interne avancée pour la majeure partie de ses expositions, le groupe :
- a répondu aux exigences de la réglementation et du superviseur ;
- s'est doté d'un projet national ayant un effet normatif des pratiques ;
- a amélioré la qualification de sa clientèle en matière de risque, permettant d'affiner la gestion et le pilotage ;
- a mis à niveau ses systèmes d'information et ses méthodes de travail à tous les échelons de son organisation compte tenu de l'utilisation des notes dans la gestion.

Au total, le Crédit Mutuel a structuré son dispositif de gestion et de mesure des risques de crédits en capitalisant sur le dispositif Bâle 3 qui repose sur :
- un système de notation des contreparties unique ;
- une définition harmonisée du défaut et calée sur la comptabilité ;
- l'utilisation de paramètres nationaux intégrant des marges de prudence ;
- et de lourds investissements informatiques.

RISQUE DE TAUX

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale. Il résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources de clientèle, dans une analyse prospective considérant l'évolution des encours et les options « cachées » (notamment les remboursements anticipés de crédits, les prorogations et les tirages de crédits confirmés).

Les groupes régionaux sont responsables de la gestion de leurs risques et des décisions de couverture. Conformément aux textes réglementaires (Arrêté du 3 novembre 2014), la direction des risques de la Confédération Nationale assure une mesure consolidée et homogène de ce risque, en coordonnant les approches méthodologiques et en mesurant régulièrement le risque global du groupe.

Les conventions et les limites de risques nationales sont référencées dans une «Méthodologie nationale en matière de risque de taux» harmonisée utilisée au sein du groupe Crédit Mutuel.

La mesure et la surveillance du risque de taux sont appréhendées au niveau régional par les groupes du Crédit Mutuel et au niveau national par la Confédération.

Au niveau régional

Les groupes de Crédit Mutuel disposent chacun d'une cellule ALM dédiée au suivi de l'exposition au risque de taux d'intérêt global.

Les entités du groupe Crédit Mutuel disposent d'un socle commun pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activité de *trading book*, le portefeuille de négociation faisant l'objet d'un suivi au niveau des salles de marché.

Les entités du groupe ont adopté des systèmes de limites cohérents avec le dispositif national. Les décisions de gestion et de couverture sont prises au sein de comités régionaux.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement, le cas échéant, par des opérations dites de macro couverture. Elles sont comptabilisées conformément à la version « *carved out* » d'IAS 39 adoptée par la Commission européenne. Les opérations de clientèle de montant élevé ou de structure particulière peuvent par ailleurs faire l'objet de couvertures spécifiques.

Au niveau national

Le risque de taux est mesuré trimestriellement au travers de deux indicateurs :
- le risque portant sur les revenus futurs : il est appréhendé par la sensibilité de la marge, dans un horizon court-moyen terme (1 à 5 ans) ;
- le risque portant sur la valeur instantanée de l'établissement : il est évalué par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme.

Au niveau national, la limite de sensibilité du PNB à un ou deux ans inclut une production nouvelle sur la base de *scenarii* d'évolution modérée des taux (+/- 1 % sur les taux variables, +/- 0,5 % sur les taux réglementés).

Sensibilité du PNB à une hausse différenciée des taux

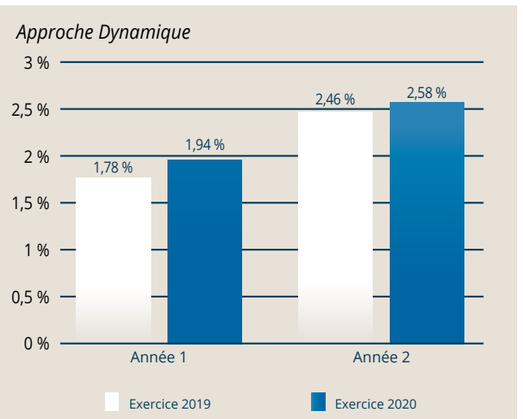

** Paramètre utilisé exclusivement sur les expositions vis-à-vis des administrations centrales, établissements et entreprises traités en approche IRB avancé.*

Sensibilité du PNB à une baisse différenciée des taux

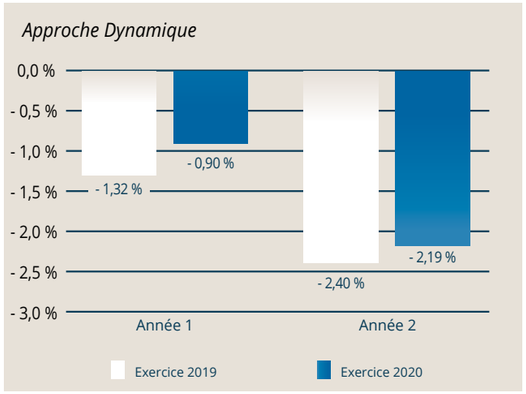

La sensibilité du groupe Crédit Mutuel est modérée à la hausse comme à la baisse des taux. D'autres *scenarii* (y compris stress) sont calculés sous l'égide de la CNCM.

La mesure de sensibilité de la valeur économique des fonds propres aux chocs taux de +/- 2 %, conformément aux exigences réglementaires, est également prise en compte dans le dispositif national de limites du groupe Crédit Mutuel.

Sensibilité de la valeur économique des fonds propres

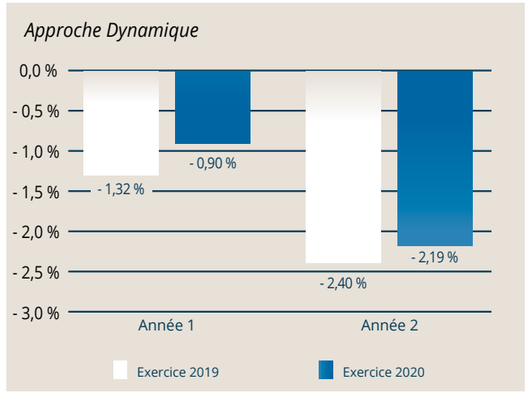

En complément de ces indicateurs, le groupe Crédit Mutuel assure un suivi au niveau national des impasses statiques à taux fixes et à taux réglementés par horizon de temps, en encours fin de période.

Impasses taux fixe – taux réglementé

Groupe Crédit Mutuel - Impasses (Actif-Passif) statiques en encours fin de période au 31.12.2020

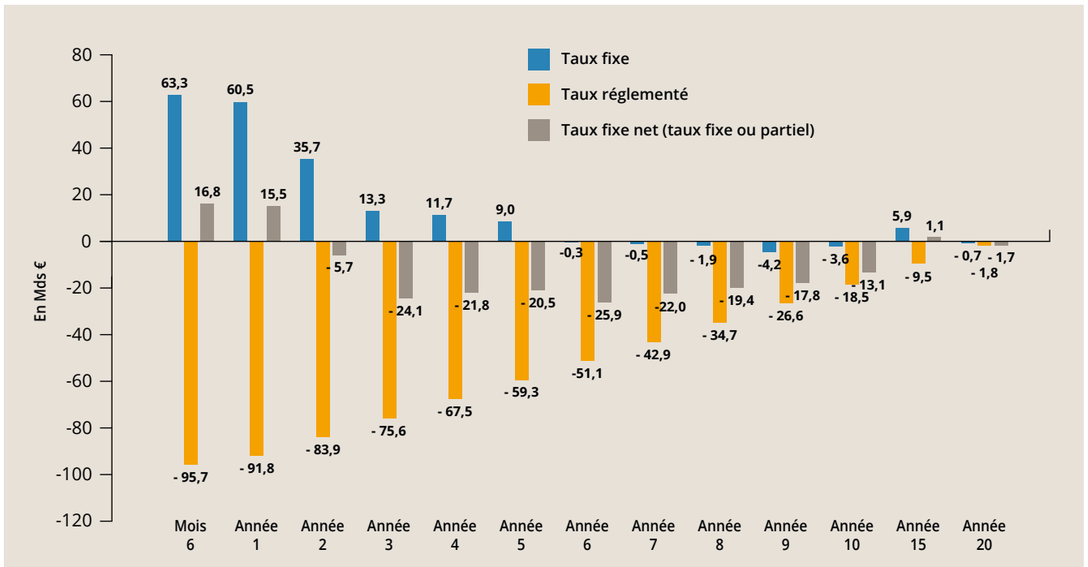

INSTRUMENTS FINANCIERS SOUMIS À LA RÉFORME DES INDICES

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers au 31/12/2020 par indice devant faire l'objet d'une transition dans le cadre de la réforme des indices. (Pour plus de détails sur la transition, cf. principes comptables groupe).

Les données présentées sont issues des bases de gestion après élimination des opérations internes au groupe Crédit Mutuel.

EN M€	Actifs financiers – Valeurs comptables	Passifs financiers – Valeurs comptables	Dérivés – Notionnels	Dont dérivés de couverture
Eonia	760	6 160	2 230	1 372
Euribor	44 402	12 707	242 624	186 838
GBP-Libor	941	10	2 934	203
USD-Libor	8 836	748	14 310	3 823

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité naît d'une différence de maturité entre les emplois et les ressources de bilan. Dans sa forme la plus extrême, le risque de liquidité peut se traduire par l'incapacité d'un établissement à honorer ses engagements.

Les caisses fédérales des groupes de Crédit Mutuel sont dotées d'une cellule ou comité dédié à la gestion de bilan ayant notamment pour objectif de maintenir un niveau de liquidité leur permettant de faire face à leurs obligations.

Dans le cadre du suivi de la liquidité, les groupes régionaux suivent notamment les indicateurs suivants :

- les ratios et états réglementaires de suivi de la liquidité (LCR, NSFR, ALMM).
  Plusieurs fédérations et caisses fédérales du groupe adoptent des limites plus prudentes que la réglementation ;
- l'indicateur de liquidité à moyen – long terme défini au niveau national, dont le principe général consiste à écouler l'ensemble des actifs et des passifs et de mesurer un ratio de couverture des emplois par des ressources de durée équivalente à différentes échéances. Il fait l'objet d'un dispositif de limites ;
- les réserves de liquidité et la mobilisation du pool 3G ;
- les plans de financement à horizon trois ans ;
- les coûts de la liquidité et du refinancement ;
- les simulations de crises de liquidité

Avec un LCR s'établissant à 172,5 % au 31.12.2020, les réserves de liquidité du groupe Crédit Mutuel permettent de couvrir largement l'ensemble des tombées à court terme. Les informations relatives à la gestion du risque de liquidité dont la publication est exigée par l'ABE (*guidelines* EBA/GL/2017/01) depuis le 31/12/2017, sont présentées au sein du document relatif au Pilier 3 national.

VENTILATION DES INSTRUMENTS PAR MATURITÉ

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité au 31.12.2020

Maturités résiduelles contractuelles en millions d'euros	≤ 1 MOIS	> 1 MOIS ≤ 3 MOIS	> 3 MOIS ≤ 1 AN	> 1 AN ≤ 2 ANS	> 2 ANS ≤ 5 ANS	> 5 ANS	DURÉE INDÉTERMINÉE	TOTAL
Actif								
Caisse - Banques centrales	129 800	-	-	-	-	-	-	129 800
Dépôts à vue - Établissements de crédits	3 675	-	-	-	-	-	-	3 675
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	6 292	1 788	5 011	2 446	3 909	4 437	1 458	25 341
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	30	14	68	70	320	309	7 064	7 875
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - recyclables	2 928	3 178	5 802	5 611	15 782	13 591	1	46 893
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - non recyclables	-	-	-	-	-	-	1 231	1 231
Titres au coût amorti	390	98	247	1 012	1 171	2 465	112	5 495
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	57 283	18 736	63 194	50 894	124 767	269 477	4 106	588 457
Passif								
Dépôts de banques centrales	575	-	-	-	-	-	-	575
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	5 484	3 871	4 885	260	2 177	1 543	9	18 229
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	2	4	53	-	-	701	-	760
Passifs fin. évalués au coût amorti	444 634	35 222	80 540	36 177	93 972	54 809	1 902	747 256

Il s'agit des encours comptables IFRS sur un périmètre prudentiel. Les règles d'échéancement retenues sont :
- *les encours à répartir sont les encours comptables IFRS du bilan.*
- *les durées à retenir sont les durées contractuelles de remboursement du principal.*
- *les actions ont une durée indéterminée, de même que les prêts et titres à durée indéterminée.*
- *les dettes et créances rattachées sont ventilées selon leur durée contractuelle réelle et par défaut dans la colonne < 1 mois.*
- *les provisions sont ventilées en cohérence avec les actifs concernés. Les créances douteuses sont ventilées en fonction de leur date contractuelle lorsqu'elle n'est pas dépassée et sont classées en colonne indéterminée dans le cas contraire. Les créances litigieuses et contentieuses sont également classées en colonne indéterminée.*
- *les dérivés : leur valeur de marché est renseignée dans le flux correspondant à la date de fin de contrat.*
- *lorsqu'il est impossible de fournir de façon fiable un échéancier, le montant comptable est porté dans la colonne « durée indéterminée ».*

RISQUES DE CHANGE

La couverture en devises des opérations avec la clientèle est assurée par chaque banque du groupe. Ce risque n'est pas significatif au niveau du groupe Crédit Mutuel.

RISQUES DE MARCHÉ

Le principal intervenant sur les marchés du groupe Crédit Mutuel est le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui intervient pour son compte propre ou celui d'autres fédérations. Le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale assure entre autres le refinancement de l'activité des caisses locales, la gestion de portefeuilles titres et des activités commerciales à destination de la clientèle entreprises (opérations de change, couverture du risque de taux ou de change).

Les activités des salles de marché, les risques ainsi que les résultats économiques et comptables font l'objet d'un *reporting* régulier.

Les activités et les modalités d'intervention sur les marchés des capitaux sont intégrées dans le règlement interne des groupes régionaux. Sur le plan opérationnel, elles sont analysées lors de différents comités et présentées périodiquement aux conseils d'administration respectifs.

Au niveau national, un tableau de bord des activités de marché permet de suivre les indicateurs les plus importants et le respect du dispositif national de limites. Il est complété par le suivi régulier des résultats de stress historiques et hypothétiques sur les activités de marché de l'ensemble des groupes de Crédit Mutuel.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Méthodes utilisées par le groupe Crédit Mutuel

Le groupe Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres :
- depuis le 01.01.2010 sur le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères, du groupe Cofidis et de Crédit Mutuel Factoring ;
- depuis le 01.01.2012, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Crédit Mutuel Factoring ;
- depuis le 30.09.2013, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Banque de Luxembourg ;
- depuis le 30.09.2014, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Cofidis France ;
- depuis le 30.06.2018, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Targobank Allemagne.

La déduction des assurances en tant que facteur d'atténuation du calcul de l'exigence en fonds propres en approche de mesure avancée est effective depuis l'arrêté du 30.06.2012, sur autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Cadre général

Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels (mis en place depuis 2002) s'appuie sur un référentiel unique et sur des méthodes d'évaluation quantitative communes. Les cartographies des risques sont réalisées par ligne de métier, objet et type de risque en étroite relation avec les directions fonctionnelles. Celles-ci instituent un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontées à des évaluations probabilistes sur la base de *scénarii*.

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, une base des données externes à laquelle le groupe est abonné, et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques réalisés dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :
- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- préserver les marges par une gestion appropriée des risques opérationnels sur toutes les activités ;
- adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés.

Structure et organisation

Le dispositif du groupe Crédit Mutuel de mesure du risque opérationnel a été conçu pour gérer les risques opérationnels du groupe dans le respect des normes réglementaires.
Il met en œuvre une démarche systématique et méthodique, composée de plusieurs étapes :
- identification des risques, analyse qualitative puis évaluation quantitative ;
- mise en place et suivi des plans de réduction de risques ;
- financement des risques résiduels.

Au cœur du dispositif, la direction des risques CNCM coordonne et consolide l'ensemble du dispositif. À ce titre :
- elle organise la collecte des sinistres et élabore les reportings de suivi de la sinistralité ;
- elle coordonne les travaux de cartographies (analyse qualitative) ;
- elle coordonne les travaux de modélisation (évaluation quantitative) ;
- elle a la responsabilité de la définition de la méthodologie d'élaboration des PUPA ;
- elle oriente les plans de réduction de risques (prévention, protection) ;
- elle coordonne les plans de financement des risques résiduels ;
- elle rédige les procédures décrivant le dispositif en place et les actualise régulièrement.

Pour réaliser les missions dont elle a la charge, la direction des risques CNCM s'appuie sur les fonctions régionales risque opérationnel dont elle coordonne les travaux.

La fonction régionale est animée par le(s) gestionnaire(s) de risque opérationnel du groupe régional. Les moyens dédiés à cette fonction sont de la responsabilité des dirigeants effectifs régionaux. Les GROP sont désignés par les dirigeants effectifs de leur entité (fédérations du Crédit Mutuel, banques du groupe CIC, filiales, centres de métiers…) et rattachés hiérarchiquement au groupe régional dont ils dépendent. Chaque groupe régional dispose d'au moins un GROP.

Reporting et pilotage général

Le *reporting* et le pilotage général des risques opérationnels sont encadrés par les principes suivants :

- une information régulière des membres du conseil d'administration portant sur la sinistralité avérée ;
- des états de *reporting* spécifiques à destination des instances dirigeantes nationales présentant le profil de risque selon les axes d'analyse du référentiel groupe, les besoins en fonds propres, les pertes et les provisions sur les sinistres.

CONGLOMÉRATS FINANCIERS

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel a été désignée comme conglomérat financier par l'Autorité de contrôle prudentiel dans la lettre du 16 décembre 2005.

L'arrêté CCLRF du 19 septembre 2005 impose *« aux établissements, détenant plus de 20 % du capital d'entités relevant du secteur des assurances, de déduire ces titres ainsi que les emprunts subordonnés de leurs fonds propres prudentiels. Toutefois les établissements assujettis peuvent ne pas déduire de leurs fonds propres les participations détenues dans des entités relevant du secteur des assurances et, dans ce cas, ils sont assujettis à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres selon les modalités dite de « consolidation comptable ». »*

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel exerce l'activité de conglomérat financier à travers le groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM, filiale du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale), Suravenir (vie) et Suravenir Assurances (non vie), (filiales du Crédit Mutuel Arkéa). Ces filiales commercialisent une large gamme d'assurance vie, assurances de personnes, assurances de biens et de responsabilité, très majoritairement via les réseaux bancaires du groupe Crédit Mutuel.

Au 31.12.2020, la couverture par les fonds propres du conglomérat financier que représente le groupe Crédit Mutuel, des exigences de solvabilité relatives aux activités bancaires ou de services d'investissement et d'assurance s'élève à 172,3 %.

Au 31.12.2020, le total de bilan du groupe Crédit Mutuel s'élève à 1 021,6 Mds€ et se répartit comme suit par secteur d'activité :

RÉPARTITION DU BILAN PAR ACTIVITÉS

Mds€	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Total	Éliminations réciproques	Consolidé
31.12.2020	1 226 103	201 438	92 816	35 505	135 245	**1 691 107**	- 669 497	**1 021 610**
Total bilan	72,5 %	11,9 %	5,5 %	2,1 %	8,0 %	**100,0 %**		

Information quantitative sur toute transaction intragroupe dont le montant excède 5 % de la somme des exigences de solvabilité applicables aux différents secteurs, calculée sur la base de l'arrêté annuel précédent ou 500 M€

Le contrôle des transactions inter-sectorielles (banques et assurances) du conglomérat depuis le 31/12/2016 par nature (à savoir, sur les transactions à date d'arrêté pour les éléments de dette, déclinés par durée moyenne résiduelle ; les engagements en hors bilan ; et sur le total des flux annuels pour les produits échangés).
Le détail des transactions intragroupes est requis par le régulateur dès lors que le montant total relevé pour un ensemble d'opérations par nature excède un certain seuil, à savoir :

- 5 % des exigences de fonds propres du conglomérat de l'année précédente, pour les éléments de dette et pour les engagements en hors bilan et,
- 500 M€ ou 5 % des exigences de fonds propres du conglomérat de l'année précédente, pour les produits échangés.

Le seuil de 5 % des exigences de fonds propres du conglomérat s'élève au 31.12.2020, à 2 048 M€ (soit 5 % des exigences de solvabilité du conglomérat au 31.12.2020 qui s'élève à 40 968 M€)

PERSPECTIVES

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et économique, le groupe Crédit Mutuel poursuivra en 2021 sa dynamique de développement, en s'appuyant sur son modèle de bancassurance et en continuant d'accompagner l'ensemble de ses clients et sociétaires.

Sa stratégie s'appuie sur les performances commerciales de ses réseaux de banque de détail et assurance de proximité, conjuguées au développement de ses filiales métiers. Elle s'accompagne d'une gestion maîtrisée de ses coûts et d'un suivi particulier de ses risques dans le contexte d'incertitude et de crise économique, afin de conforter la solidité financière du groupe.

LES ÉTATS FINANCIERS
au 31 décembre 2020

BILAN ACTIF

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2020	31.12.2019	NOTES
Caisse, Banques centrales	129 800	86 726	1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	30 968	35 185	6a, 6c, 9,10
Instruments dérivés de couverture	3 157	3 568	7,9,10
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	48 127	43 089	4a, 4b, 5, 7,9
Titres au coût amorti	4 193	3 969	2c, 5, 7
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	60 032	50 585	2a, 5, 7
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	530 608	490 161	2b, 5, 7
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 523	2 967	
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	185 891	187 473	8,9
Actifs d'impôts courants	1 824	2 107	11a
Actifs d'impôts différés	2 135	1 855	11b
Compte de régularisation et actifs divers	9 768	11 094	12a
Actifs non courants destinés à être cédés	95	777	12c
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	344	359	13
Immeubles de placement	531	493	14
Immobilisations corporelles	4 591	4 400	15a
Immobilisations corporelles [1]	1 222	1 211	15b
Ecarts d'acquisition	4 801	4 897	16
Total de l'actif	**1 021 610**	**930 916**	

BILAN PASSIF

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2020	31.12.2019	NOTES
Banques centrales	575	715	1
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	16 742	20 222	6b,6c, 9,10
Instruments dérivés de couverture	3 435	3 469	7,9,10
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	51 777	44 284	3a,7
Dettes envers la clientèle au coût amorti	522 129	439 636	3b,7
Dettes représentées par un titre au coût amorti	151 545	147 621	3c, 7
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	255	281	7
Passifs d'impôts courants	874	1 028	11a
Passifs d'impôts différés	1 456	1 489	11b
Compte de régularisation et passifs divers	16 289	15 154	12b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	94	758	12c
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	179 033	180 810	8
Provisions	4 523	4 207	17
Dettes subordonnées au coût amorti	10 656	11 542	3d
Capitaux propres totaux	**62 227**	**59 700**	
Capitaux propres - Part du groupe	**62 149**	**59 146**	
Capital et réserves liées	11 121	10 822	18a
Réserves consolidées	46 427	43 023	18a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 531	1 526	18b,32, 33
Résultat de l'exercice	3 070	3 775	
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	**78**	**554**	**18c**
Total du passif	**1 021 610**	**930 916**	

(1) L'application rétroactive de la décision IFRIC aurait généré une hausse des droits d'utilisation et des obligations locatives de 302M€ au 1/01/2019 et de 259M€ au 31/12/2019, non comptabilisée en raison de la non-matérialité de l'impact aux bornes de GCM.

COMPTE DE RÉSULTAT

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2020	31.12.2019 publié	NOTES
Intérêts et produits assimilés	15 612	17 046	20
Intérêts et charges assimilées	- 7 233	- 9 087	20
Commissions (produits)	5 724	5 742	21
Commissions (charges)	- 1 331	- 1 394	21
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	78	844	22
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	41	121	23
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	1	1	24
Gains ou pertes nets résultant du reclassement des actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	
Produits nets des activités d'assurance	3 281	3 580	25
Produits des autres activités	2 495	2 465	26
Charges des autres activités	- 1 134	- 1 260	26
Produit net bancaire	**17 534**	**18 058**	
Charges générales d'exploitation	- 10 361	- 10 781	27
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	- 919	- 816	27
Résultat brut d'exploitation	**6 254**	**6 461**	
Coût du risque de crédit	- 2 635	- 1 200	28
Résultat d'exploitation	**3 619**	**5 261**	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	- 16	3	13
Gains ou pertes sur autres actifs	687	319	29
Variations de valeur des écarts d'acquisition	- 13	0	30
Résultat avant impôt	**4 277**	**5 583**	
Impôts sur les bénéfices	- 1 167	- 1 742	31
Gains & pertes nets d'impôts / *act aband*	**4**	**17**	**12c**
Résultat net	**3 114**	**3 858**	
Résultat - Intérêts minoritaires	44	83	
Résultat net (part du groupe)	**3 070**	**3 775**	

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2020	31.12.2019
Résultat net	**3 114**	**3 858**
Écarts de conversion	- 109	35
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes	3	13
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat		
Réévaluation des placements des activités d'assurance	167	464
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	- 1	- 1
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 3	4
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	**57**	**516**
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la cloture	73	397
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	- 23	- 71
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	- 18	- 6
Réévaluation des immobilisations		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 70	- 144
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	- 13	7
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	**- 51**	**183**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**3 120**	**4 557**
Dont part du groupe	3 068	4 473
Dont part des intérêts minoritaires	52	85

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

EN MILLIONS D'EUROS	CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES		RÉSERVES CONSOLIDÉES	GAINS/PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS (NETS D'IS)								
	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Liés aux écarts de conversion	Liés à la réévaluation hors instruments financiers	Variations de valeur des instruments financiers			Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
						Variations de juste valeur des actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
Capitaux propres au 31 décembre 2018	**10 300**	**31**	**39 507**	**- 13**	**- 360**	**1 203**	**5**	**- 10**	**3 504**	**54 167**	**549**	**54 716**
Capitaux propres au 1er janvier 2019	**10 300**	**31**	**39 507**	**- 13**	**- 360**	**1 203**	**5**	**- 10**	**3 504**	**54 167**	**549**	**54 716**
Augmentation de capital	491									491		491
Affectation du résultat 2018			3 504						- 3 504	-		-
Distribution 2019 au titre du résultat 2018			- 160							- 160	- 46	- 206
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			-							-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**491**	**-**	**3 344**	**-**	**-**	**-**			**- 3 504**	**331**	**- 46**	**285**
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			- 3	36	- 144	901				790	- 3	787
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat						- 98				- 98	-	- 98
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves							- 6			- 6		- 6
Résultat 2019									3 775	3 775	83	3 858
Sous-total	**-**	**-**	**- 3**	**36**	**- 144**	**803**	**- 6**		**3 775**	**4 461**	**80**	**4 541**
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			201							201	- 28	173
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence			28	3		8				39	-	39
Autres variations			- 54							- 54	-	- 54
Capitaux propres au 31 décembre 2019	**10 791**	**31**	**43 023**	**26**	**- 504**	**2 019**	**- 6**	**- 10**	**3 775**	**59 145**	**555**	**59 700**
Capitaux propres au 1er janvier 2020	**10 791**	**31**	**43 023**	**26**	**- 504**	**2 019**	**- 6**	**- 10**	**3 775**	**59 145**	**555**	**59 700**
Augmentation de capital	299									299		299
Affectation du résultat 2019			3 775						- 3 775	-		-
Distribution 2020 au titre du résultat 2019			- 133							- 133	- 4	- 137
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			1							1	- 1	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**299**	**-**	**3 643**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**- 3 775**	**167**	**- 5**	**162**
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			2	- 112	- 70	246		- 1		65	- 1	64
dont transférés en réserves (instruments de capitaux propres)			2			- 23					-	
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat						- 25				- 25	-	- 25
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves							- 18			- 18		- 18
Résultat 2020									3 070	3 070	44	3 114
Sous-total	**-**	**-**	**2**	**- 112**	**- 70**	**221**	**- 18**	**- 1**	**3 070**	**3 092**	**43**	**3 135**
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			- 210							- 210	- 498	- 708
Changement de méthodes comptables			-							-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence			39			- 13				26	-	26
Autres variations			- 70							- 70	- 18	- 88
Capitaux propres au 31 Décembre 2020	**11 090**	**31**	**46 427**	**- 86**	**- 574**	**2 227**	**- 24**	**- 11**	**3 070**	**62 150**	**77**	**62 227**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2020	31.12.2019
Résultat net	3 114	3 858
Impôt	1 167	1 742
Résultat avant impôts	**4 281**	**5 600**
=+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	912	823
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	32	- 3
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	3 245	5 615
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	- 16	- 7
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	- 23	27
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	1 546	8 633
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**5 696**	**15 088**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	- 475	- 20 102
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	35 892	21 267
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	3 253	- 10 315
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 4 503	2 462
- Impôts versés	- 1 072	- 1 404
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**33 094**	**- 8 093**
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE (A)	**43 071**	**12 595**
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	**4 666**	**181**
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	**- 206**	**- 178**
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	**- 1 140**	**- 772**
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	**3 320**	**- 769**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	**144**	**242**
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	**- 2 283**	**8 981**
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	**- 2 139**	**9 223**
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	**- 105**	**88**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	**44 146**	**21 138**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	43 071	12 595
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	3 320	- 769
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	- 2 139	9 223
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	- 105	88
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**84 043**	**62 905**
Caisse, banques centrales (actif & passif)	86 012	63 674
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 1 969	- 769
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**128 018**	**84 043**
Caisse, banques centrales (actif & passif)	129 227	86 012
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 1 209	- 1 969
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	**43 975**	**21 138**

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2020	31.12.2019
(a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées	- 9 579	- 3 178
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	9 104	- 16 924
(b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	- 42 271	- 21 443
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	78 173	42 714
(c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 721	- 20 325
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat	- 2 790	16 357
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente*	- 7 473	- 8 140
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente*	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	6 796	1 792
(d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	0	0
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	- 44	- 52
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	0	11
+ Encaissements liés aux dividendes reçus	5	7
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	- 1 343	- 2 822
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 996	2 786
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	- 72	- 63
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	124	314
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus	0	0
(e) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement	- 260	- 212
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement	54	33
(f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 1 389	- 1 086
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	249	314
(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	299	491
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital	- 23	- 40
- Décaissements liés aux dividendes payés	- 137	- 206
- Décaissements liés aux autres rémunérations	5	- 4
+ Encaissements liés à un changement dans les participations sans perte de contrôle	0	0
- Décaissements liés à un changement dans les participations sans perte de contrôle	0	0
(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre	13 432	20 249
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre	- 14 214	- 13 113
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées	0	1 849
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées	- 1 501	- 4
- Décaissements liés aux intérêts payés, hors intérêts courus non échus	0	0

SOMMAIRE DES ANNEXES

PARTIE I – PRINCIPES COMPTABLES 46

Note 1 - Périmètre de consolidation 46

Note 2 - Principes et méthodes de consolidation 47

Note 3 - Principes et méthodes comptables 48

3.1 Instruments financiers selon IFRS 9 48
3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers 48
3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis 48
3.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis 51
3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers 51
3.1.3 Distinction dettes et capitaux propres 52
3.1.4 Opérations en devises 52
3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture 52
3.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés 52
3.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture 52
3.1.6 Garanties financières et engagements de financement 54
3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers 55
3.1.8 Évaluation du risque de crédit 55
3.1.8.1 Gouvernance 55
3.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2 56
3.1.8.3 Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues 56
3.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux 57
3.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine 58
3.1.8.6 Comptabilisation 58
3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers 58
3.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif 58
3.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif 58
3.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur 58
3.2 Activités d'assurance 59
3.2.1 Instruments financiers 59
3.2.2 Actifs non financiers 61
3.2.3 Passifs non financiers 61
3.3 Instruments non financiers 62
3.3.1 Contrats de location 62
3.3.1.1 Opérations de location financement bailleur 62
3.3.1.2 Opérations de location financement preneur 62
3.3.2 Provisions 62
3.3.3 Avantages au personnel 62
3.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies 63
3.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies 63
3.3.3.3 Autres avantages à long terme 63
3.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail 63
3.3.3.5 Avantages à court terme 63
3.3.4 Immobilisations 63
3.3.4.1 Immobilisations dont le groupe est propriétaire 63
3.3.4.2 Immobilisations dont le groupe est locataire 64
3.3.5 Commissions 65
3.3.6 Impôts sur les résultats 65
3.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts 66
3.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées 66
3.4 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers 66

Note 4 : Information sectorielle 66

Note 5 : Informations relatives aux parties liées 67

Note 6 : Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées 67
6.1 Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne 67

Note 7 : Événements postérieurs à la clôture 68

PARTIE II – DONNÉES CHIFFRÉES 69

ANNEXES

Le groupe Crédit Mutuel n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du groupe au sens de l'article L.511- 31 du Code monétaire et financier, a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017- 02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS(1). Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2020, les amendements adoptés par l'UE et la décision IFRIC tels que présentés ci-après :

• Amendement à IAS 1 et IAS 8
Il vise à modifier la définition du terme « significativité » afin de le clarifier et de l'harmoniser entre le cadre conceptuel et les normes IFRS. Selon cet amendement, une information présente un caractère significatif (c'est-à-dire qu'elle revêt relativement de l'importance) s'il est raisonnable de s'attendre à ce que son omission, son inexactitude, ou son obscurcissement influence les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers à usage général sur la base de ces états financiers, qui contiennent de l'information financière au sujet d'une entité comptable donnée.

• Amendement à IFRS 3
Il vient clarifier la définition d'une activité. Il introduit une démarche d'analyse en deux étapes, qui a pour objectif de faciliter la distinction entre une acquisition d'une activité et une acquisition d'un groupe d'actifs (celle-ci étant comptabilisée selon la norme qui lui est applicable).

Cet amendement impacterait le groupe pour les opérations de prise de contrôle, d'acquisition d'intérêt dans une activité conjointe réalisées à compter du 1er janvier 2020. Le groupe n'a pas procédé à de telles opérations depuis 1er janvier 2020.

• Amendement à IFRS 16 – Allégements de loyers liés au Covid- 19
Cet amendement introduit une mesure de simplication pour les preneurs bénéficiant d'allégements de loyers dans le cadre de la crise Covid- 19.

Il offre la faculté de s'exempter de l'analyse d'une modification du contrat de location si les aménagements de loyers sont une conséquence directe de la pandémie Covid- 19, et si les conditions suivantes ont été remplies :
- les loyers amendés sont substantiellement identiques ou plus faibles que les loyers prévus dans le contrat initial ;
- la réduction de paiements de loyers ne porte que sur les paiements dus jusqu'au 30 juin 2021 ;
- il n'y a aucun changement substantiel des autres termes et conditions du contrat.

Si le preneur opte pour cette exemption, les allégements de loyers seront généralement comptabilisés de manière analogue à des loyers variables négatifs. Ils seront constatés en résultat sur la période pendant laquelle le fait générateur d'octroi intervient, avec une réduction de la dette correspondante.
Enfin, l'amendement est sans impact direct sur l'évaluation du droit d'utilisation du bail concerné.

Le groupe Crédit Mutuel n'est pas impacté par ces dispositions.

Pour tout allégement de loyers accordé en tant que bailleur sur des contrats de location-financement, le groupe applique les dispositions d'IFRS 9 (cf. section 3.1.7).

• Réforme des taux de référence et amendements Phase 2 à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Les indices créés à compter du 1er janvier 2018 doivent désormais être conformes au règlement BMR et être validés par le régulateur. Les indices existants peuvent continuer à être utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 et pour certains termes Libor (Libor USD) éventuellement jusqu'au 30 juin 2023 (consultation en cours). À terme, les anciens indices de référence (Libor, Eonia, Euribor…) ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le groupe a procédé à un recensement des impacts juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables. Il a ainsi lancé le chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019, et s'assure de couvrir les risques associés à cette transition.

Sur les aspects comptables, les travaux de l'IASB sur les effets de la réforme des taux de référence sur l'information financière ont été divisés en 2 phases :
- Phase 1 pour la période préparatoire à la réforme : traitement des incidences potentielles sur les relations de couverture existantes (en raison des incertitudes quant aux futurs indices)
- Phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis : notamment, le traitement des questions liées à la décomptabilisation et à la documentation des relations de couverture (part inefficace notamment).

Depuis le 1er janvier 2019, le groupe applique l'amendement Phase 1 aux normes IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 publié par l'IASB, qui permet de maintenir les relations de couverture existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux Ibor soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement.

Le groupe estime qu'il demeure des incertitudes sur les taux Eonia, Euribor et Libor tant que la Commission européenne n'aura pas formellement désigné, selon les préconisations de l'ARRC américain pour le Libor ou du RFR Group pour l'Eonia et l'Euribor, des indices de substitution pour les contrats qui n'auraient pas de clause de repli robuste. Cette position finale sera formalisée par un amendement du règlement BMR (« BMR REview »), qui sera publiée en 2021. Elle va asseoir la pérennité de l'Euribor réformé et le statut de l'€STR, en tant que successeur de l'Eonia.

Suite à son adoption par l'Union européenne au 14 janvier 2021, le groupe a décidé d'appliquer par anticipation l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16.

Celui-ci introduit un traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme Ibor et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié

(1) À noter que le groupe a choisi de regrouper les instruments financiers portés par ses pôles d'assurance, de manière différente de celle proposée par la recommandation. Cf. §3.2 Activités d'assurance.

est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

Cet amendement prévoit par ailleurs des assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme Ibor (après définition des indices de substitution), notamment :
- la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture
- une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

Concernant les contrats en stock, le groupe a entamé ses travaux de transition vers les taux de remplacement en :
- insérant des clauses de repli dans les contrats dérivés de gré à gré, pensions et prêts-emprunts via l'adhésion au protocole ISDA (dont l'application sera effective au 25 janvier 2021) ou grâce à la mise à jour des « *rules books* » des chambre de compensation s'agissant des dérivés compensés. Néanmoins, ces clauses ne seront activées qu'en cas d'évènements déclencheurs, notamment en cas de cessation définitive de la cotation des indices ;
- incorporant dès 2021 un « avenant technique relatif aux évènements sur indices de références » dans les conventions FBF conclues avec des clients corporates ou des contreparties bancaires, permettant ainsi de s'assurer de la conformité des transactions de taux non échues, conclues avant février 2020;
- procédant dès 2021, à la mise à jour des contrats par négociations bilatérales entre parties ou par l'actualisation des conditions commerciales (i.e changement du taux de référence par voie d'avenant). Les bascules vers les nouveaux indices de remplacement pour les contrats en stock sont d'ores et déjà planifiées sur le périmètre de la banque de détail.

Enfin, en date d'arrêté, la stratégie de gestion des risques de taux du groupe n'a pas été impactée, les opérations traitées sur les nouveaux indices représentant des expositions jugées marginales.

Les expositions non échues en 2021 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme Ibor sont présentées au sein des informations relatives à la gestion des risques.

• Décision IFRIC de 26 Novembre 2019 sur la durée des contrats de location

Elle rappelle qu'un contrat n'est plus exécutoire dès lors que le preneur ou le bailleur peut résilier sans la permission de l'autre en s'exposant tout au plus à une pénalité négligeable. Elle clarifie que :
- la notion de pénalité ne se limite pas aux indemnités de résiliation contractuelles mais tient compte des incitations économiques du preneur à ne pas résilier le contrat. Elle apporte des clarifications sur le lien qui existe entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité des agencements indissociables significatifs.

Un chantier a été lancé en mode projet en 2020 afin d'implémenter cette décision.
Les hypothèses de détermination des durées des baux commerciaux 3/6/9 et des contrats en tacite prorogation ont été ré-étudiées afin d'apprécier du caractère raisonnablement certain de poursuite du contrat au-delà de sa période non résiliable, au regard des spécificités des actifs concernés (agences bancaires, pôle presse, locaux administratifs).

La décision IFRIC a eu pour principale incidence l'activation de contrats de location[(2)] en tacite prorogation. Elle génère des droits d'utilisation et de dettes locatives de 297 M€ au 31.12.2020.

Les impacts d'une application rétroactive de la décision IFRIC sont non significatifs au 1er janvier 2019 et au 31 décembre 2019. Le groupe n'a donc pas procédé au retraitement des exercices comparatifs.

• Amendement à IFRS 4 relatifs à l'extension de la période d'exemption de l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des entreprises d'assurance

Il décale la date d'exemption temporaire à la norme IFRS 9 au 1er janvier 2023, suite au report d'entrée en vigueur d'IFRS 17.

Crise sanitaire liée au Covid- 19

Le groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid- 19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients, notamment professionnels et entreprises qui pourraient faire face à des difficultés, notamment TPE/PME.

• Prêts garantis par l'État (PGE)

Le groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie. Il propose des prêts garantis par l'État[(3)] (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels.

Ces financements représentent des prêts *in fine* d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0 %, augmenté du coût de la garantie d'État fixé entre 0,25 % et 0,50 % (et refacturé au client via une commission).

À l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il pourra obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le groupe Crédit Mutuel estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1er échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e « *unlikely to pay* »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

Au 31 décembre 2020, les prêts garantis par l'État émis par le groupe s'élèvent à 20,6 Mds€. Les encours déclassés en statut 3 sont non significatifs.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'État (mise en œuvre par la Banque publique d'investissement), à hauteur de 70 % à 90 % du capital et des intérêts restant dûs. Au 31 décembre 2020, leur montant de dépréciation est non significatif.

(2) Lors de la première application d'IFRS 16 au 1er janvier 2019, le Groupe avait considéré que les contrats en tacite prorogation bénéficient de l'exemption sur les contrats court terme.
(3) Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'Etat et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L. 548- 1 du code monétaire et financier.

• Report de remboursement de crédit (moratoires)

Au premier semestre 2020, le groupe Crédit Mutuel s'est s'engagé dans des mesures généralisées de soutien aux entreprises, et aux particuliers.

Il a ainsi accordé des reports automatiques de remboursements de crédits principalement aux entreprises sur une période allant jusqu'à 6 mois[4] (suspension des paiements d'intérêts et/ou report du remboursement de capital), sans frais ou ni intérêts additionnels.

L'ensemble des moratoires ont fait l'objet d'un remboursement, d'un réaménagement ou d'un report en échéance finale, avec facturation des intérêts. Le groupe n'a pas constaté de pertes de flux de trésorerie significatives pour ces prêts ayant bénéficié de ces mesures d'assouplissement entre mars et septembre 2020.

Les encours sujets à moratoires au 31.12.2020 se rapportent principalement aux dernieres mesures d'accompagnement octroyées depuis septembre 2020 et s'élèvent à 51,1 Mds€ (dont 846 M€ au titre des moratoires « EBA ».

• Risque de crédit

Le groupe Crédit Mutuel a considéré les publications émises fin mars 2020[5] par l'IASB et l'ESMA.
Il a recours au jugement dans le cadre de la comptabilisation des pertes de crédit attendues dans le contexte exceptionnel de la crise Covid- 19.

En particulier, les reports d'échéances octroyés jusqu'au 30 septembre 2020 dans le cadre du dispositif de Place ne constituent pas mécaniquement un indicateur de dégradation significative du risque de crédit des actifs financiers concernés ou de reclassement en actifs restructurés (forbone).

Les reports d'échéances accordés au-delà de cette date représentent des mesures individuelles d'accompagnement.
Le transfert en statut 2 ou 3 ou en actif restructuré pourrait intervenir en respect des règles groupe.

Dans le cadre du provisionnement des créances saines, le groupe Crédit Mutuel a tenu compte du caractère inédit et brutal de la crise Covid- 19 sur l'environnement macro-économique.

La pondération du scénario pessimiste a été accrue en lien avec les projections macro-économiques de la Banque de France[6], pour calibrer les probabilités de défauts *Forward looking* sur l'ensemble des portefeuilles en méthode notation interne. Cette mesure s'est accompagnée d'un durcissement du scénario pessimiste sur les particuliers et les entrepreneurs individuels.

Au-delà de son impact direct sur le montant des dépréciations, cette hausse a aussi pour effet une augmentation des transferts en stage 2 liée à celle des probabilités de défaut en date d'arrêté.
L'impact global au 31 décembre 2020 est estimé à 343M€.
Il permet de se couvrir notamment contre une doublement futur des taux de défaut sur la clientèle professionnel / entreprises *Retail*, une augmentation de 75 % des taux de défaut sur les particuliers et de plus de 50 % sur le *Corporate* hors grands comptes.

Conformément aux recommandations des autorités, une provision complémentaire a été réalisée pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens).

Elle a été constituée conformément à une méthodologie groupe définie au niveau national, qui tient compte des impacts liés aux confinements successifs. Elle a été calculée sur la base des probabilités de défaut à terminaison, les expositions saines sur secteurs vulnérables ayant été intégralement transférées en stage 2.
Son impact au 31 décembre 2020 est estimé à 907 M€.

Au total, ces impacts représentent 1,4 Mds€, incluant des dispositions locales complémentaires sur des thématiques spécifiques.

Le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque. Une augmentation de 10 points pour les entités IRB et 5 points pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de 129 M€, soit 3,5 % des pertes attendues.

Sur les impacts de la crise Covid- 19 hors instruments financiers, cf. Section 3.4.

Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept nouvelles tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes.

Le montant de TLTRO III auquel GCM peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Il est égal au taux de dépôts des liquidités auprès de la BCE (taux « DFR »), si le volume de prêts entre le 1er mars 2020 et le 31 mars 2021 est au moins stable. Si tel n'est pas le cas, le taux d'intérêt TLTRO III sera compris entre le taux des emprunts de liquidité auprès de la BCE (taux « MRO ») et le taux de dépôts des liquidités auprès de la BCE (taux « DFR ») sous condition d'un volume de prêts sur la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2021 stable ou en augmentation. Sinon, il sera égal au taux « MRO ».

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement ont été assouplies à deux reprises par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises.

La capacité d'emprunt des banques a été rehaussée à hauteur de 50 % des encours éligibles (contre 30 % auparavant) et le délai d'exercice de l'option de remboursement sur chaque opération a été raccourci à 12 mois[7].

Le taux d'intérêt TLTRO III a été réduit de 50bp (i.e surbonification) sur la période de juin 2020 à juin 2021[8].

Au 31.12.2020, GCM participe aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 26,1 Mds€. Celles-ci représentent des instruments financiers à taux variable comptabilisés au coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif de ces opérations est calculé à partir du taux de refinancement obtenu par GCM suite à l'atteinte des objectifs de croissance de performance de crédit fixés par la BCE sur la période du 1er mars 2020 au 31 mars 2021 ; il tient compte d'un étalement de la bonification sur la durée de vie de l'opération et de la surbonification de 0,50 % sur un an.

Informations relatives à la gestion des risques

Elles figurent dans le rapport de gestion du groupe.

(4) Ou jusqu'à 12 mois pour les entreprises du secteur touristique.
(5) Elles font référence à à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 sur la norme IFRS 9 et le covid- 19, et la déclaration de l'ESMA sur les implications comptables de la crise Covid- 19 sur le calcul des pertes de crédit attendues selon IFRS 9 (du 25 mars 2020)
(6) Étant principalement exposé sur la France, le Groupe s'est référé aux publications mensuelles de la Banque de France, pour définir ses perspectives macro-économiques en complément de celles de l'OCDE.

(7) Décision (UE) 2020/407 (17/03/2020)
(8) Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25)

I/ PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative régie par la loi du 10 septembre 1947. Il n'appartient qu'à ses sociétaires, détenteurs d'une part sociale A qui permet à chacun de s'exprimer selon le principe "une personne, une voix" et notamment d'élire les administrateurs.

Les trois degrés - local, régional et national - de cette organisation non centralisée fonctionnent selon le principe de la subsidiarité : au niveau le plus proche du sociétaire, la caisse locale exerce les principales fonctions d'une agence bancaire, les autres échelons effectuant les tâches que la caisse locale ne peut assumer seule.

Conformément à l'article L511- 30 du Code monétaire et financier, la Confédération nationale est l'organe central du groupe. À ce titre, elle est chargée :
- d'organiser le mécanisme de liquidité et de solvabilité du réseau,
- de représenter le Crédit Mutuel auprès des pouvoirs publics, d'assurer la défense et la promotion de ses intérêts,
- et, plus généralement, de veiller à la cohésion du réseau, à son bon fonctionnement et à son développement tout en exerçant un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des groupes régionaux ainsi que de leurs filiales.

La traduction en consolidation de l'originalité capitalistique du groupe est basée sur la détermination d'une entité consolidante qui traduit la communauté des sociétaires liée par des liens financiers de solidarité et de gouvernance communs.

1.1 Entité consolidante

Ainsi, au 31 décembre 2020, l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel est constituée de l'ensemble des caisses locales, des caisses fédérales, à vocation générale ou agricole et rurale, et des fédérations régionales des six groupes de Crédit Mutuel, de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, et de la Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des caisses locales.

1.2 Principes d'inclusion dans le périmètre

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

L'ensemble des entités incluses dans les périmètres de consolidation des groupes régionaux est repris dans le périmètre national. Les entités communes, non consolidées au niveau régional, sont exclues lorsque le total bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé. Une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :
- *Des entités contrôlées de manière exclusive* : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur les rendements qu'il obtient.

Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

- *Des entités sous contrôle conjoint :* le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
  - une *entreprise commune* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
  - une *coentreprise* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

  L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

- *Des entités sous influence notable* : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Sont comptabilisées en juste valeur les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable.

NOTE 2 : PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.1 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

2.1.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Les OPCVM consolidés, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « autres passifs ».

2.1.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

2.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

2.3 Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

2.4 Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change est inscrite dans les capitaux propres dans le compte « Réserves de conversion ».

Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

2.5 Écarts d'acquisition

• Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

• Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente (IFRS 5), qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiable acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du *goodwill* total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (*goodwill* partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés, que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession, est comptabilisé en capitaux propres.

Le groupe procède régulièrement et, au moins une fois par an, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe

d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible et ne peut pas être reprise. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le *goodwill* concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

NOTE 3 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

Les instruments financiers des pôles d'assurance restent comptabilisés selon IAS 39 (cf. § « 3.2 Activités d'assurance »).

3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :
- *au coût amorti*, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte),
- *en juste valeur par capitaux propres,* si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du *trading*, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- *en juste valeur par résultat,* si :
- il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
- le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

• Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.
Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI[9] des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé[10] est considérée comme raisonnable, par exemple, si :
- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé, ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts *benchmark* entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles. À cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :
- les actifs financiers sont considérés comme non-basiques et sont enregistrés en juste valeur par résultat,
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

• Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et ne peut être remis en cause qu'en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :
- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- les fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raisons des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :
- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair,
- exceptionnelles (notamment, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions «autorisées» ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère «non fréquent» de telles cessions.
Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres ; par exemple 2 % pour une maturité moyenne de 8 ans. Le groupe ne cède pas ses crédits.

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité. Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « groupe » quant au classement en coût amorti, ou en juste valeur par capitaux propres, des instruments de dettes inclus dans le portefeuille de liquidité. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

• Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :
- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts

(9) SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts.
(10) Le groupe applique, par anticipation, l'amendement à IFRS 9 sur les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, adopté par l'UE en mars 2018.

à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit,
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.
Les actifs sont valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « *Intérêts et produits assimilés* » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.
Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur, telle que définie par l'Autorité bancaire européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

• Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

• Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du *Short Term Exercise* (STE).

En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le groupe a revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des *swaps* de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture de la rubrique « produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

3.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :
- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « groupe » quant à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion. Généralement, les instruments de capitaux propres qui ont été classés sur option dans cette catégorie correspondent à des détentions d'ordre stratégique.

• Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres* ».
Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

• Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat (cf. ci-avant).

3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

• les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
  - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
  - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
  - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables.
Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

• les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les lignes de refinancement de TLTRO[11] II et III…), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.
Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

• Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :
- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

(11) Targeted Longer-Term Refinancing Operations (Opérations ciblées de refinancement long terme)

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

3.1.3 Distinction dettes et capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres, si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou, s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

3.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

• Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

• Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe Crédit Mutuel a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :
- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (*swaps*, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur (cf. note 9).

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

3.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, *swaps*, accords de taux futurs, *caps*, *floors* et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de *Black and Scholes*, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré (cf.3.1.9.3 « Hiérarchie de juste valeur »)
Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

3.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

• Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « *actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

• Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.
Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :
- il répond à la définition d'un dérivé
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte.
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

• Comptabilité de couverture

Risques couverts

Le Groupe Crédit Mutuel ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture (cf. ci-après pour les impacts comptables).

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit,...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des *asset swaps*, qui vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.
- La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.
- La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.
- La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :
- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

• Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « *gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat* » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres* ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :
- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,
- la différence de courbe de valorisation entre les élements couverts et de couverture. En effet, les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « *Produits et charges d'intérêts*», symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « *actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

• Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.
Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.
Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « *Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* » par la contrepartie du compte de résultat.

• Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.
En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

3.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance, lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit,...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :
- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée,
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession,
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées, sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

3.1.8 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues de crédit ».
Dans ce modèle, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :
- Statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale,
- Statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- Statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt..

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

3.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

- Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux.
- Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IRFS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

3.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :
- les portefeuilles LDP (« *Low Default Porfolio* », portefeuille à faible nombre de défauts pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : grands comptes, banques, collectivités locales, souverains, financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants…
- les portefeuilles HDP (« *High default Porfolio* », portefeuille qui présente un nombre de défauts suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : *Corporate* de masse, *Retail*. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédits à la consommation, revolving, comptes courants…

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :
- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :
- des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs)

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

• Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

• Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,…
Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

3.1.8.3 Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.
Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

• Probabilités de défaut

Elles reposent pour :
- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981,
- Pertes en cas de défaut

Elles reposent pour :
- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste),

• Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits *revolving*, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

• Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scenarios (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du GCM). Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme,…) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :
- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

3.1.8.4 Statut 3 : encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs évènements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Depuis novembre 2019, le groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes:
- l'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours d'impayés/de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (*obligor*) ou d'un groupe d'emprunteurs (*joint obligor*) ayant un engagement commun ;
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés/retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteur. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 € *Retail*, 500€ *Corporate*) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le groupe Crédit Mutuel a déployé la nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes proposée (*two-step approach*) par l'ABE :
- Etape 1 – Elle a consisté à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par le groupe en octobre 2019.
- Etape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution a constitué un changement d'estimation, dont l'impact non significatif a été comptabilisé en résultat en 2019.

3.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

3.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque, et en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif, dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 3.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et « 3.3.2 « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».
Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.
Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

3.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix côtés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

3.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « *mark-to-model* ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer, notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.
Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

3.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :
- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les *swaps* de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables,...

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est *importante* pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

3.2 Activités d'assurance

Les pôles assurance du groupe relevant de la directive Conglomérat bénéficient, jusqu'en 2023, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par les amendements à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39.
En terme de présentation, le groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » qui permet de regrouper l'ensemble des instruments financiers sous IAS 39 sur les lignes dédiées de l'actif ou du passif plutôt que d'appliquer stricto sensu la recommandation ANC 2017- 02, qui conduit à présenter dans certains postes des instruments sous IAS 39 et sous IFRS 9[12]. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'assurance est regroupé, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques » et, au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance », incluant également les provisions techniques. Sont également concernés par le reclassement les immeubles de placements.
L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « Produits nets des activités d'assurance ». Les autres actifs/passifs et éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

3.2.1 Instruments financiers

Selon IAS 39, les instruments financiers des assureurs peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :
- actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- actifs financiers disponibles à la vente,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- passifs financiers au coût amorti

Ils sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance ».

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

La juste valeur de ces instruments suit les principes généraux repris au § 3.1.9.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

• Critères de classement

Le classement d'instruments dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

a) Instruments détenus à des fins de transaction :
Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un

(12) Par exemple, la recommandation conduit à présenter les titres émis par les entités d'assurance évalués selon IAS 39 dans le poste « Dettes représentées par un titre » avec ceux émis par la Banque évalués selon IFRS 9.

portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

b) Instruments en juste valeur sur option :
Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :
- instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
- instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Cette option est utilisée, notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

• Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les actifs classés en « *Actifs à la juste valeur par résultat* » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur ces actifs sont enregistrés au compte de résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

Actifs financiers disponibles à la vente

• Critères de classement

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « *prêts et créances* », ni en « *actifs financiers détenus jusqu'à maturité* », ni en « *juste valeur par résultat* ».

• Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres* », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance », tout comme les dividendes perçus sur les titres à revenu variable.

• Dépréciation et risque de crédit

a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur, par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe Crédit Mutuel considère, qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.
Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « *Gains ou pertes latents ou* différés ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque», en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

• Critères de classement

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe, que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.
Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau groupe dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

• Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs.
Les revenus perçus sur ces titres sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance » dans le compte de résultat.

• Risque de Crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « Coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

Prêts et créances

• Critères de classement

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Ces encours sont ensuite valorisés, lors des arrêtés suivants, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

• Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *Coût du risque*».

• Passifs financiers au coût amorti

Ils recouvrent les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire…), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

3.2.2 Actifs non financiers

Les immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

3.2.3 Passifs non financiers

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes

émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. À l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

3.3 Instruments non financiers

3.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

3.3.1.1 Opérations de location financement bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit :
- à sortir du bilan l'immobilisation louée,
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

3.3.1.2 Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette. (cf. § 3.3.4.2 intitulée « Immobilisations dont le groupe est locataire »)

3.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.
Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :
- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux (cf. § « 3.3.3 Avantages au personnel »);
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement (cf. § « 3.1.2. Classement et évaluation des passifs financiers »).

3.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

3.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.
Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :
- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories cadre/non cadre et des caractéristiques régionales,
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans,
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00- 02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les produits d'intérêts qu'ils génèrent, impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.
Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

3.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.
Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

3.3.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

3.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.
Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

3.3.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.
Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.3.4 Immobilisations

3.3.4.1 Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement.
Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi.
Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables et, nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.
Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques.
Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.
Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :
- Terrain aménagements réseaux : 15- 30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 20- 80 ans
  (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10- 40 ans
- Agencements et installations : 5- 15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5- 10 ans
- Matériel de sécurité : 3- 10 ans
- Matériel roulant : 3- 5 ans
- Matériel informatique : 3- 5 ans

Immobilisations incorporelles :
- Logiciels acquis ou créés en interne : 1- 10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9- 10 ans
  (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.
Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».
Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».
La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants (Niveau 2).

3.3.4.2 Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisées selon un modèle unique, avec constatation :
- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. Les matériels informatique et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques, jugés signifcatifs, a été activé.
D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€).
Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.
Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissement sont présentés dans la rubrique dédiée des frais généraux.
Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :
- la durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/ prorogation que le groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthologie groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat[13]. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du déplafonnement des loyers après cette période.
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise,
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par la loyers variables.

(13) Des groupes régionaux qui portent en direct les baux.

3.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. § « 3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis »).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

3.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.
Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

• Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.
Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité

ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

• Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.
En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

3.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

3.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois. Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

3.4 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte de la pandémie du Covid- 19.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :
- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :
- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement. *Cf. §« 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers »,*
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux,
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues (cf. §« 3.1.*8 Évaluation du risque de crédit* »),
- provisions,
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition.

NOTE 4 : INFORMATION SECTORIELLE

En matière d'information sectorielle, le groupe communique sur deux niveaux, conformément à la segmentation du reporting interne. L'information par secteur d'activité constitue le premier niveau, et celle par secteur géographique le second niveau.

Information sectorielle par métier (1er niveau)

L'information sectorielle du groupe Crédit Mutuel est organisée selon cinq branches d'activité :
- Banque de détail
- Banque grandes entreprises et banque d'investissement
- Assurances
- Gestion d'actifs et banque privée
- Autres

Le secteur *banque de détail* regroupe le réseau des caisses de Crédit Mutuel, les banques régionales du CIC, ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau (TPE, PME-PMI, entreprises (autres que les grandes entreprises), crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, immobiliers, autres).

Le secteur *banque grandes entreprises/banque d'investissement* est composé des activités suivantes :
- banque grandes entreprises : regroupe les activités bancaires et connexes à l'activité bancaire fournies à des grandes entreprises suivies par une direction commerciale ou filialisées ;
- banque d'investissement : banque de marché, banque d'affaires, capital-risque, capital développement, inter-médiation financière, prise de participations.

Le secteur *assurances* comprend les activités d'assurance vie et non vie (vie, IARD, courtage d'assurances).

Le secteur *gestion d'actifs / banque privée* regroupe les deux activités suivantes :
- gestion d'actifs : gestion collective (OPCVM, SCPI), épargne salariale, conservation, dépositaire dès lors qu'elle s'adresse à une clientèle propre, distincte de celle du réseau ;
- banque privée : gestion de fortune et de patrimoine.

Le secteur *autres* regroupe les filiales de moyens non rattachables à la banque de détail (technologies, monétique, formation, communication, tourisme).

Les transactions entre secteurs d'activité sont conclues à des conditions de marché.

Information sectorielle par zone géographique (2e niveau)

Pour cette information sectorielle de second niveau, trois zones géographiques ont été définies au sein du groupe Crédit Mutuel :
- France ;
- Europe hors France;
- Autres pays

L'analyse géographique du bilan et du résultat repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

NOTE 5 : INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence et les administrateurs du 3e degré (Caisse centrale du Crédit Mutuel et Confédération Nationale du Crédit Mutuel). Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du groupe est présentée dans la note 0 des données chiffrées, ci-après. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

NOTE 6 - NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE ET NON ENCORE APPLIQUÉES

6.1 Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

• IFRS 17 – Contrats d'assurance

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver l'essentiel de leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur, principalement entre acteurs internationaux.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2 pour la valorisation des passifs. La mécanique du compte de résultat s'en trouve modifié, en raison de l'amortissement de la marge contractuel de services d'assurance, qui représente les résultats attendus sur la vie des contrats.

Dans le cadre des amendements à IFRS 17 publiés par l'IASB en juin 2020, la date d'application d'IFRS 17 initialement prévue en 2021 a été décalée de deux ans au 1er janvier 2023. L'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du GCM) a également fait l'objet d'un amendement de l'IASB pour une prorogation jusqu' à 2023.

La norme IFRS 17 telle que publiée en 2017 et amendée en 2020 est en cours d'adoption par les instances européennes.

Fin février 2020, l'IASB s'est confirmé le maintien en l'état des exigences de la granularité des calculs de provisions et le regroupement des contrats par année de souscription (cohortes annuelles). Celles-ci demeurent inchangées, malgré une incompatibilité avec le principe de mutualisation. Le 30 Septembre 2020, l'EFRAG a publié un projet d'avis favorable sur l'adoption de la norme IFRS 17, à l'exception du sujet des cohortes annuelles qui n'a pas fait l'objet d'un consensus.

Les pôles Assurances du groupe poursuivent leurs travaux d'analyse et de préparation à la mise en œuvre des dispositions d'IFRS 17. Le groupe poursuit ses réflexions sur la communication financière au niveau de conglomérat en lien avec les réflexions de l'IASB sur les états financiers primaires.

• Amendements à IFRS 3
– Référence au cadre conceptuel

Il met à jour à la référence à la version actualisée du cadre conceptuel de 2018 (en remplacement de celle relative à sa version antérieure de 1989).

Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.
Selon celle-ci, un acquereur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou IFRIC 21, Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

• Amendements à IAS 37
- coût d'exécution du contrat

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux.
Les coûts inévitables comprennent les coûts directement liés au contrat. Ils comportent à la fois des coûts incrémentaux et une allocation d'autres coûts directement liés à l'exécution du contrat.
Il s'applique aux contrats pour lesquels le groupe n'aurait pas rempli ses obligations au 1er janvier 2022.

• Amendements à IAS 16
- Produit antérieur à l'utilisation prévue

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés de la vente d'éléments fabriqués pour amener l'immobilisation jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.
Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat. Le coût de ces éléments doit être évalué selon les dispositions d'IAS 2, Stocks.

• Amélioration des normes IFRS – Cycle 2018-2020

Les amendements modifient les normes suivantes :
- **IFRS 1 – Première application des normes IFRS** : il introduit une simplification dans l'application d'IFRS 1 pour une filiale adoptant les normes IFRS après sa mère ;
- **IFRS 9 – Instruments financiers** : il précise les frais à inclure dans le test de 10 % utilisé pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé. Ceux-ci sont uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre.
- **IFRS 16 – Contrats de location** : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur ;
- **IAS 41 – Agriculture** : il permet d'aligner la mesure de la juste valeur d'IAS 41 avec celle des autres normes IFRS.

NOTE 7 : EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

II/ DONNÉES CHIFFRÉES

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

NOTE 0 : PÉRIMÈTRE - IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS PAR PAYS

0a - Composition du périmètre

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2020			31.12.2019			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
A. Banque de détail								
Entité consolidante								
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fédération Nationale du CMAR	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Alliance Fédérale								
- Vocation générale **	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
- Caisse Agricole du Crédit Mutuel	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa **	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE **	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMO **	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN **	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMAG **	France	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Convergence vers Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Crédit Mutuel Alliance Fédérale * **								
Bancas	France	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33	35,33	MEE	35,33	35,33	MEE	
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
BECM Saint Martin (succursale de BECM)	Saint Martin (Partie Néerlandaise)	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Cessation d'activité
CCLS Leasing Solutions	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Est	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Iberbanco	France	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale du CIC)	Monaco	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Succursale comprise les années précédentes dans CIC Lyonnaise de Banque
CIC Nord Ouest	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Ouest	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Sud Ouest	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Asset Management	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Epargne Salariale	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Factoring	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Gestion	France	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG	
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	Pays-Bas	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cofidis Belgique	Belgique	100,00	79,99	IG	100,00	70,63	IG	
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100,00	79,99	IG	100,00	70,63	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2020			31.12.2019			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Cofidis France	France	100,00	79,99	IG	100,00	70,63	IG	
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100,00	79,99	IG	100,00	70,63	IG	
Cofidis Italie	Italie	100,00	79,99	IG	100,00	70,63	IG	
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100,00	79,99	IG	100,00	70,63	IG	
Cofidis République Tchèque	Republique Tchèque	100,00	79,99	IG	100,00	70,63	IG	
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100,00	79,99	IG	100,00	70,63	IG	
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100,00	79,99	IG	100,00	70,63	IG	
Creatis	France	100,00	79,99	IG	100,00	70,63	IG	
Factofrance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Floa (ex Banque du Groupe Casino)	France	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
Gesteurop	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
LYF SA	France	43,75	43,75	MEE	43,75	43,75	MEE	
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100,00	79,99	IG	100,00	70,63	IG	
Monabanq	France	100,00	79,99	IG	100,00	70,63	IG	
Paysurf	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Factoring Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Leasing Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targobank AG	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targobank Espagne	Espagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI La Tréflière	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa * **								
Arkéa Banking Services	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Crédit Bail	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Direct Bank	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Arkéa Foncière	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Home Loans SFH	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Public Sector SCF	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa SCD	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Budget Insight	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole	France	93,46	93,46	IG	93,30	93,30	IG	
Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Banque	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Bank (succursale belge de Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Banque)	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FCT Collectivités	France	57,76	57,76	IG	57,76	57,76	IG	
Fédéral Equipements	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fédéral Service	France	97,85	97,82	IG	97,78	97,75	IG	
Financo	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Finansemble	France	30,44	30,44	MEE	30,44	30,44	MEE	
GICM	France	100,00	97,82	IG	100,00	97,75	IG	
Izimmo	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Keytrade Bank (succursale de Arkéa Direct Bank)	Belgique	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Keytrade Bank Luxembourg SA	Luxembourg	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
La Compagnie Française des Successions	France	32,60	32,60	MEE	32,60	32,60	MEE	
Leetchi Sa	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Linxo Group	France	-	-	NI	29,82	29,82	MEE	Cession Hors Groupe
Mangopay SA	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Monext	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nextalk	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nouvelle vague	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Novelia	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2020			31.12.2019			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Procapital	France/Belgique	99,98	99,97	IG	99,98	99,96	IG	
Pumpkin	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société Civile Immobilière Interfédérale	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Strateo (succursale d'Arkéa Direct Bank)	Suisse	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Vivienne Investissement	France	34,00	34,00	MEE	34,40	34,40	MEE	
Yomoni	France	34,20	34,20	MEE	33,98	33,98	MEE	
Younited Credit	France	-	-	NI	22,28	22,28	MEE	Déconsolidation
CMNE * **								
Bail Actéa	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Bail Actéa Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Beobank Belgique	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
BKCP Immo It SCRL	Belgique	97,25	97,25	IG	97,25	97,25	IG	
CMNE Grand Paris	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cumul sci	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FCT LFP Créances immobilières	France	-	-	NI	68,11	68,11	IG	Liquidation
GIE CMN Prestations	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Immobilière BCL Lille	France	55,00	55,00	IG	55,00	55,00	IG	
LFP Multi Alpha	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
L'Immobilière du CMN	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN 1	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN 2	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN 3	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN location	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN location 2	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Richebé Inkerman	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SFINE Bureaux	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SFINE Propriété à vie	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société Foncière & Immobilière Nord Europe	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Transactimmo	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMO * **								
SCI Merlet Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Union Immobiliere Ocean SCI	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN * **								
Acman	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Volney Bocage	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Zephyr Home Loans FCT	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Zephyr Home Loans FCT II	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
B. Banque grandes entreprises / banque d'investissement								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale * **								
CIC Capital Canada Inc	Canada	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Première consolidation, déjà détenue
CIC Capital Deutschland Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Première consolidation, déjà détenue
CIC Capital Suisse SA	Suisse	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Première consolidation, déjà détenue
CIC Capital Ventures Quebec	Canada	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Première consolidation, déjà détenue
CIC Conseil	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Hong Kong (succursale du CIC)	Hong-Kong	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cigogne Management	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Capital	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Equity	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2020			31.12.2019			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Innovation	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FCT CM-CIC Home Loans	France	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Liquidation
Satellite	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa ***								
Arkéa Capital Investissement	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Capital Managers Holding SLP	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Capital Partenaire	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE ***								
Nord Europe Partenariat	France	99,67	99,67	IG	99,65	99,65	IG	
Siparex XAnge Venture (ex Siparex Proximité Innovation)	France	26,50	26,50	MEE	26,50	26,50	MEE	
CMO ***								
Océan Participations	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN ***								
Volney Développement	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
C. Gestion d'actifs et banque privée								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque de Luxembourg Belgique (succursale de Banque de Luxembourg)	Belgique	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Succursale comprise les années précédentes dans Banque de Luxembourg
Banque de Luxembourg Investments SA	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Transatlantique (BT)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Suisse	Suisse	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Dubly Transatlantique Gestion	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa ***								
Arkéa Capital	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Federal Finance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fédéral Finance Gestion	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Schelcher Prince Gestion	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE ***								
Augur PM Beteiligungs	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Groupe Cholet	France	33,73	33,73	MEE	33,73	33,73	MEE	
Groupe la Française	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Inflection Point by La Française	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
JKC Capital Management Ltd	Hong-Kong	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
La Française AM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française AM Finance Services	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française AM GmbH	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française AM Iberia	Espagne	100,00	100,00	IG	66,00	66,00	IG	
La Française AM International	Luxembourg	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
La Française Global Investments	France	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2020			31.12.2019			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
La Française Real Estate Partners International Korea Limited	Corée du Sud	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Real Estate Partners Intrenational investments	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française GROUP UK Finance Ltd (ex La Française Forum Real Estate Partners UK Finance Ltd)	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Real Estate Partners international Lux sarl	Luxembourg	91,00	91,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Group UK Ltd (ex La Française Forum Real Estate Partners UK Ltd)	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
LF REPI UK German Branch (succursale de La Française Forum Real Estate Partners UK Ltd)	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Forum Securities Italian Branch (succursale de La Française AM Finance Services) (ex LFI Italie - succursale de La Française AM International)	Italie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Forum Securities Limited	États-Unis d'Amérique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Forum Securities UK Ltd	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Forum Securities Services Inc	États-Unis d'Amérique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Forum Securities SG PTE Limited	Singapour	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Global Real Estate Investment Management Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Investment Solutions	France	-	-	NI	56,04	47,57	IG	Déconsolidation
La Française Real Estate Managers	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Real Estate Partners	France	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
La Française Real Estate Partners Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
New Alpha Asset Management	France	48,32	48,32	IG	49,10	49,10	IG	
PU Retail Luxembourg Management Compagny sarl	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Tages Capital LLP	Royaume-Uni	-	-	NI	19,00	19,00	MEE	Cession Hors Groupe
Union Générale des placements	France	-	-	NI	63,33	30,13	IG	Déconsolidation
Veritas institutionnel	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Veritas management	Allemagne	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
Veritas Portfolio GmbH & Co. KG	Allemagne	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Liquidation
D. Multisecteurs								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Grand Cayman (succursale du CIC) (1)	Iles Caïmans	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC New York (succursale du CIC)	États-Unis d'Amérique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
E. Sociétés d'assurance								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
ACM GIE	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM IARD	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM Services	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM VIE SA	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Agrupació serveis administratius	Espagne	100,00	95,22	IG	100,00	95,22	IG	
AMDIF	Espagne	100,00	95,22	IG	100,00	95,22	IG	
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95,22	95,22	IG	95,22	95,22	IG	
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2020			31.12.2019			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Asistencia Avançada Barcelona	Espagne	100,00	95,22	IG	100,00	95,22	IG	
Astrée Assurances	Tunisie	30,00	30,00	MEE	30,00	30,00	MEE	
Atlantis Asesores SL	Espagne	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG	
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60,00	60,00	IG	60,00	60,00	IG	
Atlantis vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88,06	88,06	IG	88,06	88,06	IG	
Foncière Massena	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
GACM España	Espagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
GACM Seguros, Compañía De Seguros Y Reaseguros, Sau	Espagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ICM Life	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
MTRL	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
North Europe Life Belgium	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nord Europe Life Luxembourg	Luxembourg	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
Partners	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Procourtage	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI ACM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Cotentin	France	64,68	64,68	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Provence Bureaux	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Rue de Londres	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Saint Augustin	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Tombe Issoire	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Serenis Assurances	France	99,77	99,77	IG	99,77	99,77	IG	
Targopensiones, Entitad Gestor De Fondos De Pensiones, S.A	Espagne	100,00	95,22	IG	100,00	95,22	IG	
Targoseguros Mediación, S.A	Espagne	90,00	90,00	IG	90,00	90,00	IG	
CM Arkéa * **								
Suravenir	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Suravenir Assurances	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE * **								
SPV Jarna	Luxembourg	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Déconsolidation
F. Autres								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale * **								
Actimut	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100,00	98,70	IG	100,00	98,67	IG	
Alsacienne de Portage des DNA	France	100,00	98,70	IG	100,00	98,67	IG	
Centre de Conseil et de Service	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Participations	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cofidis Participations	France	79,99	79,99	IG	70,63	70,63	IG	
Ebra Events	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Ebra Medias Alsace	France	100,00	99,03	IG	100,00	99,00	IG	
Ebra Medias Lorraine Franche Comté	France	100,00	99,43	IG	100,00	99,43	IG	
EBRA Services	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
El Telecom	France	-	-	NI	95,00	95,00	IG	Cession Hors Groupe
EIP	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Est Bourgogne Médias	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
Euro Protection Surveillance	France	99,98	99,98	IG	99,98	99,98	IG	
Euro-Information	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Euro-Information Développement	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Le Dauphiné Libéré	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2020			31.12.2019			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
France Régie	France	100,00	98,70	IG	100,00	98,67	IG	
GEIE Synergie	France	100,00	79,99	IG	100,00	70,63	IG	
Groupe Dauphiné Media	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Groupe Progrès	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Journal de la Haute Marne	France	50,00	49,98	MEE	50,00	49,98	MEE	
La Liberté de l'Est	France	97,13	97,09	IG	97,13	97,09	IG	
La Tribune	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Le Républicain Lorrain	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	98,70	98,70	IG	98,67	98,67	IG	
L'Est Républicain	France	99,96	99,96	IG	99,96	99,96	IG	
Lumedia	Luxembourg	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
LYF SAS	France	49,07	49,07	MEE	45,45	45,45	MEE	
Mediaportage	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG	
Mutuelles investissement	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Newco04	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Publiprint Province n°1	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Presse Diffusion	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Républicain Lorrain Communication	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Républicain Lorrain - TV news	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SAP Alsace	France	99,88	99,88	IG	99,88	99,88	IG	
SCI Le Progrès Confluence	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société de Presse Investissement (SPI)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société d'Investissements Médias (SIM)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société d'Edition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Technology GmbH	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Technology GmbH Singapore Branch (succursale de Targo Technology GmbH)	Singapour	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa * **								
Arkéa Bourse Retail R	France	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG	
Izimmo Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
New Port	France	29,89	29,89	MEE	29,89	29,89	MEE	
SMSPG	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE * **								
22A	France	39,67	39,67	MEE	31,15	31,15	MEE	
Actéa Environnement	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Financière Nord Europe	France	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
Fininmad	France	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
Newtown Square	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nord Europe Participations et Investissements	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nouvelles Expertises et Talents AM	France	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion
SCI Centre Gare	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN * **								
SAS Helloasso	France	89,53	89,53	IG	89,53	89,53	IG	
SAS Volney Habitat	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Volney Chaptal	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Volney Patrimoine	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Volney Sainte Anne	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

0b - Implantations et activités par pays

Les activités Banque de détail, Assurances, Banque grandes entreprises/Banque de financement et Gestion d'actifs/Banque privée en France représentent 78 % du PNB du groupe Crédit Mutuel. Depuis 2008, le groupe a souhaité développer de manière maitrisée, son activité à l'international, se dotant ainsi d'un deuxième voire troisième marché domestique. Ainsi, ses principales filiales constituées de banque de réseaux ont été acquises principalement en Belgique, en Allemagne et en Espagne. D'autres filiales ou succursales ont notamment été créées afin d'accompagner l'internationalisation d'entreprises clientes.

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs	Subventions publiques
Allemagne	1 705	535	- 152	17	- 118	5 914	0
Belgique	488	136	- 22	4	- 64	1 915	0
Canada	9	5	0	0	0	3	0
Espagne	428	8	- 15	7	- 22	2 291	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	104	33	- 6	4	- 10	94	0
France	13 827	5872	- 1 166	219	- 2 359	69 547	0
Hong-Kong	8	2	- 1	0	- 1	19	0
Hongrie	36	4	- 1	0	- 2	346	0
Italie	67	- 7	1	0	- 5	300	0
Luxembourg	344	119	- 20	2	- 31	1 080	0
Monaco	5	3	- 1	0	0	10	0
Pays-Bas	0	0	0	0	0	1	0
Pologne	3	- 2	0	0	- 1	75	0
Portugal	190	81	- 26	0	- 7	760	0
République de Corée	1	0	0	0	0	2	0
République Tchèque	10	- 4	0	0	- 2	148	0
Royaume-Uni	51	22	- 3	0	- 4	89	0
Saint Martin (Partie Néerlandaise)	2	0	0	0	0	5	0
Singapour	83	45	- 7	- 1	- 5	140	0
Slovaquie	5	- 2	0	0	- 1	63	0
Suisse	170	56	- 6	2	- 13	392	0
Tunisie	0	16	0	0	0	0	0
TOTAL	**17 534**	**6 922**	**- 1 423**	**256**	**- 2 645**	**83 194**	**0**

1. NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 1 - CAISSE, BANQUES CENTRALES (ACTIF/PASSIF)

	31.12.2020	31.12.2019
Caisse, Banques centrales - actif		
Banques centrales	128 077	85 042
dont réserves obligatoires	4 498	3 768
Caisse	1 723	1 684
Total	**129 800**	**86 726**
Banques centrales - passif	**575**	**715**

NOTE 2 - ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

	31.12.2020	31.12.2019
Prêts et créances sur les établissements de crédit	60 032	50 585
Prêts et créances sur la clientèle	530 608	490 161
Titres au coût amorti	4 193	3 969
Total	**594 833**	**544 715**

2a - Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2020	31.12.2019
. Créances saines (S1/S2)	59 661	50 200
Comptes réseau Crédit Mutuel[(1)]	44 130	36 022
Autres comptes ordinaires	3 270	3 382
Prêts	2 183	2 078
Autres créances	5 994	5 408
Pensions	4 084	3 310
. Créances rattachées	376	390
. Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 5	- 5
Total	**60 032**	**50 585**

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

2b - Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31.12.2020	31.12.2019
Créances saines (S1/S2)	507 671	467 018
. Créances commerciales	13 403	15 490
. Autres concours à la clientèle	493 493	450 731
- crédits à l'habitat	270 779	251 742
- autres concours et créances diverses (1)	221 634	197 926
- pensions	1 082	1 063
. Créances rattachées	775	797
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	14 691	14 422
Créances brutes	**522 362**	**481 440**
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 3 468	- 2 266
Autres dépréciations (S3)	- 7 771	- 7 857
Sous total I	**511 125**	**471 317**
Location financement (investissement net)	19 293	18 588
. Mobilier	13 673	13 001
. Immobilier	5 620	5 587
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	605	612
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 188	- 135
Autres dépréciations (S3)	- 225	- 221
Sous total II	**19 485**	**18 844**
Total	**530 608**	**490 161**
dont prêts subordonnés	13	14

(1) Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au Fonds de résolution unique (157 M€) et Fonds de garantie des dépôts (244 M€).

Opérations de location financement avec la clientèle

	31.12.2019	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2020
Valeur brute comptable	19 200	3 825	- 2 806	- 321	19 898
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 356	- 179	123	- 1	- 413
Valeur nette comptable	**18 844**	**3 646**	**- 2 683**	**- 322**	**19 485**

2c -Titres au coût amorti

	31.12.2020	31.12.2019
.Titres	4 366	4 130
- Effets publics	2 180	2 214
- Obligations et autres titres de dettes	2 186	1 916
. Cotés	997	910
. Non cotés	1 189	1 006
. Créances rattachées	16	14
Total brut	**4 382**	**4 144**
dont actifs dépréciés (S3)	211	189
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 2	- 2
Autres dépréciations (S3)	- 187	- 173
Total net	**4 193**	**3 969**

NOTE 3 - PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

3a - Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit

	31.12.2020	31.12.2019
Banques centrales	**575**	**715**
Dettes envers les établissements de crédit	**51 777**	**44 284**
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	3 365	2 673
Emprunts	14 418	17 956
Autres dettes	2 981	4 366
Pensions	30 964	19 266
Dettes rattachées	49	23

3b - Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31.12.2020	31.12.2019
. Comptes d'épargne à régime spécial	204 098	190 221
- à vue	146 983	134 737
- à terme	57 115	55 483
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	219	260
Sous-total	**204 317**	**190 479**
. Comptes à vue	247 788	184 504
. Comptes et emprunts à terme	69 618	64 244
. Pensions	146	55
. Dettes rattachées	245	290
. Autres dettes	15	64
. Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
Sous-total	**317 812**	**249 157**
Total	**522 129**	**439 636**

3c - Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31.12.2020	31.12.2019
Bons de caisse	212	233
TMI & TCN	66 314	64 800
Emprunts obligataires	77 994	79 507
Titres seniors non préférés	6 225	2 111
Dettes rattachées	800	970
Total	**151 545**	**147 621**

3d - Dettes subordonnées au coût amorti

	31.12.2020	31.12.2019
Dettes subordonnées	9 253	10 131
Emprunts participatifs	30	30
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 236	1 235
Dettes rattachées	137	146
TOTAL	**10 656**	**11 542**

Principales dettes subordonnées

En millions d'euros	Type	Date émission	Montant émission	Montant fin d'exercice	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mai- 14	1 000	1 000	mai- 24
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	septembre- 15	1 000	1 000	septembre- 25
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mars- 16	1 000	1 000	mars- 26
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	novembre- 16	700	700	novembre- 26
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mars- 17	500	500	mars- 27
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	novembre- 17	500	500	novembre- 27
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mai- 18	500	500	mai- 28
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	juin- 19	1 000	1 000	juin- 29
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSSDI	décembre- 04	750	734	Indéterminée
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSSDI	février- 05	250	250	Indéterminée
Crédit Mutuel Nord Europe	TSSDI	janvier- 04	150	150	Indéterminée
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	2014	42	42	2024
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	2014	175	175	2026
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	2015	55	55	2025
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	2015	40	40	2027
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	2015	50	50	2030
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	décembre- 16	300	300	juillet- 26
Crédit Mutuel Arkea	TSSDI	juillet- 04	97	96	Indéterminée
Crédit Mutuel Arkea	TSR	juin- 16	500	499	juin- 26
Crédit Mutuel Arkea	TSR	février- 17	500	497	décembre- 26
Crédit Mutuel Arkea	TSR	octobre- 17	500	497	décembre- 30
Crédit Mutuel Arkea	TSR	mars- 19	750	745	septembre- 26

NOTE 4 - ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

4a - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	31.12.2020	31.12.2019
. Effets publics	16 942	14 862
. Obligations et autres titres de dettes	29 787	27 003
- Cotés	26 699	25 486
- Non cotés	3 088	1 517
. Créances rattachées	198	204
Sous-total brut titres de dettes	**46 927**	**42 069**
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	1	2
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 25	- 24
Autres dépréciations (S3)	- 1	- 1
Sous-total net titres de dettes	**46 901**	**42 044**
. Prêts	0	0
. Créances rattachées	0	0
Sous-total brut prêts et créances	**0**	**0**
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous-total net prêts et créances	**0**	**0**
Actions et autres instruments de capitaux propres	105	144
- Cotés	85	113
- Non cotés	20	31
Titres immobilisés	1 120	900
- Titres de participations	513	405
- Autres titres détenus à long terme	542	433
- Parts dans les entreprises liées	65	62
- Titres prêtés	0	0
- Avances CC SCI douteuses	0	0
Créances rattachées	1	1
Sous-total instruments de capitaux propres	**1 226**	**1 045**
TOTAL	**48 127**	**43 089**
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	165	264
Dont titres de participation cotés.	133	108

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « groupe » quant à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion. Généralement, les instruments de capitaux propres qui ont été classés sur option dans cette catégorie correspondent à des détentions d'ordre stratégique.
Les cessions d'instruments de capitaux propres s'élèvent à un montant de 64,2 M€ sur l'exercice. Les moins-values enregistrées en capitaux propres s'élèvent à 22,8 M€.

4b - Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Ardian Holding	Non coté	< 20 %	450	1 096	522	164
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (1)	Coté	< 30 %	27 796	315 749	13 861	2 576
Covivio (ex Foncière des Régions)	Coté	< 10 %	12 358	25 720	889	1 262
Covivio Hôtels (ex Foncière des Murs)	Coté	< 10 %	3 486	6 813	240	392
Desjardins	Non coté	< 30 %	2 646	13 861	5 536	259
Crédit Logement	Non coté	< 10 %	1 566	11 385	211	103
CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat)	Non coté	< 20 %	563	26 290	2	0

(1) en millions de Dirham Marocain.

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2019.

NOTE 5 - VALEUR BRUTE ET CADRAGE DES DÉPRÉCIATIONS

5a. Valeurs brutes soumises à dépréciation

Par prudence, le Groupe a fait le choix de transférer intégralement en statut 2 les expositions saines sur les secteurs vulnérables et d'évaluer ainsi les dépréciations sur la base des probabilités de défaut à terminaison (cf. Note 5c).

	31.12.2019	Acquisition / production	Vente / remboursement	Transfert[2]	Autres[1]	31.12.2020
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit soumis	50 590	126 261	- 116 814	0	0	60 037
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	50 585	126 170	- 116 719	0	0	60 036
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	5	91	- 95	0	0	1
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis [2]	500 639	217 485	- 175 242	0	- 619	542 263
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	458 668	211 431	- 167 353	- 9 687	- 379	492 680
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	26 937	5 785	- 5 878	7 683	- 238	34 289
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	14 829	238	- 1 972	2 004	- 2	15 097
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	205	31	- 39	0	0	197
Actifs financiers au coût amorti - titres	4 144	3 590	- 3 352	0	0	4 382
- soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	3 928	3 499	- 3 273	0	0	4 154
- soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	27	0	- 10	0	0	17
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	189	91	- 69	0	0	211
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	42 068	12 365	- 7 506	0	0	46 927
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	41 928	12 357	- 7 398	- 60	0	46 827
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	138	8	- 107	60	0	99
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	2	0	- 1	0	0	1
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total	597 441	359 701	- 302 914	0	- 619	653 609

(1) comprend notamment les modifications de flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation.
(2) dont transfert de Buckets.

5b. Cadrage des dépréciations

	31.12.2019	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2020
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances établissements de crédit	- 5	- 2	2	0	- 5
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	- 10 429	- 3 974	2 839	- 90	- 11 655
Actifs financiers au coût amorti - titres	- 176	- 131	100	18	- 189
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	- 25	- 14	13	0	- 26
Total	**- 10 635**	**- 4 121**	**2 954**	**- 72**	**- 11 875**

IFRS 9	31.12.2019	Dotation[1]	Reprise[1]	Autres	31.12.2020
Prêts et créances Établissements de crédit	**- 5**	**- 2**	**2**	**0**	**- 5**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 5	- 2	2	0	- 5
Prêts et créances clientèle	**- 10 429**	**- 3 974**	**2 839**	**- 90**	**- 11 655**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1 138	- 688	388	38	- 1 400
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 1 246	- 1 573	597	- 34	- 2 257
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 7 905	- 1 707	1 829	- 108	- 7 891
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	- 140	- 6	25	14	- 107
Actifs financiers au coût amorti - titres	**- 176**	**- 131**	**100**	**18**	**- 189**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 2	- 4	5	- 1	- 2
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 1	0	1	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 173	- 127	94	19	- 187
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	**- 25**	**- 14**	**13**	**0**	**- 26**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 22	- 11	11	0	- 22
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 2	- 3	2	0	- 3
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 1	0	0	0	- 1
Actifs financier en JVCP - Prêts	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total	**- 10 635**	**- 4 121**	**2 954**	**- 72**	**- 11 875**

(1) dont transfert de Buckets.

	31.12.2018	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2019
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Établissements de crédit	- 5	- 3	3	0	- 5
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	- 10 114	- 3 126	2 849	- 87	- 10 478
Actifs financiers au coût amorti - titres	- 218	- 5	2	44	- 176
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	- 2 0	- 14	9	0	- 25
Total	**- 10 357**	**- 3 148**	**2 863**	**- 43**	**- 10 684**

IFRS 9	31.12.2018	Dotation[1]	Reprise[1]	Autres	31.12.2019
Prêts et créances Établissements de crédit	**- 5**	**- 3**	**3**	**0**	**- 5**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 5	- 3	4	0	- 5
Prêts et créances clientèle	**- 10 114**	**- 3 126**	**2 849**	**- 87**	**- 10 478**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1 024	- 397	301	- 18	- 1 138
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 1 240	- 630	580	1	- 1 289
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 7 712	- 2 097	1 940	- 42	- 7 911
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	- 138	- 2	0	0	- 140
Actifs financiers au coût amorti - titres	**- 218**	**- 5**	**2**	**44**	**- 176**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1	- 2	1	0	- 2
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	- 1
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 217	- 2	1	45	- 173
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	**- 20**	**- 14**	**9**	**0**	**- 25**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 19	- 12	9	0	- 22
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	- 2	0	0	- 2
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 1	0	0	0	- 1
Actifs financier en JVCP - Prêts	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total	**- 10 357**	**- 3 148**	**2 863**	**- 43**	**- 10 684**

(1) dont transfert de Buckets.

5c. Concentration du risque de crédit sur les secteurs sensibles

	Encours bruts***			Dépréciations			Encours nets
	S1	S2	S3	S1	S2	S3	
Secteurs d'activités							
Distribution spécialisée	27	1 588	189	0	- 60	- 75	1 613
Hotels, restaurants	76	5 157	399	0	- 487	- 161	4 833
Industrie automobile	68	2 047	113	2	- 71	- 42	2 049
Location de véhicules	52	2 079	78	0	- 44	- 18	2 139
Tourisme, jeux, loisirs*	44	1 657	142	0	- 110	- 100	1 599
Transport industriel	18	659	32	0	- 8	- 9	689
Transporteurs aériens	1	389	19	0	- 37	- 3	366
Industrie aéronautique**	19	457	28	0	- 8	- 9	484
TOTAL	304	14 033	1 001	3	- 826	- 418	13 773

**y compris «protocole sectoriel tourisme» non couvert au 30 juin 2020. **sous-traitants. ***EAD nets de garantie sur les PGE.*

NOTE 6 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

6a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2020				31.12.2019			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	**11 316**	**547**	**7 319**	**19 182**	**11 376**	**800**	**7 145**	**19 321**
- Effets publics	408	12	0	420	941	323	15	1 279
- Obligations et autres titres de dettes	9 418	535	1 993	11 947	9 788	477	1 836	12 101
. Cotés	*9 418*	*136*	*399*	*9 954*	*9 788*	*137*	*409*	*10 334*
. Non cotés	*0*	*399*	*1 594*	*1 993*	*0*	*340*	*1 427*	*1 767*
dont OPC	*0*		*1 587*	*1 587*	*1*		*1 414*	*1 415*
- Actions et autres instruments de capitaux propres	1 489		4 089	5 578	647		4 135	4 782
. Cotés	*1 489*		*1 002*	*2 491*	*647*		*1 221*	*1 868*
. Non cotés	*0*		*3 087*	*3 087*	*0*		*2 914*	*2 914*
- Titres immobilisés			1 236	1 236			1 159	1 159
. Titres de participations			*436*	*436*			*419*	*419*
. Autres titres détenus à long terme			*409*	*409*			*369*	*369*
. Parts dans les entreprises liées			*361*	*361*			*341*	*341*
. Autres titres immobilisés			*30*	*30*			*30*	*30*
Instruments dérivés	**3 519**			**3 519**	**3 691**			**3 691**
Prêts et créances	**8 249**	**9**	**10**	**8 268**	**12 163**	**9**	**1**	**12 173**
dont pensions	*8 249*	*0*		*8 249*	*12 163*	*0*		*12 163*
TOTAL	**23 083**	**556**	**7 328**	**30 968**	**27 230**	**809**	**7 146**	**35 185**

L'exposition maximale au risque de crédit sur actifs classés en juste valeur par résultat sur option s'élève à 562 millions d'euros sur l'exercice.

6b - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2020	31.12.2019
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	16 027	19 536
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	715	686
TOTAL	**16 742**	**20 222**

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2020	31.12.2019
Vente à découvert de titres	1 077	979
- Obligations et autres titres de dettes	242	357
- Actions et autres instruments de capitaux propres	835	622
Dettes représentatives des titres donnés en pension	11 447	15 085
Instruments dérivés de transaction	3 470	3 467
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	33	5
TOTAL	**16 027**	**19 536**

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2020			31.12.2019		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis	710	700	10	679	669	10
Dettes interbancaires	0	0	0	2	2	0
Dettes envers la clientèle	5	5	0	5	5	0
Total	**715**	**705**	**10**	**686**	**676**	**10**

6c - Analyse des instruments dérivés de transaction

Instruments dérivés de transaction	31.12.2020			Notionnel après correction	correction	31.12.2019		
	Notionnel	Actif	Passif			Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	**180 012**	**2 566**	**2 432**	**210 285**	**(93 717)**	**304 002**	**2 406**	**2 211**
Swaps	110 349	2 315	2 106	119 271	(50 312)	169 583	2 250	1 952
Autres contrats fermes	36 113	0	0	54 003	(43 405)	97 408	2	1
Options et instruments conditionnels	33 550	251	326	37 011		37 011	154	258
Instrument de change	**140 226**	**761**	**689**	**124 159**		**124 159**	**1 030**	**848**
Swaps	96 676	64	59	88 135		88 135	40	38
Autres contrats fermes[(1)]	12 165	582	513	10 688		10 688	915	741
Options et instruments conditionnels	31 385	115	117	25 336		25 336	75	71
Autres que taux et change	**19 429**	**191**	**350**	**27 007**		**27 007**	**255**	**408**
Swaps	7 972	78	134	11 057		11 057	112	171
Autres contrats fermes	6 731	64	153	11 014		11 014	12	101
Options et instruments conditionnels	4 726	49	63	4 936		4 936	131	136
Total	**339 667**	**3 518**	**3 471**	**361 451**	**- 93 717**	**455 168**	**3 691**	**3 467**

(1) Au 31 décembre 2020 il a été décidé de publier uniquement le notionnel de la jambe prêteuse des IRS compensés en chambre. Le 31 décembre 2019 a été corrigé en retraitant la jambe emprunteuse

Les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les élements couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité.
Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

NOTE 7 - COUVERTURE

7a - Instruments dérivés de couverture

Instruments dérivés de transaction	31.12.2020			Notionnel après correction	correction	31.12.2019		
	Notionnel	Actif	Passif			Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de couverture								
Couverture de Fair Value Hedge	225 768	3 157	3 418	217 428	- 106 933	324 361	3 568	3 444
Swaps	104 007	3 159	3 408	106 335		106 335	3 572	3 437
Autres contrats fermes[(1)]	120 277	0	0	108 963	- 106 933	215 896	0	0
Options et instruments conditionnels	1 484	(2)	10	2 130		2 130	(4)	7
Couverture de Cash Flow Hedge	456	0	17	746		746	0	25
Swaps	456	0	17	746		746	0	25
Total	226 224	3 157	3 435	218 174	(106 933)	325 107	3 568	3 469

(1) Au 31 décembre 2020 il a été décidé de publier uniquement le notionnel de la jambe prêteuse des IRS compensés en chambre. Le 31 décembre 2019 a été corrigé en retraitant la jambe emprunteuse.

L'inefficacité constatée en résultat impacte positivement les comptes (- 15 M€ comptabilisés dans le poste « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ») (Cf. note 22).

Échéancier de la valeur nominale des instruments dérivés de couverture

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2020
Instruments dérivés de couverture					
Couverture de Fair Value Hedge	14 509	83 813	55 838	71 607	225 768
Swaps	10 317	53 295	9 308	31 087	104 007
Autres contrats fermes	3 976	30 063	46 046	40 192	120 277
Options et instruments conditionnels	216	455	484	328	1 484
Couverture de Cash Flow Hedge	0	156	0	300	456
Swaps	0	156	0	300	456
Total	**14 509**	**83 969**	**55 838**	**71 907**	**226 224**

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2019
Instruments dérivés de couverture					
Couverture de Fair Value Hedge	10 138	31 876	151 560	130 787	324 361
Swaps	5 038	19 743	46 844	34 710	106 335
Autres contrats fermes	5 028	11 815	103 339	95 714	215 896
Options et instruments conditionnels	72	318	1 377	363	2 130
Couverture de Cash Flow Hedge	91	179	176	300	746
Swaps	91	179	176	300	746
Total	**10 229**	**32 055**	**151 736**	**131 087**	**325 107**

7b - Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31.12.2020	31.12.2019	Variation
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
. d'actifs financiers	3 523	2 967	18,74 %
. de passifs financiers	255	281	- 9,25 %

7c - Éléments couverts en *Fair Value Hedge*

Éléments couverts à l'Actif

	31.12.2020				31.12.2019			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)
Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	272	0	0	0	282	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	150 087	2 442	27	0	129 839	2 078	17	0
Titres au coût amorti	2 629	122	17	0	1 972	105	37	0
Actifs financiers à la JVCP	25 904	1 036	52	0	23 792	960	38	0
Total	**178 892**	**3 600**	**96**	**0**	**155 885**	**3 143**	**92**	**0**

Éléments couverts au Passif

	31.12.2020				31.12.2019			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)
Dettes représentées par un titre	75 014	2 428	145	0	70 753	2 010	111	0
Dettes envers les établissements de crédit	21 083	929	1	0	14 909	930	2	0
Dettes envers la clientèle	50 756	26	1	0	45 382	28	4	0
Total	**146 853**	**3 383**	**147**	**0**	**131 044**	**2 968**	**117**	**0**

L'inefficacité globale constatée en résultat impacte négativement les comptes (- 15 M€ comptabilisés dans le poste « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ») (Cf. note 22).

NOTE 8 - PLACEMENTS/ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE (IAS 39)

8a - Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques

	31.12.2020	31.12.2019	Variation
Actifs financiers			
Juste valeur par résultat	55 472	57 118	- 2,9 %
- Juste valeur sur option - titres de dettes	11 253	11 849	- 5,0 %
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	44 219	45 269	- 2,3 %
Disponibles à la vente (1)	112 183	109 835	2,1 %
- Effets publics et valeurs assimilées	25 127	27 141	- 7,4 %
- Obligations et autres titres de dettes	67 630	64 511	4,8 %
- Actions et autres instruments de capitaux propres	17 210	16 061	7,2 %
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	2 216	2 122	4,4 %
Prêts et créances	6 307	6 364	- 0,9 %
Détenus jusqu'à l'échéance	7 578	9 063	- 16,4 %
Sous total actifs financiers	**181 540**	**182 380**	**- 0,5 %**
Immeubles de placement	**3 064**	**3 854**	**- 20,5 %**
Parts de réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs	**1 287**	**1 239**	**- 96,1 %**
Total	**185 891**	**187 473**	**- 0,8 %**

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût amorti est de 4 322 millions d'euros au 31.12.2020

8b - Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

	31.12.2020	31.12.2019	Variation
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Vie	132 231	133 217	- 0,7 %
Non vie	5 506	4 915	12,0 %
Unités de compte	30 541	27 075	12,8 %
Autres	478	480	- 0,4 %
TOTAL	**168 756**	**165 687**	**1,9 %**
Dont participation aux bénéfices différée passive	20 943	20 909	0,2 %
Part des réassureurs dans les provisions techniques	571	541	5,5 %
Provisions techniques nettes	**168 185**	**165 146**	**1,8 %**
Passifs financiers			
Juste valeur par résultat	**7 209**	**7 421**	**- 2,9 %**
- Transaction	106	115	- 7,8 %
- Juste valeur sur option	7 103	7 306	- 2,8 %
Dettes envers les établissements de crédit	611	1 178	- 48,1 %
Dettes subordonnées	150	150	0,0 %
Sous-total	**7 970**	**8 749**	**- 8,9 %**
Autres passifs	**2 307**	**6 374**	**- 63,8 %**
Total Passifs financiers	**10 277**	**15 123**	**- 32,0 %**
Total Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	**179 033**	**180 810**	**- 1,0 %**

NOTE 9 - HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

31.12.2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Juste valeur par capitaux propres	38 149	8 091	1 888	48 128
- Effets publics et valeurs assimilées	16 899	126	0	17 025
- Obligations et autres titres de dettes	20 825	7 957	1 094	29 876
- Actions et autres instruments de capitaux propres	85	8	13	106
- Participations et ATDLT	340	0	716	1 056
- Parts entreprises liées	0	0	65	65
Transaction / JVO /Autres	9 608	15 181	6 179	30 968
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	227	181	0	408
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	12	0	0	12
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	6 380	2 714	325	9 419
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	64	0	471	535
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	397	1 281	316	1 994
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	1 489	0	0	1 489
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	997	0	3 092	4 089
- Participations et ATDLT - Autres JVPR	8	0	837	845
- Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	390	390
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	9	0	9
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	10	0	10
- Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	0	8 249	0	8 249
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	34	2 737	748	3 519
Instruments dérivés de couverture	0	3 157	0	3 157
Total	**47 757**	**26 429**	**8 067**	**82 253**
Actifs financiers IAS39 - Placements des activités d'assurance				
Juste valeur par résultat	34 504	16 744	4 224	55 472
- Transaction	0	0	0	0
- Juste valeur sur option - titres de dettes	1 406	8 598	1 249	11 253
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	33 098	8 146	2 975	44 219
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	102 359	6 294	3 529	112 182
- Effets publics et valeurs assimilées	25 037	90	0	25 127
- Obligations et autres titres de dettes	63 823	1 784	2 023	67 630
- Actions et autres instruments de capitaux propres	12 695	4 411	104	17 210
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	804	9	1 402	2 215
Total	**136 863**	**23 038**	**7 753**	**167 654**

31.12.2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	1 150	14 950	641	16 741
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	5	0	5
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	710	0	710
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 150	2 788	641	4 579
- Dettes - Transaction	0	11 447	0	11 447
Instruments dérivés de couverture	0	3 408	27	3 435
Total	**1 150**	**18 358**	**668**	**20 176**
Passifs financiers relatifs aux contrats des activités d'assurance IAS 39				
Juste valeur par résultat	0	7 209	0	7 209
- Transaction	0	106	0	106
- Juste valeur sur option	0	7 103	0	7 103
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	**0**	**7 209**	**0**	**7 209**

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.
- niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Hiérarchie de la Juste Valeur - Détail du niveau 3

31.12.2020	Ouverture	Achats	Émissions	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actifs financiers IFRS 9										
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	2 906	830	0	-807	-6	-134	107	0	196	3 092

31.12.2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	36 572	4 904	1 613	43 089
- Effets publics et valeurs assimilées	14 280	670	0	14 950
- Obligations et autres titres de dettes	21 870	4 223	1 000	27 093
- Actions et autres instruments de capitaux propres	122	10	12	144
- Participations et ATDLT	301	0	538	839
- Parts entreprises liées	0	0	63	63
- Prets et Créances EC - JVCPR	0	0	0	0
- Prets et Créances Clientele - JVCPR	0	0	0	0
Transaction / JVO /Autres	11 681	18 003	5 501	35 185
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	688	201	52	941
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	323	0	0	323
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	16	0	0	16
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	8 079	1 510	199	9 788
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	73	0	404	477
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	510	1 063	263	1 836
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	647	0	0	647
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	1 228	0	2 906	4 134
- Participations et ATDLT - Autres JVPR	1	1	786	788
- Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	371	371
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	2	0	2
- Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	7	0	7
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	1	0	1
- Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	0	12 163	0	12 163
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	115	3 056	520	3 691
Instruments dérivés de couverture	0	3 566	2	3 568
Total	**48 253**	**26 473**	**7 116**	**81 842**
Actifs financiers IAS39 - Placements des activités d'assurance				
Juste valeur par résultat	35 213	16 050	5 845	57 118
- Transaction	0	0	0	0
- Juste valeur sur option - titres de dettes	1 999	9 075	775	11 849
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	33 213	6 986	5 070	45 269
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Placements des activités d'assurance (Disponibles à la vente)	101 589	5 249	2 997	109 835
- Effets publics et valeurs assimilées	26 936	205	0	27 141
- Obligations et autres titres de dettes	60 684	2 027	1 800	64 511
- Actions et autres instruments de capitaux propres	12 970	3 017	74	16 061
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	999	0	1 123	2 122
Total	**136 802**	**21 299**	**8 842**	**166 953**

31.12.2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	125	19 634	463	20 222
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	2	0	2
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	5	0	5
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	679	0	679
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	125	3 863	463	4 451
- Dettes - Transaction	0	15 085	0	15 085
Instruments dérivés de couverture	0	3 449	20	3 469
Total	**125**	**23 053**	**483**	**23 691**
Passifs financiers relatifs aux contrats des activités d'assurance IAS 39				
Juste valeur par résultat	1	7 420	0	7 421
- Transaction	1	114	0	115
- Juste valeur sur option	0	7 306	0	7 306
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	**1**	**7 420**	**0**	**7 421**

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Hiérarchie de la Juste Valeur - Détail du niveau 3

31.12.2019	Ouverture	Achats	Émissions	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actifs financiers IFRS 9										
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	2 455	557	0	-386	-14	0	291	0	3	2 906

NOTE 10 - COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

31.12.2020				MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	Montant net
Actifs financiers							
Dérivés	11 013	- 4 338	6 675	- 2 102	0	- 1 559	3 014
Pensions	19 226	0	19 226	0	- 18 921	- 180	125
Total	**30 239**	**- 4 338**	**25 901**	**- 2 102**	**- 18 921**	**- 1 739**	**3 139**

31.12.2020				MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collatéral)	Montant net
Passifs financiers							
Dérivés	11 349	- 4 338	7 011	- 2 094	0	- 4 185	733
Pensions	50 104	0	50 104	0	- 49 968	- 128	8
Total	**61 453**	**- 4 338**	**57 115**	**- 2 094**	**- 49 968**	**- 4 313**	**741**

31.12.2019				MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	Montant net
Actifs financiers							
Dérivés	10 742	- 3 483	7 259	- 2 356	0	- 2 944	1 959
Pensions	22 155	0	22 155	- 206	- 21 671	- 155	123
Total	**32 897**	**- 3 483**	**29 414**	**- 2 562**	**- 21 671**	**- 3 099**	**2 082**

31.12.2019				MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collatéral)	Montant net
Passifs financiers							
Dérivés	10 534	- 3 483	7 051	- 2 357	0	- 3 074	1 621
Pensions	42 735	0	42 735	- 206	- 42 340	- 150	39
Total	**53 269**	**- 3 483**	**49 786**	**- 2 562**	**- 42 340**	**- 3 223**	**1 660**

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.
Les montants figurant dans la 2e colonne correspondent à la compensation comptable, selon IAS 32, pour les opérations passant en chambre.
La colonne « Impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.
La colonne « Instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.
La colonne « Trésorerie reçue/versée (*cash collateral*) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers.
Ils sont comptabilisés au bilan des les comptes d'actifs ou passifs divers.

NOTE 11 - IMPÔTS

11a - Impôts courants

	31.12.2020	31.12.2019
Actif (par résultat)	1 824	2 107
Passif (par résultat)	874	1 028

11b - Impôts différés

	31.12.2020	31.12.2019
Actif (par résultat)	1 739	1 499
Actif (par capitaux propres)	396	356
Passif (par résultat)	667	704
Passif (par capitaux propres)	789	785

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2020		31.12.2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Reports fiscaux déficitaires	31	0	9	0
. Différences temporaires sur	2 461	1 814	2 331	1 974
- réévaluation des instruments financiers (hors assurance)	634	943	663	1 066
- activité assurance	77	154	57	181
- provisions	1 316	- 3	1 048	0
- réserve latente de location financement	0	380	0	421
- résultats des sociétés transparentes	0	0	0	0
- autres décalages temporaires	434	339	563	306
. Compensation	- 358	- 358	- 485	- 485
Total des actifs et passifs d'impôts différés	**2 135**	**1 456**	**1 855**	**1 489**

Les impôts différés sont calculés selon le prinicpe du report variable.

NOTE 12 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

12a - Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2020	31.12.2019
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	326	624
Comptes d'ajustement sur devises	67	392
Produits à recevoir	795	701
Comptes de régularisation divers	3 805	4 427
Sous-total	**4 993**	**6 144**
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	124	184
Débiteurs divers	4 580	4 658
Stocks et assimilés	31	55
Autres emplois divers	40	53
Sous-total	**4 775**	**4 950**
Total	**9 768**	**11 094**

12b - Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2020	31.12.2019
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	416	441
Comptes d'ajustement sur devises	978	144
Charges à payer	1 924	1 904
Produits constatés d'avance	1 704	1 891
Comptes de régularisation divers	5 797	6 379
Sous-total	**10 819**	**10 759**
Autres passifs		
Obligations locatives - Immobilier (1)	1 107	852
Obligations locatives - Autres	16	30
Comptes de règlement sur opérations sur titres	1 507	787
Versements restant à effectuer sur titres	386	223
Créditeurs divers	2 454	2 503
Sous-total	**5 470**	**4 395**
Total	**16 289**	**15 154**

(1) Le supplément de dettes locatives comptabilisé suite à l'application de la décision IFRIC du 26 Novembre 2019 s'élève à 227 M€ au 31/12/2020.
Cette décision IFRIC définit la détermination de la durée exécutoire d'un contrat de location et la durée d'amortissement des agencements inamovibles. Son application rétroactive aurait généré une hausse des droits d'utilisation de 302 millions d'euros au 1/01/2019 et de 259 millions d'euros au 31/12/2019.

12c - Actifs/passifs non courants destinés à être cédés

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » , sont classés en « Gains & pertes nets d'impôts sur activités en cours de cession » :
- En 2020 : l'impact en résultat concerne les entités du groupe La française. Au bilan figure Strateo.
- En 2019 : l'impact en résultat concerne les entités du groupe La Française. Au bilan figure également Nord Europe Life Luxembourg.

12d - Obligations locatives par durée résiduelle

	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	77	304	**325**	**211**	**206**	**1123**
- Immobilier	63	302	**324**	**211**	**206**	**1107**
- Autres	14	2	1	0	0	16

NOTE 13 - PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

13a - Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31.12.2020	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus*	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Banque de Tunisie	Tunisie	35	157	13	0	164
LYF S.A. (ex Fivory)	France	44	7	0	0	NC**
New Port	France	30	23	1	0	NC**
Groupe Cholet-Dupont	France	34	18	2	0	NC**
Astree	Tunisie	30	15	2	3	25
Autres		0	36	- 35	2	0
Total (1)			**256**	**- 17**	**5**	
Coentreprises						
Floa (ex Banque Casino)	France	50	85	6	0	NC**
Euro Automatic Cash	Espagne	50	3	- 5	0	NC**
Bancas	France	50	0	0	0	NC**
Total (2)			**88**	**1**	**0**	
Total (1)*(2)			**344**	**- 16**	**5**	

** En trésorerie et en actions.*
*** NC : non cotée.*

31.12.2019	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus*	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Banque de Tunisie	Tunisie	35	172	9	5	180
LYF S.A. (ex Fivory)	France	45	- 9	- 13	0	NC**
New Port	France	30	34	2	0	0
Younited Credit	France	22	18	- 3	0	0
Groupe Cholet-Dupont	France	34	16	3	1	NC**
Astree	Tunisie	30	14	1	1	19
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)***	Maroc	NA	130	17	12	NC**
Autres		0	- 116	- 23	1	0
Total [(1)]			**259**	**- 7**	**20**	
Coentreprises						
Floa (ex Banque Casino)	France	50	75	7	-	NC**
Euro Automatic Cash	Espagne	50	8	- 11	-	NC**
Bancas	France	50	1	-	-	NC**
Total [(2)]			**84**	**- 4**	**-**	
Total [(1)+(2)]			**343**	**- 11**	**20**	

**En trésorerie et en actions. **NC : non cotée. ***Sortie de périmètre de RMA en 2019 suite à la cession des titres détenus par le GACM*

13b - Données des principales entreprises mises en équivalence

31.12.2020	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Banque de Tunisie [(1)]	6 023	361	199	135	NC*	918
Groupe Cholet Dupont	264	24	9	5	0	54
Astrée Assurance [(1)]	626	171	41	26	20	173
Coentreprises						
Floa (ex Banque Casino)	1 820	183	87	12	0	170

(1) Données financières individuelles en devise locale (Dinar Tunisien).
** NC : non communiqué.*

31.12.2019	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Banque de Tunisie [(2)]	5 999	328	161	111	NC*	839
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya) [(1)]	333 002	18 604	4 264	973	3 800	6 194
Groupe Cholet Dupont	303	28	12	9	-	49
Astrée Assurance [(2)]	607	131	59	52	21	185
Coentreprises						
Floa (ex Banque Casino)	1 427	164	79	14	0	151

(1) Données financières individuelles en devise locale (Dirham Marocain). (2) Données financières individuelles en devise locale (Dinar Tunisien).
**NC : non communiqué*

NOTE 14 - IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31.12.2019	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2020
Coût historique	656	74	- 31	- 3	696
Amortissement et dépréciation	- 163	- 15	12	1	- 165
Montant net	**493**	**59**	**- 19**	**- 2**	**531**

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût est de 732 millions d'euros au 31.12.2020.

NOTE 15 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

15a - Immobilisations corporelles

	31.12.2019	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2020
Coût historique					
Terrains d'exploitation	624	5	- 3	0	626
Constructions d'exploitation	6 215	172	- 157	5	6 235
Droits d'utilisation - Immobilier	1 019	470	- 20	29	1 498
Droits d'utilisation - Autres	42	1	- 1	0	42
Autres immobilisations corporelles	3 313	485	- 331	- 77	3 390
Total	**11 213**	**1 133**	**- 512**	**- 42**	**11 791**
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	- 10	- 2	0	0	- 12
Constructions d'exploitation	- 4 011	- 216	120	- 1	- 4 108
Droits d'utilisation - Immobilier [(1)]	- 166	- 234	7	2	- 391
Droits d'utilisation - Autres	- 13	- 13	0	0	- 26
Autres immobilisations corporelles	- 2 613	- 251	180	21	- 2 663
Total	**- 6 813**	**- 716**	**307**	**22**	**- 7 200**
Montant net	**4 400**	**417**	**- 205**	**- 21**	**4 591**

(1) Le supplément de droits d'utilisation comptabilisé suite à l'application de la décision IFRIC du 26 Novembre 2019 s'élève à 227 M€ au 31/12/2020.
Cette décision IFRIC définit la détermination de la durée exécutoire d'un contrat de location et la durée d'amortissement des agencements inamovibles. Son application rétroactive aurait généré une hausse des droits d'utilisation de 302 millions d'euros au 1/01/2019 et de 259 millions d'euros au 31/12/2019.

Dont immeubles loués en location financement

	31.12.2019	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2020
Valeur comptable brute	141	0	0	0	141
Amortissements et dépréciations	- 27	0	- 2	0	- 29
Total	**114**	**0**	**- 2**	**0**	**112**

15b - Immobilisations incorporelles

	31.12.2019	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2020
Coût historique					
. Immobilisations générées en interne	541	123	0	321	985
. Immobilisations acquises	2 917	132	- 63	- 364	2 621
- logiciels	954	27	- 2	- 101	878
- autres	1 963	105	- 61	- 262	1 743
Total	**3 458**	**255**	**- 63**	**- 43**	**3 606**
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations générées en interne	- 413	- 123	0	- 184	- 720
. Immobilisations acquises	- 1 834	- 78	20	228	- 1 664
- logiciels	- 851	- 36	1	98	- 788
- autres	- 983	- 42	19	130	- 876
Total	**- 2 247**	**- 201**	**20**	**44**	**- 2 384**
Montant net	**1 211**	**54**	**- 43**	**1**	**1 222**

NOTE 16 - ÉCART D'ACQUISITION

	31.12.2019	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2020
Écart d'acquisition brut	5 406	0	0	- 81	5 325
Dépréciations	- 509	- 13	0	- 2	- 524
Écart d'acquisition net	**4 897**	**- 13**	**0**	**- 83**	**4 801**

FILIALES	Valeur de l'EA au 31.12.2019	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 31.12.2020
Targobank Allemagne	2 851					2 851
Groupe CIC	515					515
Groupe Cofidis	466					466
dont Cofidis Participations	*457*					*457*
dont Cofidis SGPS	*0*					*0*
dont Cofidis Italie	*9*					*9*
Targobank Espagne	0					0
Groupe La Française	175					175
Procapital	63					63
Arkéa Direct Bank (ex Fortunéo)	166					166
Monext	100					100
Factofrance SAS	68					68
EI Télécom	78				- 78	0
Heller Gmbh et Targo Leasing Gmbh	0					0
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	53					53
CFCAL Banque	38					38
Leasecom	0					0
Leetchi	26					26
Keytrade Bank (ex Fortuneo Belgium)	94					94
Veritas Portfolio	17					17
Budget Insight	28				- 5	23
Autres	159			- 13		146
Total	**4 897**	**0**	**0**	**- 13**	**- 83**	**4 801**

NOTE 17 - PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

17a - Provisions

	31.12.2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2020
Provisions pour risques	**488**	**501**	**- 53**	**- 259**	**41**	**718**
Sur engagements de garantie	230	319	- 1	- 105	1	444
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	*42*	*36*	*0*	*- 29*	*0*	*49*
dont pertes attendues à terminaison (S2)	*39*	*221*	*0*	*- 26*	*0*	*234*
Sur engagements de financement	115	127	0	- 102	- 2	138
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	*71*	*80*	*0*	*- 64*	*0*	*87*
dont pertes attendues à terminaison (S2)	*15*	*36*	*0*	*- 26*	*- 1*	*24*
Provision pour impôt	9	2	0	0	- 1	10
Provisions pour litiges	81	37	- 9	- 20	- 1	88
Provisions pour risques sur créances diverses	53	17	- 42	- 32	41	37
Autres provisions	**1 649**	**194**	**- 81**	**- 80**	**- 1**	**1 681**
Provision pour épargne logement	342	43	0	- 1	0	384
Provisions pour éventualité diverses	935	63	- 55	- 59	41	925
Autres provisions	372	87	- 26	- 20	- 41	372
Provisions pour engagements de retraite	**2 070**	**96**	**- 56**	**- 11**	**25**	**2 124**
Total	**4 207**	**791**	**- 190**	**- 350**	**65**	**4 523**

	31.12.2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2019
Provisions pour risques	**520**	**254**	**- 98**	**- 243**	**55**	**488**
Sur engagements de garantie	223	107	- 7	- 95	2	230
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	*37*	*24*	*0*	*- 19*	*0*	*42*
dont pertes attendues à terminaison (S2)	*40*	*27*	*0*	*- 27*	*0*	*39*
Sur engagements de financement	107	88	0	- 78	0	115
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	*61*	*62*	*0*	*- 53*	*- 1*	*71*
dont pertes attendues à terminaison (S2)	*12*	*25*	*0*	*- 23*	*1*	*15*
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	38	1	- 2	- 17	- 11	9
Provisions pour litiges	99	25	- 18	- 22	- 3	81
Provisions pour risques sur créances diverses	54	34	- 71	- 31	67	53
Autres provisions	**1 633**	**475**	**- 141**	**- 80**	**- 237**	**1 649**
Provision pour épargne logement	261	83	- 1	0	1	342
Provisions pour éventualité diverses	960	242	- 106	- 37	- 124	935
Autres provisions	412	150	- 34	- 43	- 112	372
Provisions pour engagements de retraite	**1 771**	**162**	**- 38**	**- 14**	**188**	**2 070**
Total	**3 924**	**891**	**- 277**	**- 337**	**6**	**4 207**

Tableau des provisions PEL/CEL

	0 - 4 ans	4 - 10 ans	+ 10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	3 909	28 996	14 128	47 033
Montant des provisions sur PEL	38	230	117	385
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				4 624
Montant des provisions sur CEL				0
Dotations Provisions EL				- 43
Reprises Provisions EL				1
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				95
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				1

Dépots PEL hors gamme Capital

Engagements de retraite et avantages similaires

	31.12.2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2020
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	1 409	54	- 39	103	1 527
Compléments de retraite	333	19	- 23	- 85	244
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	221	8	- 5	5	229
Total comptabilisé	**1 963**	**81**	**- 67**	**23**	**2 000**
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités	17	3	0	2	22
Juste valeur des actifs					
Total comptabilisé	**17**	**3**	**0**	**2**	**22**
Autres engagements	**90**	**12**	**0**	**0**	**102**
Total comptabilisé	**90**	**12**	**0**	**0**	**102**
Total	**2 070**	**96**	**- 67**	**25**	**2 124**

	31.12.2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2019
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	1 122	102	- 40	225	1 409
Compléments de retraite	351	58	- 17	- 59	333
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	198	18	- 5	10	221
Total comptabilisé	**1 671**	**146**	**- 51**	**197**	**1 963**
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités	23	0	- 1	- 5	17
Juste valeur des actifs					
Total comptabilisé	**23**	**0**	**- 1**	**- 5**	**17**
Autres engagements	**77**	**17**	**0**	**- 4**	**90**
Total comptabilisé	**77**	**17**	**0**	**- 4**	**90**
Total	**1 771**	**163**	**- 52**	**188**	**2 070**

Régime à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

	31.12.2020	31.12.2019
Taux d'actualisation [1]	0,45 % à 0,48 %	0,62 % à 0,75 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	0,5 % à 4,30 %	0,7 % à 3,88 %

(1) Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

Indemnités de fin de carrière

Variation de la dette actuarielle	31.12.2019	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Coût des services passés	Cotisations au régime	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2020
Engagements	1 992	14	83	- 1	0	34	54	- 55	0	- 25	2097
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	583	4	0	0	- 10	0	- 4	- 4	0	0	570
Provision	**1 409**	**10**	**83**	**- 1**	**10**	**34**	**58**	**- 51**	**0**	**- 26**	**1 527**

Une variation de plus/moins 50 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 175 M€/ une augmentation de 171 M€ de l'engagement.

Variation de la dette actuarielle	31.12.2018	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Coût des services passés	Cotisations au régime	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2019
Engagements	1 785	26	71	- 1	0	11	205	- 64	0	- 39	1992
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	663	10	0	0	- 7	0	42	- 9	0	- 116	583
Provision	**1 122**	**16**	**71**	**- 1**	**7**	**11**	**162**	**- 55**	**0**	**77**	**1 409**

Variations de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2019	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au- delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2020
Juste valeur des actifs du régime	1 284	10	- 1	34	- 42	0	2	1 287

Variations de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2018	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au- delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2019
Juste valeur des actifs du régime	1 146	63	75	23	- 27	0	5	1 284

	31.12.2020			
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	76 %	13 %	0 %	5 %
Actifs non cotés sur un marché actif	1 %	0 %	2 %	3 %
Total	**77 %**	**13 %**	**2 %**	**8 %**

	31.12.2019			
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	75 %	12 %	0 %	8 %
Actifs non cotés sur un marché actif	1 %	0 %	2 %	3 %
Total	**76 %**	**12 %**	**2 %**	**11 %**

Engagements de retraite à prestations définies	Duration moyenne*
Indemnités de fin de carrière Compléments de retraite (art. 39)	16,57

* *Hors entités étrangères du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.*

17b - Passifs éventuels

Néant.

NOTE 18 - RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL ET RÉSERVES

18a - Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2020	31.12.2019
Capital et réserves liées au capital	11 121	10 822
- Capital	11 090	10 791
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	31	31
Réserves consolidées	46 427	43 023
- Réserves réglementées	9	9
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	46 239	42 865
- dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	- 23	- 40
- Report à nouveau	179	149
Total	**57 548**	**53 845**

18b - Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2020	31.12.2019
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	1 969	1 788
- actifs financiers en JVCPR - instruments de dettes	25	22
- actifs financiers en JVCPNR - instruments de capitaux propres	227	204
- dérivés de couverture (CFH)	- 11	- 11
- risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	- 19	- 1
- Autres	- 660	- 476
Total	**1 531**	**1 526**

* *Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet.*

18 c - Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

31.12.2020	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe Cofidis	80,00 %	62	364	0	14 572	136	- 10	1 358

* *Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.*

31.12.2019	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe Cofidis	69,30 %	62	479	0	14 911	214	- 6	1 355

* *Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.*

NOTE 19 - ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements donnés	31.12.2020	31.12.2019
Engagements de financement	**94 703**	**86 523**
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 560	957
Engagements en faveur de la clientèle	93 143	85 566
Engagements de garantie	**30 947**	**27 430**
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	5 333	4 609
Engagements d'ordre de la clientèle	25 614	22 821
Engagements sur titres	**3 958**	**3 076**
Autres engagements donnés	3 958	3 076

Engagements reçus	31.12.2020	31.12.2019
Engagements de financement	**35 606**	**24 644**
Engagements reçus d'établissements de crédit	35 599	24 637
Engagements reçus de la clientèle	7	7
Engagements de garantie	**156 834**	**127 207**
Engagements reçus d'établissements de crédit	59 874	56 395
Engagements reçus de la clientèle	96 960	70 812
Engagements sur titres	**3 645**	**2 772**
Autres engagements reçus	3 645	2 772

Titres et valeurs donnés en pension	31.12.2020	31.12.2019
Actifs donnés en pension	49 740	41 846
Passifs associés	50 130	42 726

Autres actifs donnés en garantie de passif	31.12.2020	31.12.2019
Titres prêtés	0	201
Dépôts de garantie sur opérations de marché	5 635	5 166
Total	**5 635**	**5 367**

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non restitution des titres.

Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 20 - INTÉRÊTS ET PRODUITS/CHARGES ASSIMILÉS

	31.12.2020		31.12.19	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Établissements de crédit & banques centrales[1]	202	- 263	559	- 711
. Clientèle	11 459	- 2 471	11 996	- 2 935
- dont crédit-bail	689	- 234	735	- 280
- dont obligation locative	0	- 8	0	- 8
. Instruments dérivés de couverture	2 864	- 2 576	3 116	- 3 235
. Instruments financiers à la juste valeur par résultat	625	- 54	788	- 21
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	380	0	484	0
. Titres au coût amorti	82	0	103	0
. Dettes représentées par un titre	0	- 1 794	0	- 2 183
. Dettes subordonnées	0	- 75	0	- 10
Total	**15 612**	**- 7 233**	**17 046**	**- 9 095**
Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE	*12 123*	*- 4 603*	*13 142*	*- 5 839*
Dont intérêts sur passifs au coût amorti		*- 4 603*		*- 5 839*

[1] dont - 472 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et 266 millions d'euros en charges au 31/12/2020, et dont - 338 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et 168 millions d'euros en charges au 31/12/2019.

NOTE 21 - COMMISSIONS

	31.12.2020		31.12.2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	22	- 35	26	- 39
Clientèle	1 908	- 41	1 995	- 36
Titres	1 212	- 79	1 044	- 47
dont activités gérées pour compte de tiers	*779*	*0*	*745*	*0*
Instruments dérivés	21	- 11	18	- 11
Change	34	- 2	27	- 2
Engagements de financement et de garantie	101	- 6	74	- 6
Prestations de services	2 426	- 1 157	2 558	- 1 253
TOTAL	**5 724**	**- 1 331**	**5 742**	**- 1 394**

NOTE 22 - GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31.12.2020	31.12.2019
Instruments de transaction	3	325
Instruments à la juste valeur sur option	7	- 45
Inefficacité des couvertures	- 15	- 27
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	- 15	- 27
. Variations de juste valeur des éléments couverts	322	806
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	- 337	- 833
Résultat de change	- 34	164
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	117	427
Total des variations de juste valeur	**78**	**844**

NOTE 23 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES/ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

	31.12.2020	31.12.2019
Dividendes	22	24
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	19	97
Total	**41**	**121**

NOTE 24 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

	31.12.2020	31.12.2019
Actifs financiers au coût amorti		
PV/MV réalisées sur:	1	1
Obligations et TRF	1	1
Total	**1**	**1**

NOTE 25 - PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	31.12.2020	31.12.2019
Contrats d'assurance		
Primes acquises	14 564	17 225
Charges des prestations	- 8 945	- 8 861
Variations des provisions	- 1 244	- 5 250
Autres charges et produits techniques et non techniques	- 4 338	- 5 827
Produits nets des placements	3 310	6 299
Produits nets sur contrats d'assurance	**3 347**	**3 586**
Marge d'intérêt/commissions	- 57	- 51
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2	7
Dont variation de juste valeur	3	0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2	23
Produits nets sur actifs financiers	**- 53**	**- 21**
Autres produits nets*	**- 13**	**15**
Produits nets des activités d'assurance	**3 281**	**3 580**

** dont immeubles de placement.*

NOTE 26 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	31.12.2020	31.12.2019
Produits des autres activités		
. Immeubles de placement*	24	8
- plus values de cession	24	8
. Charges refacturées	120	109
. Autres produits	2 351	2 348
Sous-total	**2 495**	**2 465**
Charges des autres activités		
. Immeubles de placement*	- 15	- 13
- dotations aux provisions/amortissements	- 15	- 13
. Autres charges	- 1 119	- 1 247
Sous-total	**- 1 134**	**- 1 260**
Total net des autres produits et charges	**1 361**	**1 205**

** hors activités d'assurance.*

NOTE 27 - FRAIS GÉNÉRAUX

	31.12.2020	31.12.2019
Charges de personnel	- 6 710	- 6 801
Autres charges	- 4 570	- 4 796
Total	**- 11 280**	**- 11 597**

27 a - Charges de personnel

	31.12.2020	31.12.2019
Salaires et traitements	- 4 294	- 4 145
Charges sociales	- 1 610	- 1 633
Avantages du personnel à court terme	- 2	- 2
Intéressement et participation des salariés	- 400	- 518
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 477	- 454
Autres	73	- 49
Total	**- 6 710**	**- 6 801**

Effectifs moyens

	31.12.2020	31.12.2019
Techniciens de la banque	47 234	47 431
Cadres	35 960	35 363
Total	**83 194**	**82 794**
Dont France	69 547	69 133
Dont étranger	13 647	13 661

27 b - Autres charges d'exploitation

	31.12.2020	31.12.2019
Impôts et taxes (1)	- 683	- 610
Locations	- 331	- 376
- locations à court terme d'actifs (2)	- 120	- 182
- locations d'actifs de faible valeur/substituables (3)	- 188	- 174
- autres locations	- 23	- 20
Autres services extérieurs	- 2 475	- 2 866
Autres charges diverses	- 162	- 128
Total	**- 3 651**	**- 3 980**

(1) Le poste « impôts et taxes » comprend une charge de - 235 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2020, contre - 185 millions d'euros en 2019.
(2) inclut l'immobilier en tacite reconduction
(3) inclut le matériel informatique

27 c - Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2020	31.12.2019
Amortissements :	- 912	- 817
- immobilisations corporelles	- 716	- 642
dont droits d'utilisation	- 249	- 173
- immobilisations incorporelles	- 196	- 175
Dépréciations :	- 7	1
- immobilisations corporelles	- 3	- 1
- immobilisations incorporelles	- 4	2
Total	**- 919**	**- 816**

NOTE 28 - COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT

	31.12.2020	31.12.2019
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 323	- 115
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 1 182	- 14
- actifs dépréciés (S3)	- 1 130	- 1 071
Total	**- 2 635**	**- 1 200**

31.12.2020	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	**- 825**	**502**				**- 323**
- Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	- 2	2				0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 690	390				- 300
- dont location financement	- 36	24				- 12
- Actifs financiers au coût amorti - titres	- 5	5				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 11	11				0
- Engagements donnés	- 117	94				- 23
Pertes attendues à terminaison (S2)	**- 1 855**	**673**				**- 1 182**
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 596	618				- 978
- dont location financement	- 71	21				- 50
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	1				1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 3	2				- 1
- Engagements donnés	- 256	52				- 204
Actifs dépréciés (S3)	**- 1 847**	**1 920**	**- 996**	**- 371**	**164**	**- 1 130**
- Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	- 1	0	- 1
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 623	1 741	- 888	- 368	164	- 974
- dont location financement	- 29	31	- 12	- 3	3	- 10
- Actifs financiers au coût amorti - titres	- 128	94	0	0	0	- 34
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 2	2	- 102	0	0	- 102
- Engagements donnés	- 94	83	- 6	- 2	0	- 19
Total	**- 4 527**	**3 095**	**- 996**	**- 371**	**164**	**- 2 635**

31.12.2019	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	**- 509**	**394**				**- 115**
- Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	- 3	4				1
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 397	300				- 97
- dont location financement	- 32	25				- 7
- Actifs financiers au coût amorti - titres	- 2	1				- 1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 12	9				- 3
- Engagements donnés	- 95	80				- 15
Pertes attendues à terminaison (S2)	**- 686**	**671**				**- 15**
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 630	580				- 50
- dont location financement	- 22	24				2
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 2	0				- 2
- Engagements donnés	- 54	91				37
Actifs dépréciés (S3)	**- 2 077**	**1 920**	**- 744**	**- 320**	**150**	**- 1 070**
- Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0		0	- 1	0	- 1
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 951	1 804	- 739	- 314	149	- 1 051
- dont location financement	- 26	30	- 12	- 4	3	- 9
- Actifs financiers au coût amorti - titres	- 2	2	0	0	0	0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 3	3	0	- 3	1	- 2
- Engagements donnés	- 120	111	- 5	- 2	0	- 16
Total	**- 3 271**	**2 985**	**- 744**	**- 320**	**150**	**- 1 200**

NOTE 29 - GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	31.12.2020	31.12.2019
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 2	- 12
. Moins-values de cession	- 46	- 40
. Plus-values de cession	44	28
Gains ou pertes nets sur titres consolidés [1]	689	331
TOTAL	**687**	**319**

(1) Dont impact cession El Telecom en 2020 et Primonial et RMA en 2019

NOTE 30 - VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

	31.12.2020	31.12.2019
Dépréciation des écarts d'acquisition	- 13	0
TOTAL	**- 13**	**0**

NOTE 31 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2020	31.12.2019
Charge d'impôt exigible	- 1 438	- 1 813
Charge d'impôt différé	256	- 47
Ajustements au titre des exercices antérieurs	15	118
TOTAL	**- 1 167**	**- 1 742**

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2020	31.12.2019
Taux d'impôt théorique	32,02 %	34,43 %
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	- 0,74 %	- 1,11 %
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	- 5,35 %	- 1,38 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	0,51 %	- 0,89 %
Impact du *carry back*	0,00 %	0,00 %
Décalages permanents	2,26 %	3,75 %
Autres	- 1,53 %	- 3,67 %
Taux d'impôt effectif	**27,17 %**	**31,13 %**
Résultat taxable	4 297	5 597
Charge d'impôt	**27,17 %**	**31,13 %**

3. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

NOTE 32 - RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2020 Mouvements	31.12.2019 Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	- 109	35
Sous-total	***- 109***	***35***
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP		
Reclassement vers le résultat*	- 25	- 98
Autres mouvements	78	439
Sous-total	***53***	***341***
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	- 1	- 1
Sous-total	***- 1***	***- 1***
Réévaluation des placements des activités d'assurance (actifs financiers disponibles à la vente)		
Reclassement vers le résultat	- 1	0
Autres mouvements	168	464
Sous-total	***167***	***464***
Réévaluation des immobilisations	0	0
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	- 18	- 6
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 70	- 144
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 16	11
TOTAL	**6**	**700**

** sur instruments de dettes*

NOTE 33 - IMPÔT RELATIF À CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2020			31.12.2019		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	- 109	0	- 109	35	0	35
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP	21	32	53	428	- 90	338
Réévaluation des placements des activités d'assurance	182	- 14	168	638	- 172	466
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	- 1	0	- 1	- 1	0	- 1
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	- 26	7	- 19	- 8	3	- 5
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 108	38	- 70	- 211	67	- 144
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 16	0	- 16	11	0	11
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	**- 57**	**63**	**6**	**892**	**- 192**	**700**

4. NOTE RELATIVE AUX INFORMATIONS SUR LES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Une **entité structurée** est une entité qui a été conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Le groupe est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, et pour répondre aux besoins de ses clients.

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :
- Véhicules de titrisation (SPV) : le groupe ne détient aucun véhicule de titrisation significatif non consolidé.
- Financements d'actifs : le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour ces deux catégories, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.
- Organismes de placement collectif ou fonds : le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour celà est rémunéré par des commissions.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.
Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, il est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées par le groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

31.12.2020	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI)(*)	Autres entités structurées(**)
Total bilan	338	32 603	2 475
Valeur comptable des actifs financiers(1)	88	15 900	881
Valeur comptable des passifs financiers(1)	0	0	0
Exposition maximale au risque de perte	88	3 052	0

31.12.2019	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI)(*)	Autres entités structurées(**)
Total bilan	322	27 702	1 974
Valeur comptable des actifs financiers(1)	82	12 946	949
Valeur comptable des passifs financiers(1)	0	0	0
Exposition maximale au risque de perte	82	984	0

(1) Valeur comptable des actifs que l'entité qui publie comptabilise vis-à- vis de ces entités structurées.
(*) Il s'agit principalement d'OPCVM dont le groupe assure la gestion.
(**) Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

5. INFORMATION SECTORIELLE

RÉPARTITION DU BILAN PAR ACTIVITÉS

En millions d'euros	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Total	Inter activités	Total
31.12.2020	1 226 103	201 438	92 816	35 505	135 245	1 691 107	- 669 498	1 021 610
Total bilan	**72,5 %**	**11,9 %**	**5,5 %**	**2,1 %**	**8,0 %**	**100,0 %**		
31.12.2019	1 127 265	202 551	98 445	34 320	100 548	1 563 129	- 632 213	930 916
Total bilan	**72,1 %**	**13,0 %**	**6,3 %**	**2,2 %**	**6,4 %**	**100,0 %**		

RÉPARTITION DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ACTIVITÉS

31.12.2020	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Inter activités	Total
Produit net bancaire	13 260	1 856	953	893	1 607	- 1 035	17 534
Frais généraux	- 8 175	- 759	- 416	- 609	- 1 816	1 035	- 11 280
Résultat brut d'exploitation	**4 545**	**1 097**	**537**	**284**	- 209		**6 254**
Coût du risque	- 2 328	-	- 270	- 35	- 2		- 2 635
Gains sur autres actifs(1)	71	-	4	18	565		658
Résultat avant impôts	**2 288**	**1 097**	**271**	**267**	354		**4 277**
Impôt sur les sociétés et autres	- 798	- 361	- 33	- 59	84		- 1 167
Résultat net comptable	**1 490**	**736**	**238**	**212**	438		**3 114**
Intérêts minoritaires	38	-		3	3		44
Résultat net part du groupe	**1 452**	**736**	**238**	**209**	435		**3 070**

(1) y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

31.12.2019	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Inter activités	Total
Produit net bancaire	13 325	2 237	1 029	867	1 688	- 1 088	18 058
Frais généraux	- 9 069	- 752	- 402	- 632	- 1 830	1 088	- 11 597
Résultat brut d'exploitation	**4 256**	**1 485**	**627**	**235**	**- 142**		**6 461**
Coût du risque	- 1 055	0	- 138	6	- 13		- 1 200
Gains sur autres actifs(1)	214	97	1	20	- 10		322
Résultat avant impôts	**3 415**	**1 582**	**490**	**261**	**- 165**		**5 583**
Impôt sur les sociétés et autres	- 1 149	- 484	- 19	- 34	- 39		- 1 725
Résultat net comptable	**2 266**	**1 098**	**471**	**227**	**- 204**		**3 858**
Intérêts minoritaires	63	1	0	18	1		83
Résultat net part du groupe	**2 203**	**1 097**	**471**	**209**	**- 205**		**3 775**

(1) y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

RÉPARTITION DU BILAN PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

ACTIF	31.12.2020				31.12.2019			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Caisses, Banques centrales	118 062	10 534	1 204	129 800	78 164	6 895	1 667	86 726
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	27 230	425	3 313	30 968	31 875	473	2 837	35 185
Instruments dérivés de couverture	3 143	8	6	3 157	3 562	2	4	3 568
Actifs financiers au coût amorti	529 031	56 734	9 068	594 833	480 707	54 892	9 116	544 715
dont prêts et créances sur les établissements de crédit	56 806	1 314	1 912	60 032	47 130	1 718	1 737	50 585
dont prêts et créances sur la clientèle	470 645	52 808	7 155	530 608	432 240	50 544	7 377	490 161
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	40 080	1 174	6 873	48 127	34 485	1 604	7 000	43 089
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	182 411	3 480	0	185 891	183 815	3 658	0	187 473
Participations dans les entreprises MEE	240	3	101	344	255	8	96	359
PASSIF	**31.12.2020**				**31.12.2019**			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Banques centrales	574	1	0	575	710	0	5	715
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	15 606	202	934	16 742	19 642	135	445	20 222
Instruments dérivés de couverture	3 335	84	16	3 435	3 383	78	8	3 469
Dettes envers les établissements de crédit	44 046	1 406	6 325	51 777	34 398	2 126	7 760	44 284
Dettes envers la clientèle	455 959	64 217	1 953	522 129	376 663	60 994	1 979	439 636
Dettes représentées par un titre	139 242	2 551	9 752	151 545	131 840	6 717	9 064	147 621

** USA, Singapour, Maroc et Tunisie.*

RÉPARTITION DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

	31.12.2020				31.12.2019			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Produit net bancaire	13 827	3 503	204	17 534	14 390	3 473	195	18 058
Frais généraux	- 9 117	- 2 066	- 97	- 11 280	- 9 383	- 2 120	- 94	- 11 597
Résultat brut d'exploitation	4 710	1 437	107	6 254	5 007	1 304	150	6 461
Coût du risque	- 1 846	- 752	- 37	- 2 635	- 734	- 454	- 12	- 1 200
Gains sur autres actifs**	644	- 1	14	658	311	- 9	20	322
Résultat avant impôts	3 508	684	84	4 277	4 585	841	158	5 583
Résultat net global	2 571	467	75	3 114	3 145	611	102	3 858
Résultat net part du groupe	**2 539**	**456**	**75**	**3 070**	**3 096**	**578**	**102**	**3 775**

** USA, Singapour, Maroc et Tunisie.*

*** y compris résultat net des entités mises en équivalence et pertes de valeur sur écarts d'acquisition.*

6. AUTRES INFORMATIONS

NOTE I.1 - HIÉRARCHIE DE JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI OU AU COÛT AU BILAN

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2020. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées. Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

Montants en M€	31.12.2020						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie	Total
Actifs	**771 372**	**738 518**	**32 854**	**10 810**	**219 512**	**541 050**	**771 372**
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	757 487	724 633	32 854	3 232	213 205	541 050	757 487
Caisse, Banques centrales	129 800	129 800	0	0	129 800	0	129 800
Prêts et créances sur établissements de crédit	62 706	60 032	2 674		62 706	0	62 706
Prêts et créances à la clientèle	560 684	530 608	30 075		19 634	541 050	560 684
Titres	4 298	4 193	105	3 232	1 066	0	4 298
Placements des activités d'assurance au coût amorti	13 885	13 885	0	7 578	6 307	0	13 885
Prêts et créances	6 307	6 307	0		6 307	0	6 307
Détenus jusqu'à l'échéance	7 578	7 578	0	7 578	0	0	7 578
Passifs	**748 890**	**736 868**	**12 021**	**828**	**473 035**	**275 027**	**748 890**
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	748 129	736 108	12 021	828	472 274	275 027	748 129
Dettes envers les établissements de crédit	51 846	51 777	69		51 846	0	51 846
Dettes envers la clientèle	527 790	522 129	5 661		252 763	0	527 790
Dettes représentées par un titre	156 593	151 545	5 047		156 593	275 027	156 593
Dettes subordonnées	11 900	10 656	1 244	828	11 072	0	11 900
Passifs des activités d'assurance au coût amorti	**761**	**761**	**0**	**0**	**761**	**0**	**761**
Dettes envers les établissements de crédit	611	611	0		611		611
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	150	150	0	0	150	0	150

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

NOTE I.2 - DIVIDENDES

L'entité consolidante a prévu de verser 117 millions d'euros hors groupe Crédit Mutuel.

NOTE I.3 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Montants en M€	31.12.2020 Entités consolidées par mise en équivalence	31.12.2019 Entités consolidées par mise en équivalence
Actifs		
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0
Actifs financiers à la JVCP	**20**	**0**
Actifs financiers au coût amorti	**1 661**	**1 298**
dont comptes ordinaires	*0*	*66*
Instruments dérivés de couverture	0	0
Placements des activités d'assurance	0	0
Actifs divers	**0**	**28**
Passifs	**0**	**0**
Dettes envers les établissements de crédit	148	50
dont comptes ordinaires	*148*	*43*
Instruments dérivés de couverture	0	0
Passifs à la juste valeur par résultat	0	0
Dettes envers la clientèle	42	30
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	0	0
Intérêts reçus	7	9
Intérêts versés	0	1
Commissions reçues	0	1
Commissions versées	0	0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	0	5
Produits nets des activités d'assurance	- 27	- 18
Autres produits et charges	65	53
PNB	**45**	**51**
Frais généraux	**1**	**2**
Engagements de financement donnés	60	67
Engagements de garantie donnés	0	0
Engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garanties reçus	0	0

NOTE I.4 - RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

En milliers d'euros	Salaire Part fixe	Salaire Part variable	Réintégration sociale	Avantages en nature	Total
Principaux dirigeants*	644	0	16	8	668

** Directeur général, directeur général adjoint.*

NOTE I.5 - PAIEMENTS FONDÉS EN ACTIONS

La norme IFRS 2 traite des transactions dont les paiements sont fondés sur des actions, notamment vis à vis de membres du personnel en contrepartie des services rendus. Sont exclues du champ d'application, les transactions par lesquelles l'entreprise acquiert des biens représentatifs d'actifs nets lors de regroupements d'entreprises, couvertes par la norme IFRS 3 ainsi que certaines transactions couvertes par les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers (contrats d'achat et de vente d'actifs non financiers) .

La norme IFRS 2 définit trois catégories de transactions dont le paiement est fondé sur des actions :
- les transactions réglées en instruments de capitaux propres de l'entité (comme par exemple des actions ou des options sur actions) ;
- les transactions réglées en trésorerie par lesquelles l'entité acquiert des biens ou services en encourant un passif représentant l'obligation de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs au fournisseur de ces biens ou services, à hauteur de montants basés sur le prix (ou la valeur) des actions de l'entité ou de tout autre instrument de capitaux propres ; et
- les transactions réglées, soit en instruments de capitaux propres, soit en trésorerie, le choix étant laissé, selon les accords, à l'entité ou au fournisseur de biens ou de services.

Le groupe est concerné principalement par les transactions dont le dénouement se fait en trésorerie. Pour ces transactions, la juste valeur du passif, évaluée initialement à la date d'attribution, doit être réévaluée à chaque date de clôture et jusqu'à la date de règlement du passif. Les variations de juste valeur sont à comptabiliser en charges ou en produits, au compte de résultat et ce tant que la dette n'est pas réglée.
Pour les transactions réglées en capitaux propres, une charge est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

AU 31.12.2020	Plan 1	Plan 2	Plan 3	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 7	Plan 8
Nature des plans	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*
Date d'attribution	18/09/15	30/06/15	14/02/12	15/04/13	01/04/14	16/09/15	16/09/16	29/11/17
Période d'exercice	S1 2021	T4 2020	Minimum 2 ans à l'issue de la période d'acquisition de 2 ans					T1 2021
Impact résultat	0,9	- 0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	- 0,9
Dettes au bilan	3,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,5	7,7

AU 31.12.2020	Plan 9	Plan 10	Plan 11	Plan 12	Plan 13	Plan 14	Plan 15
Nature des plans	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*
Date d'attribution	01/07/17	01/11/17	01/11/19	04/09/17	06/09/18	06/09/19	20/12/19
Période d'exercice	T3 2020	T1 2020 / T1 2023	2022/2024	Minimum 2 ans à l'issue de la période d'acquisition de 2 ans			
Impact résultat	- 2,9	- 1,7	- 4,9	- 0,3	- 2,5	- 1,4	- 0,6
Dettes au bilan	4,6	0,7	11,6	5,6	0,0	1,9	0,6

NOTE I6 - HONORAIRES CAC

	31.12.2020			
	ERNST & YOUNG et Autres		MAZARS	
Montants en millions d'euros HT	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	4,51	93 %	3,58	100 %
Services autres que la certification des comptes*	0,33	7 %	0,01	0 %
Total	**4,84**	**100 %**	**3,59**	**100 %**
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes	3,79		3,33	
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes	0,72		0,25	

** Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment en 2020 aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché, aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.*

	31.12.2019			
	ERNST & YOUNG et Autres		MAZARS	
Montants en millions d'euros HT	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	4,04	97 %	3,72	99 %
Services autres que la certification des comptes*	0,14	3 %	0,03	1 %
Total	**4,18**	**100 %**	**3,75**	**100 %**
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes	3,55		3,33	
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes	0,49		0,39	

** Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment en 2019 aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché, aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.*

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

GROUPE CRÉDIT MUTUEL
Exercice clos le 31 décembre 2020

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Tour First – TSA 14444
92037 Paris – La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable – 438 476 913 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

À l'assemblée générale de l'association Confédération Nationale du Crédit Mutuel,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'association Confédération Nationale du Crédit Mutuel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de Déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVE A UX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Courbevoie et Paris-La Défense, le 7 mai 2021

Les commissaires aux comptes

MAZARS
Pierre Masieri Anne Veaute

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Hassan Baaj

Tout savoir sur le groupe Crédit Mutuel :

www.creditmutuel.com

Nous suivre sur les réseaux sociaux :

Photos : Crédit Mutuel - Adobe Stock - Getty images

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE
CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL
46, RUE DU BASTION - 75017 PARIS
+33 153 488 794

Crédit Mutuel